

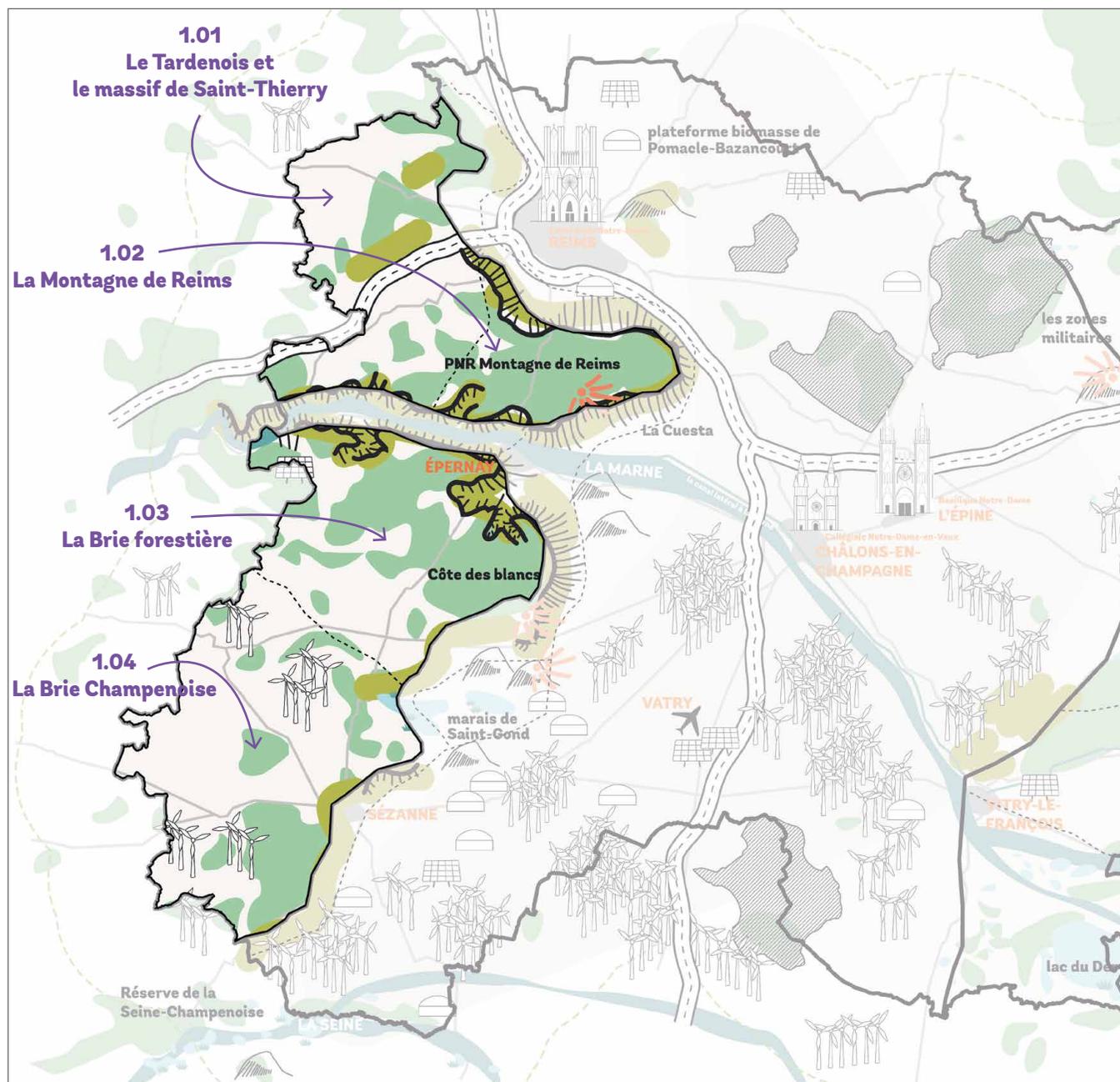
PAYSAGES & ÉNERGIES DE LA MARNE

Document de travail
Février 2024



**PAYSAGES &
ÉNERGIES**
Marne

1. LES PLATEAUX OCCIDENTAUX



Les sous-unités paysagères des Plateaux occidentaux :

- 1.01 Le Tardenois et le massif de Saint-Thierry
- 1.02 La Montagne de Reims
- 1.03 La Brie Forestière
- 1.04 La Brie Champenoise

Fig. 1 : Localisation de l'unité paysagère des Plateaux occidentaux
La carte sensible des paysages marnais réalisée dans le cadre de la démarche Paysages & énergies permet de rendre compte de l'appréciation des acteurs locaux sur leur territoire

Les Plateaux occidentaux bordent la plaine de la Champagne crayeuse à l'Ouest. Ils constituent une barrière à l'horizon en s'élevant jusqu'à 300m d'altitude au niveau de la Montagne de Reims et déclinent progressivement vers le Sud et le Nord à 165/170m d'altitude. C'est la Cuesta d'Île-de-France qui marque la limite entre les plateaux boisés occidentaux et la plaine crayeuse.

Les bois et les forêts sont un motif prégnant au sein de cette unité paysagère. En effet, ils occupent entre 69% et 25% du territoire et se répartissent principalement sur les lignes de crêtes et sur les zones de plateaux.

L'unité est traversée par de grands cours d'eau, ce qui profite à des ouvertures et des dégagements visuels au sein de cette unité particulièrement boisée. Les vallées principales traversent les Plateaux occidentaux selon les mêmes axes : Nord-Ouest/Sud-Est ou bien Est-Ouest. À noter que la vallée de la Marne met à distance le Tardenois et le massif de Saint-Thierry, la Montagne de Reims et la Brie forestière.

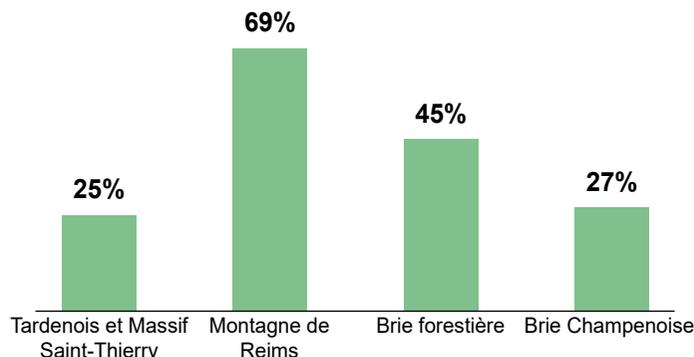
Le Tardenois et le massif de Saint-Thierry est la sous-unité paysagère qui présente le plus de variations topographiques. Son relief est marqué par une succession de vallonnements à forte amplitude. Les portions de plateaux sont relativement étroites et réduites et alternent avec le passage des vallées.

La Montagne de Reims est un éperon rocheux presque recouvert par la forêt. Cette sous-unité souligne la présence de la Cuesta d'Île-de-France et en constitue la pointe est.

La Brie forestière, bien nommée, est aussi en grande partie occupée par des espaces forestiers. Elle est aussi appelée la Brie des étangs, puisque ce motif ponctue les zones de forêt et s'immisce à leur lisière.

La Brie Champenoise s'ouvre davantage. Bien que cette sous-unité demeure particulièrement boisée, elle est aussi proche de la Champagne centrale puisque les cultures occupent une majeure partie de son territoire.

Taux de recouvrement des boisements par sous-unité paysagère



Échantillons et représentations des paysages de la Marne : les Plateaux occidentaux

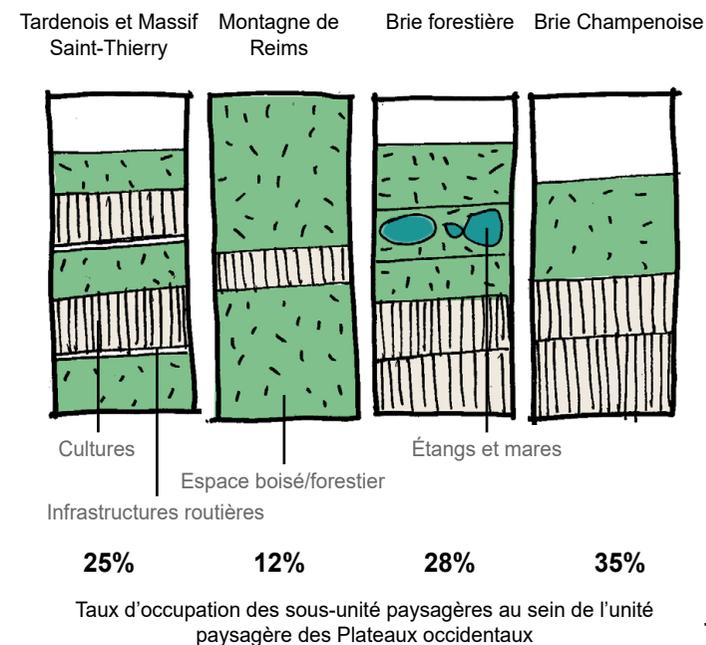


Photo 1 : Vue sur le massif boisé de Saint-Thierry depuis la plaine de la Champagne crayeuse, au Nord-Ouest de Reims
La ligne formée par la Cuesta d'Île-de-France laisse place au relief boisé du massif de Saint-Thierry sur la partie Nord



1.01

LE TARDENOIS ET LE MASSIF SAINT-THIERRY

GÉOGRAPHIE



Déterminants géographiques et organisation du territoire

Le Tardenois se développe essentiellement sur le département voisin de l'Aisne et se contient entre le massif Saint-Thierry (composant de cette sous-unité paysagère) et le massif de la Montagne de Reims (sous-unité paysagère voisine).

Le massif de Saint-Thierry constitue une enclave au Nord, au relief plus élevé et avec une présence de bois plus dense. Depuis la plaine, dans le bassin Remois, ce massif prolonge la barrière rocheuse constituée par la Cuesta-d'Île de France plus au Sud.

Ce territoire, au sein des Plateaux occidentaux, s'illustre avec une variation du relief importante. En effet, il est marqué par le passage de nombreux cours d'eau, dont les plus importants sont la Vesle et l'Ardre. Ce réseau hydrographique se déploie sur l'ensemble de la sous-unité paysagère et est complété par de nombreux affluents. Les versants de ces vallées sont régulièrement coiffés par des masses boisées. La couverture forestière est notable, puisqu'influencée par le déploiement de la forêt de la Montagne de Reims et du massif de Saint-Thierry à proximité, mais au cœur du Tardenois, elle se développe de manière plus découpée, sous forme de bois. Les haies sont peu présentes dans ce type de paysage.

Les grandes cultures prospèrent sur un parcellaire vaste et très géométrique, occupant préférentiellement les espaces de fond de vallée ou sur les quelques plans développés des plateaux situés plus au Sud.

Sur les coteaux les mieux exposés, vers le Sud, des cultures de vignes peuvent être observées.



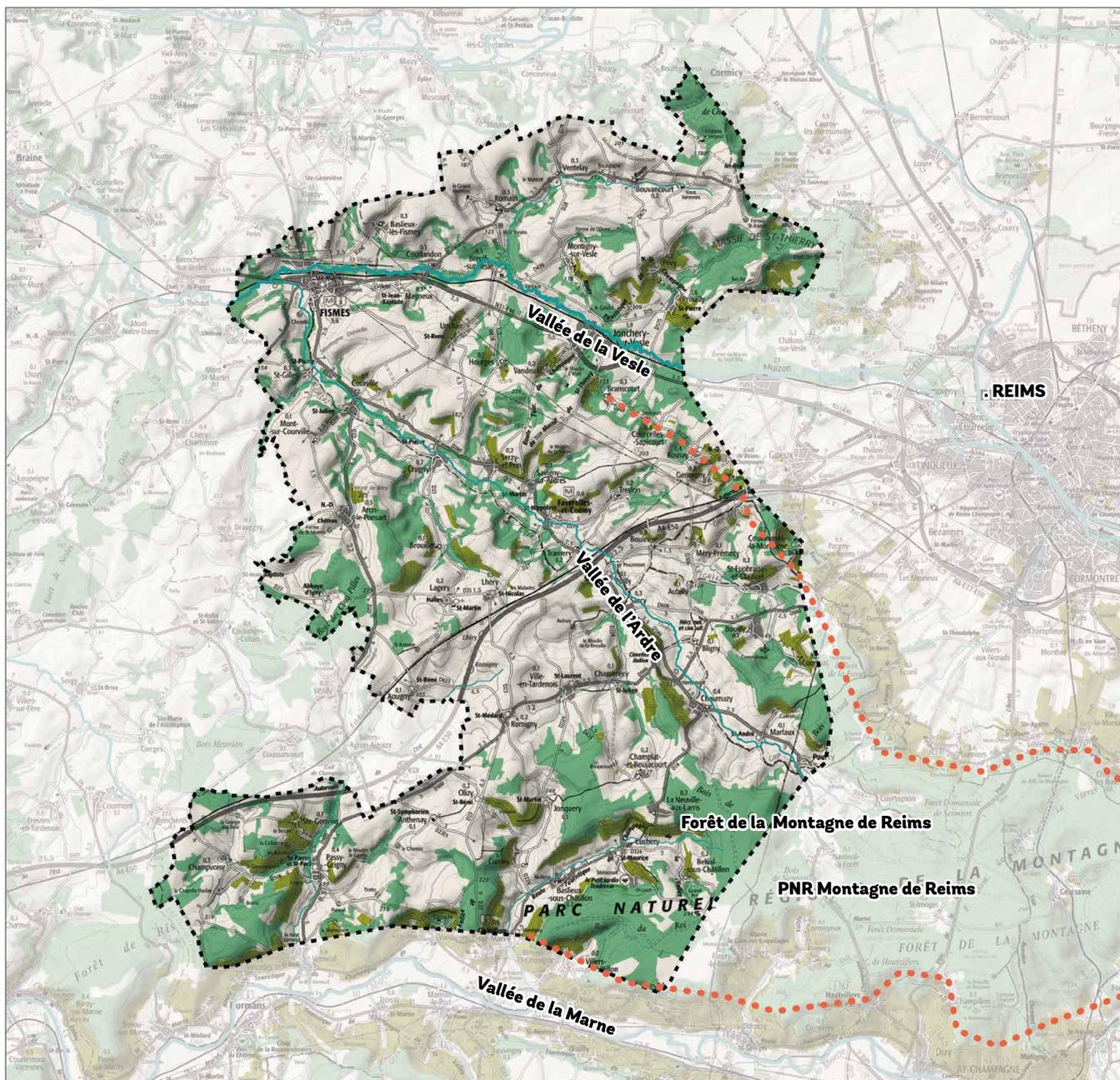
Photo 2 : Paysage marqué par le passage des vallées et reliefs coiffés par des bois



Photo 3 : Du fait de la proximité avec Reims, de nombreuses infrastructures traversent l'unité paysagère : autoroute, lignes à haute tension, ...



Photo 4 : Au gré des passages des vallées, les coteaux les mieux exposés sont exploités en vigne



La majorité des bourgs sont installés dans les creux des coteaux ou en fond des vallées ou des vallons. Une faible part des bourgs de cette sous-unité paysagère se développent sur les replats du plateau. Ils s'observent principalement au Sud-Ouest du Tardenois.

Ce territoire du Tardenois et du massif de Saint-Thierry fait le lien entre les villes les plus importantes du département de l'Aisne et l'agglomération de Reims. C'est pourquoi de grandes infrastructures routières et ferroviaires s'y sont développées, on y retrouve : l'autoroute de l'Est (A4) et la LGV Est européenne qui permettent de connecter, à plus grande échelle, la région Grand-Est à Paris, la Nationale 131 permet de rejoindre Soissons et la Départementale 980 permet de regagner Château-Thierry. Un réseau de routes départementales complète celui des voies nationales et représente un maillage routier important au sein de la sous-unité paysagère.

Enjeux :

- Maintien des échelles du paysage observé (coteaux, versants et bois)
- Maintien du caractère rural des villages
- Garantir la préservation des différentes formations végétales

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- Belvédères et points de vue

Fig. 2 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère de la Champagne crayeuse

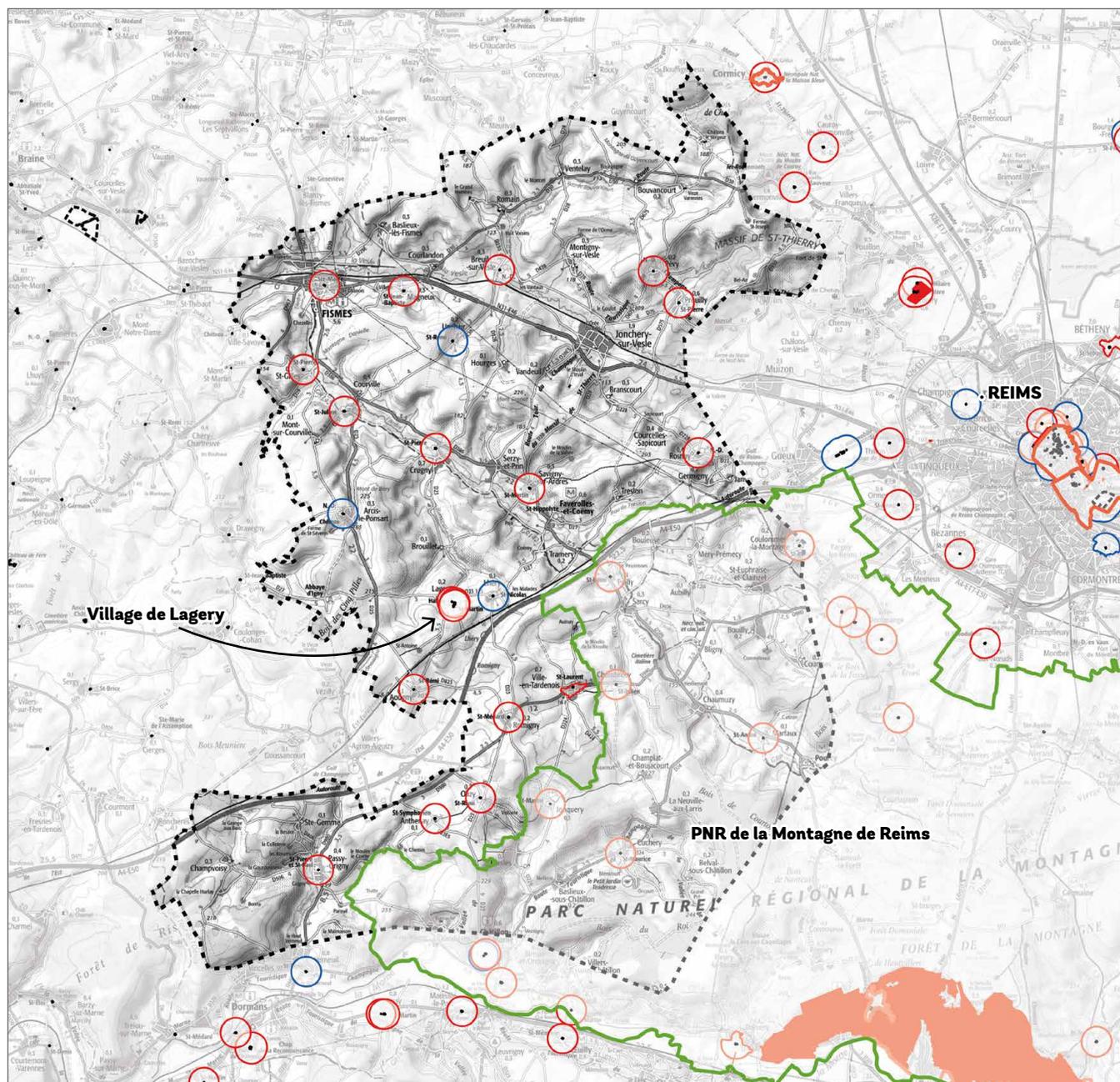
PATRIMOINE

Répartition du patrimoine :

- 1 PNR
- 29 monuments historiques

Cette sous-unité compte principalement des monuments historiques (MH) au sein de son territoire. Il s'agit principalement d'églises protégées. Le village de Lagery se démarque toutefois par la diversité et le nombre de MH présents au sein de son bourg. Sont protégés les halles, l'église et l'ancien château.

À noter que le PNR de la Montagne de Reims s'étend sur la partie Sud-Est de la sous-unité paysagère. Les hauts replats de ce secteur sont couverts par des boisements. Cette sous-unité paysagère ne compte aucun site protégé, ni site patrimonial remarquable (SPR).

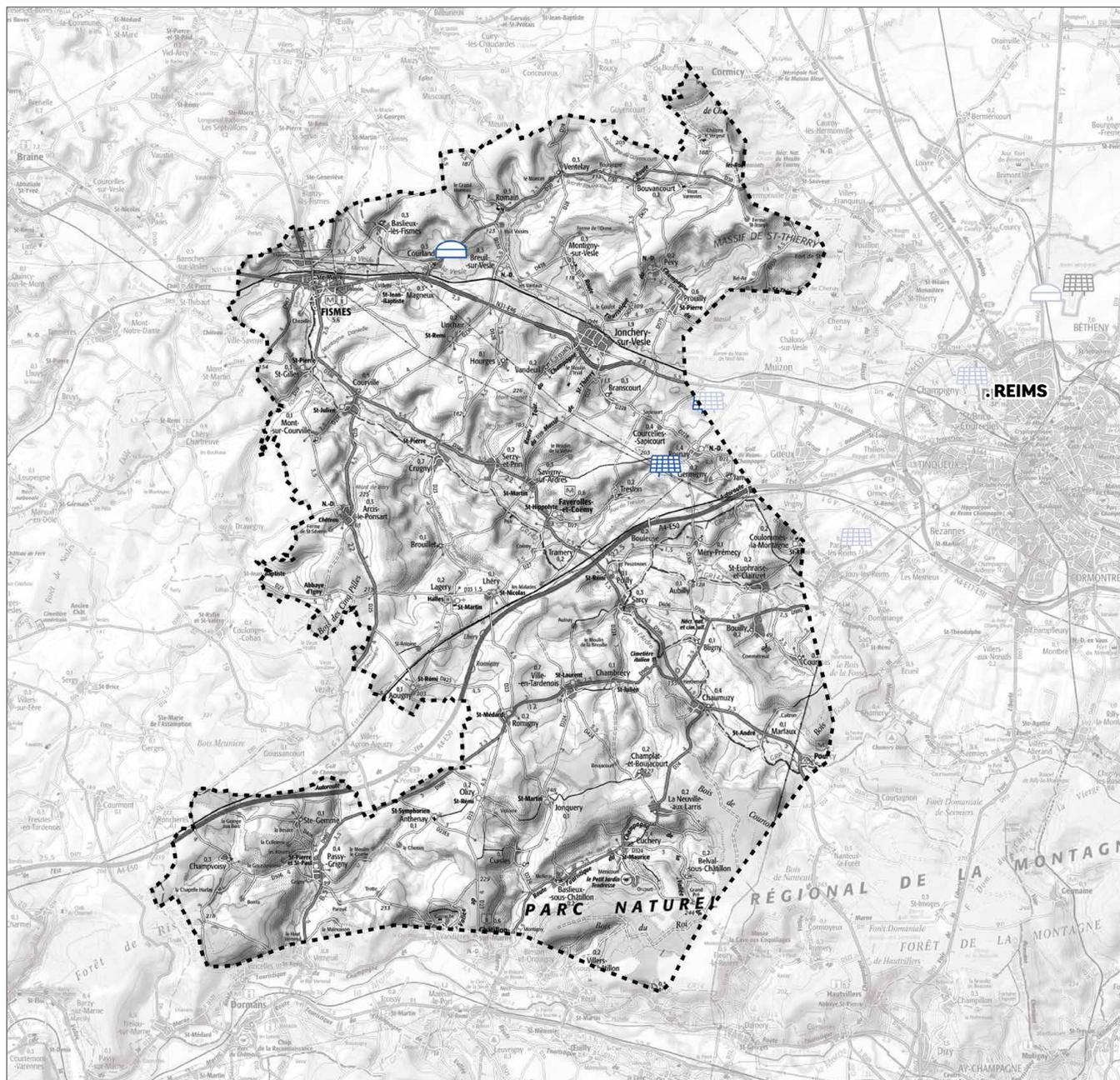


Légende

- (rouge) ● (bleu) Monument historique classé / inscrit (MH)
- (orange) Site Patrimoniale Remarquable (SPR)
- (bleu) Site protégé classé / inscrit
- (rose) Bien UNESCO
- (vert) Parc Naturel Régional (PNR)

Fig. 3 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère du Tardenois et du massif de Saint-Thierry

ÉNERGIES RENOUVELABLES



Répartition des unités de production :

- 2 parcs photovoltaïques
- 1 unité de méthanisation

Profil énergétique dominant : aucun.

Aucun parc des filières étudiées n'est en service à l'heure actuelle. Seuls deux parcs photovoltaïques sont en projet ainsi qu'une unité de méthanisation. Les projets se concentrent sur la partie Nord-Est, en périphérie de la métropole rémoise. Ils se tiennent à distance des éléments patrimoniaux les plus importants : le PNR de la Montagne de Reims.

Points de vigilance :

- Développement des unités de production de méthanisation et photovoltaïque dans le bassin rémois : enjeu de covisibilité
- Respect et maintien des échelles données par les variations de relief

Légende

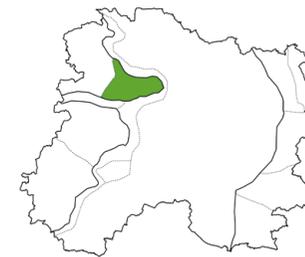
- Éolien
- Solaire
- Méthanisation

- Statuts**
- Construit / en service
 - Accordé
 - En instruction
 - Refusé

Fig. 4 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère du Tardenois et du massif de Saint-Thierry

1.02 LA MONTAGNE DE REIMS

PAYSAGE



Déterminants géographiques et organisation du territoire

La Montagne de Reims est un éperon rocheux surplombant la plaine de la Champagne crayeuse. Il constitue le relief de la pointe est de la Cuesta-d'Île-de-France et surplombe également les coteaux viticoles de Reims et d'Épernay. Culminant à presque 280m, il s'agit du secteur le plus haut. Ainsi, de nombreuses situations panoramiques et des belvédères sont repérés en bordure de plateau, le plus reconnu : le belvédère du Sinaï, offrant une vue dégagée sur la plaine cultivée champenoise et ses équipements (silos, ...) à l'Est de Reims.

Ce territoire est en majeure partie recouvert par la forêt : celle du Parc Naturel Régional (PNR) de la Montagne de Reims. Le massif forestier s'estompe à l'Ouest, les ouvertures dans le massif se font de plus en plus importantes et laissent davantage de place aux grandes cultures présentes dans la sous-unité voisine du Tardenois.

La forêt recouvrant le massif de la Montagne de Reims est remarquable, de nombreux arbres tortueux, appelés Faux, peuvent être observés sur la partie Est (Faux de Verzy). Ce massif est principalement composé de feuillus : des chênes et des frênes, quelques conifères peuvent toutefois être observés à la marge.

Par ailleurs, cet écrin boisé offre une ambiance particulière et singulière : où la lumière est tamisée, les espaces confinés et intimistes. Une différence d'échelle est ainsi perceptible au sein de ce grand territoire forestier, cette dualité entre petite et grande échelle est marquée entre l'ampleur du déploiement de l'espace forestier et les sensations perçues au cœur de celui-ci.

Au vu du taux de recouvrement de la sous-unité



Photo 5 : Des clairières se dessinent au cœur de la forêt de la Montagne de Reims, des silhouettes de villages émergent



Photo 6 : Observatoire du Sinaï



Photo 7 : Ambiance tamisée au cœur de la forêt du PNR de la Montagne de Reims



Photo 8 : L'éperon rocheux de la Montagne de Reims marque l'horizon depuis la plaine cultivée rémoise

PATRIMOINE

Répartition du patrimoine :

- 1 PNR
- 1 site protégé
- 11 monuments historiques

Cette sous-unité est entièrement intégrée au territoire protégé du PNR de la Montagne de Reims, son périmètre s'étend même jusqu'aux sous-unités paysagères voisines.

Au vu de sa situation, en surplomb des coteaux viticoles, le périmètre de protection de cette zone s'étend en partie sur le territoire de la Montagne de Reims et englobe les versants intérieurs situés dans cette sous-unité paysagère.

La diversité des éléments protégés au titre des monuments historiques est importante, on y retrouve l'observatoire du Sinaï, un blockhaus, d'anciennes abbayes, châteaux ou chapelles.

À noter que le village, protégé par un site patrimonial remarquable et un site classé, de Hautvillers présente le plus grand nombre d'éléments protégés, associé à des protections différentes.

À noter que cette sous-unité côtoie, de par sa proximité, les coteaux viticoles d'Épernay, bien UNESCO.

Légende

- ⊙ Monument historique classé / inscrit (MH)
- ▭ Site Patrimoniale Remarquable (SPR)
- ▭ Site protégé classé / inscrit
- ▭ Bien UNESCO
- ▭ Parc Naturel Régional (PNR)

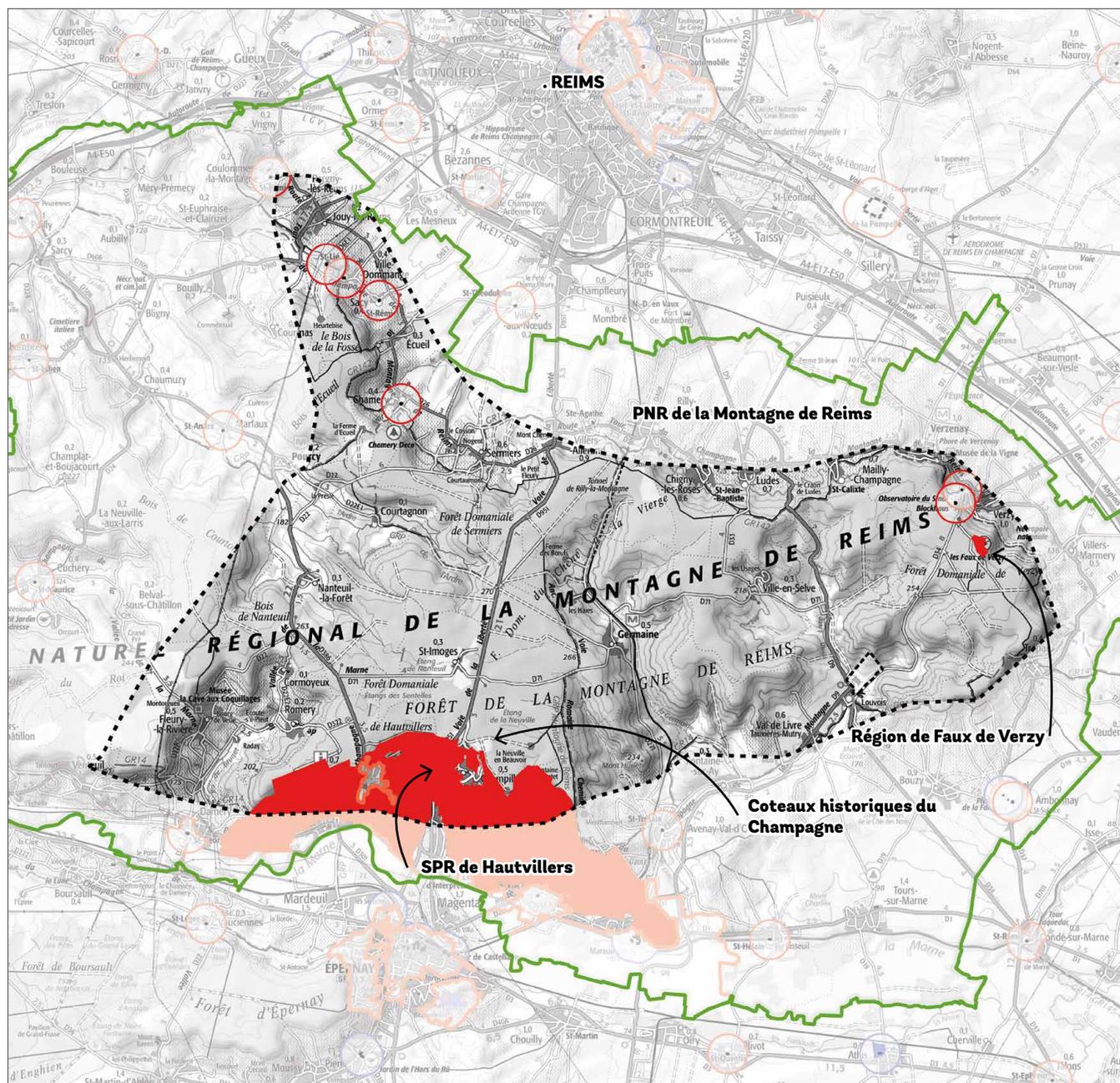
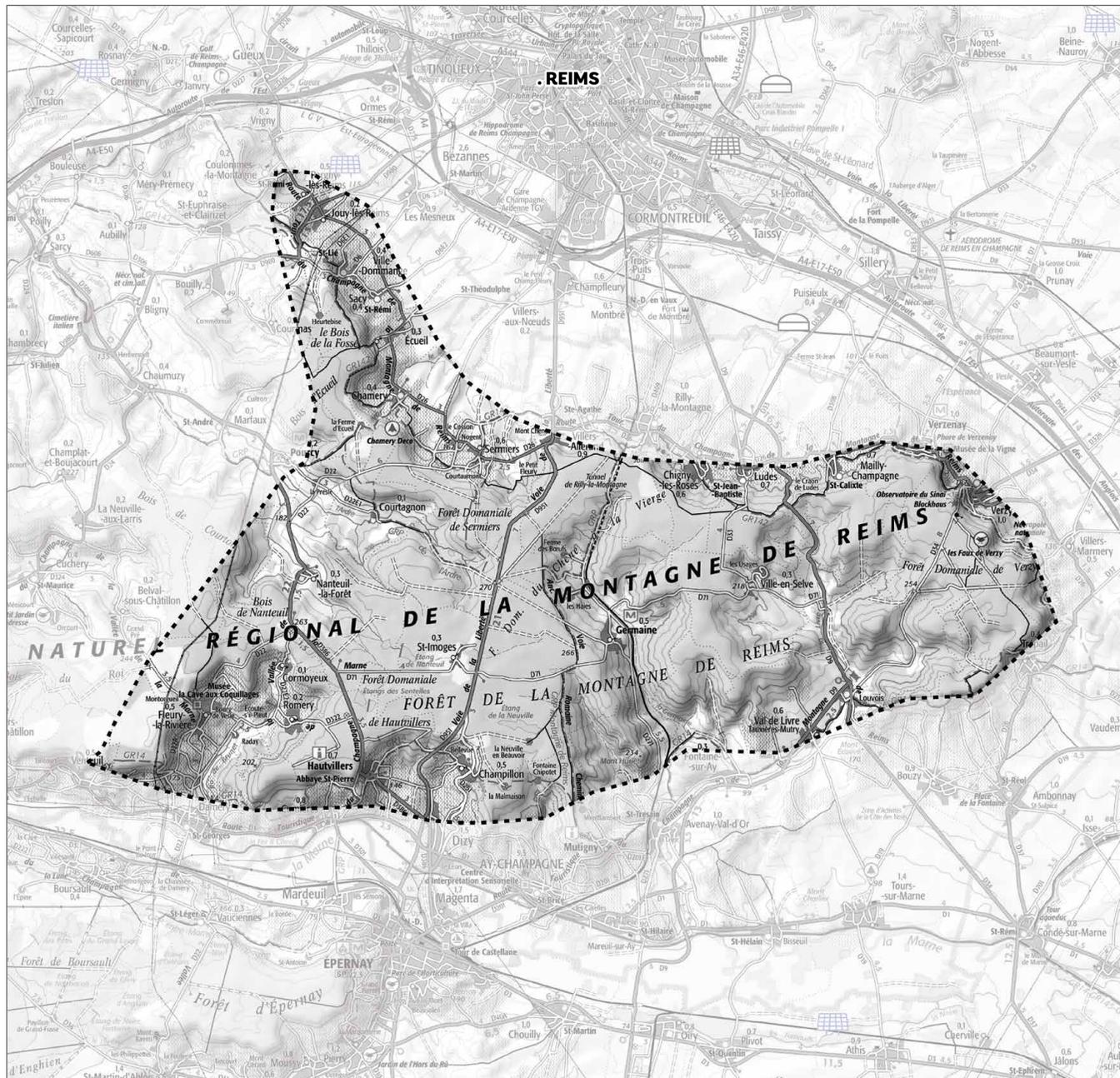


Fig. 6 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère de la Montagne de Reims

ÉNERGIES RENOUVELABLES



Répartition des unités de production :

Profil énergétique dominant : aucun.

Aucun parc des filières étudiées n'est en service ni à l'étude. Globalement, les unités de production se tiennent à distance de l'éperon rocheux que constitue cette sous-unité. Seul un parc photovoltaïque en projet est identifié au Nord, sur la Cuesta.

Points de vigilance :

- Développement de l'éolien en forêt
- La visibilité des projets (toute filière confondue) depuis le rebord du plateau boisé en direction de la plaine
- Le rapport d'échelle des unités de production avec les éléments boisés

Légende



Éolien
Solaire
Méthanisation

Statuts
 Construit / en service
 Accordé
 En instruction
 Refusé

Fig. 7 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère de la Montagne de Reims

1.03 LA BRIE FORESTIÈRE PAYSAGE



Déterminants géographiques et organisation du territoire

La Brie forestière est bordée à l'Est par le relief de la Cuesta et au Nord par la vallée de la Marne. C'est un territoire au relief de plateau marqué toutefois par de légères ondulations car traversé par le Surmelin. L'altimétrie est d'environ 220m.

Ce territoire se compose principalement de grandes zones forestières et de surfaces agricoles dédiées à la culture de céréales essentiellement. Le taux de recouvrement du territoire par la forêt est important et représente plus de la moitié de la surface de la sous-unité paysagère. Ces massifs sont principalement composés de feuillus en futaie ou en taillis. Les forêts principales, d'Épernay, de Vassy et de Vertus, forment un massif continu. Ces boisements installés au Nord-Est laissent progressivement place aux grands espaces de cultures vers le Sud-Ouest.

La Brie forestière est plus communément aussi appelée la Brie des étangs. Cette sous-unité paysagère est ainsi marquée et composée de nombreuses pièces d'eau : des étangs. Ceux-ci se situent aux confins des boisements et sont ainsi peu visibles du public. Ils offrent une source lumineuse au sein d'espaces fermés.

En bordure de la sous-unité au Nord, des affluents de la Marne s'immiscent et viennent griffer le plateau forestier. Ainsi, sur les coteaux les mieux exposés, des cultures de vignes peuvent être observées.

Au vu du taux de recouvrement de la sous-unité paysagère par la forêt, l'habitat y est peu développé. Les villes et villages se sont installés en partie sur les coteaux



Photo 9 : Influence de l'unité voisine, les paysages s'ouvrent, les boisements laissent place aux cultures



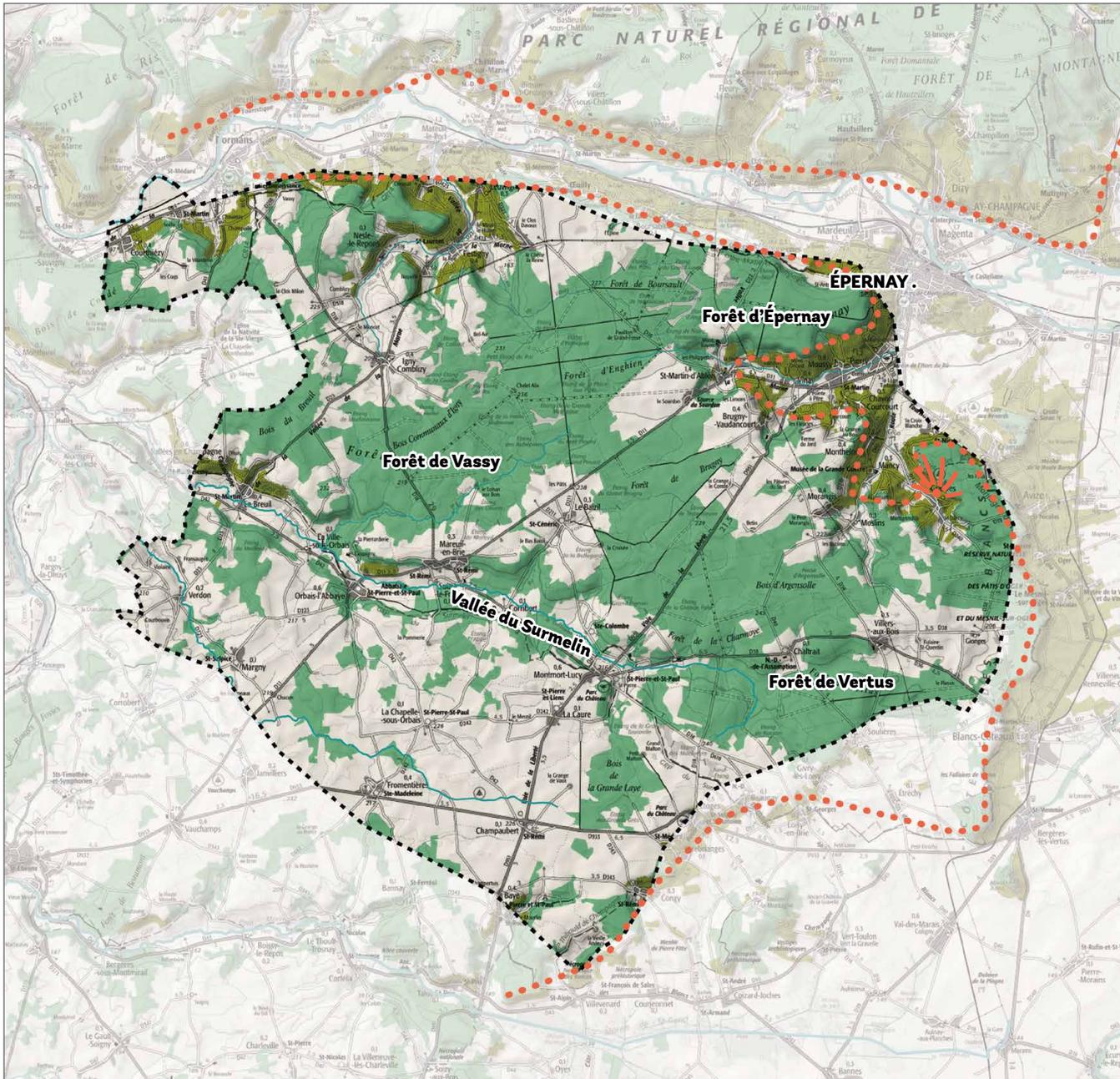
Photo 10 : Les étangs sont présents en nombre mais peu perceptibles



Photo 11 : Omniprésence des bois à l'horizon



Photo 12 : Unité de méthanisation en lisière de forêt



des vallées (du Surmelin et des affluents de la Marne : le Billay et la Flagot au Nord-Ouest et le Cubry, le Darcy au Nord-Est) ou sur le plateau au sein de clairières comme Igny-Comblizy, Le Baizil et Chaltrait.

Les infrastructures routières sont assez développées et constituent un maillage important du territoire. Les voies principales, RD 1 et la Voie de la liberté, rayonnent autour de la ville d'Épernay, située en bordure de la sous-unité paysagère, au Nord-Est. Bien que des voies traversent les grands massifs forestiers, celles-ci ne sont pas accessibles au public et ferment ainsi une partie du territoire.

Enjeux :

- Maintien des échelles du paysage observé (coteaux, versants et bois)
- L'ouverture des massifs

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- Belvédères et points de vue

Fig. 8 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère de la Champagne crayeuse

PATRIMOINE

Répartition du patrimoine :

- 4 sites protégés
- 14 monuments historiques

Les éléments protégés se situent principalement sur deux secteurs au sein de cette sous-unité paysagère : dans des villages le long de la vallée du Surmelin et au Sud d'Épernay, dans les versants intérieurs des affluents de la Marne. Ce sont principalement des églises qui sont protégées au titre des monuments historiques. Les villages d'Orbais-l'Abbaye et de Montmort-Lucy se démarquent toutefois par la diversité et le nombre de MH présents au sein de leur bourg.

Les sites protégés, au nombre de 4, se concentrent sur le secteur Nord-Est. Deux d'entre eux se situent à l'intérieur de versants : il s'agit d'une source et des falaises situées sur la façade Ouest de la Montagne d'Avize. Pour le troisième, il s'agit d'un château et son parc situés en périphérie d'un village. L'orme n'est quant à lui aujourd'hui plus visible, il a été abattu. La place qu'il occupait a été renommée en sa mémoire : la place de l'Orme.

À noter que le site patrimonial remarquable de la ville d'Épernay s'étend sur la partie Nord-Est de la sous-unité paysagère. Ce secteur de rebord de plateau est couvert par la forêt de cette même ville.

Légende

- (rouge) ● (bleu) Monument historique classé / inscrit (MH)
- (orange) Site Patrimoniale Remarquable (SPR)
- (rouge) ■ (bleu) Site protégé classé / inscrit
- (rose) Bien UNESCO
- (vert) Parc Naturel Régional (PNR)

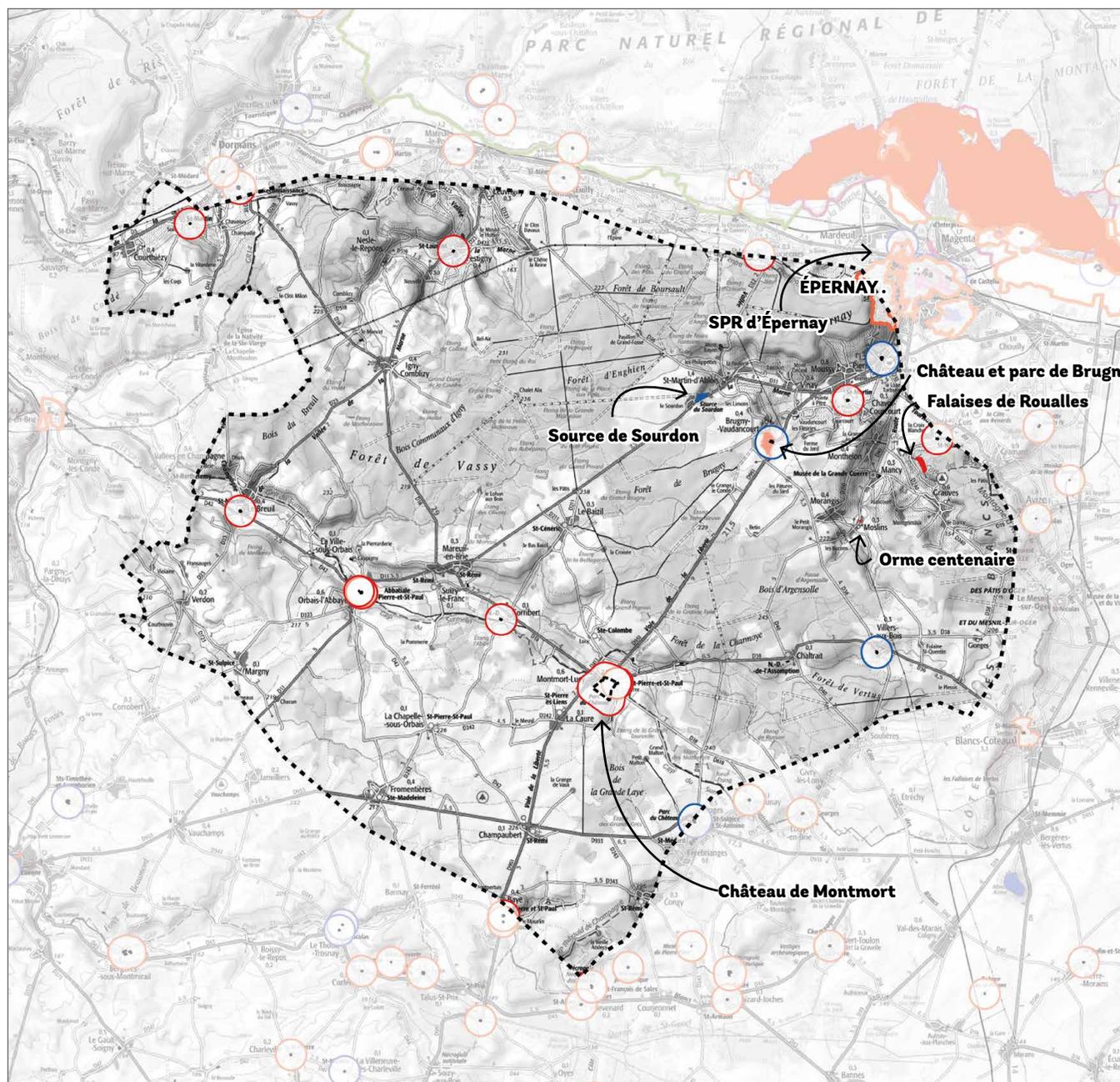
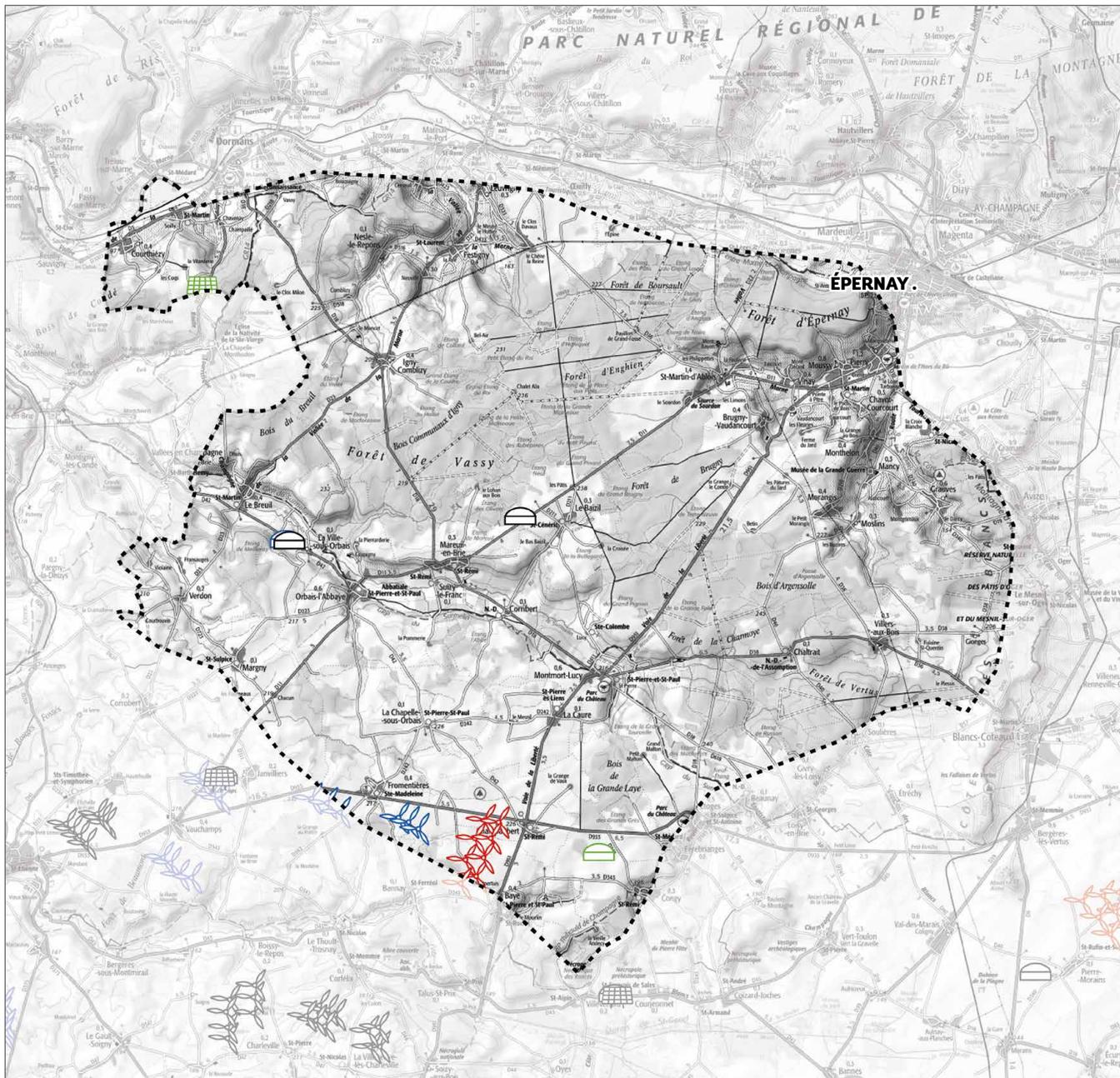


Fig. 9 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère de la Brie forestière

ÉNERGIES RENOUVELABLES



Répartition des unités de production :

- 1 parc éolien (3 mâts)
- 1 parc photovoltaïque
- 4 unités de méthanisation

Profil énergétique dominant : la méthanisation.

Un parc éolien en projet est identifié en bordure de l'unité voisine : la Brie Champenoise. Le parc éolien se développe au sein d'espaces ouverts : des espaces cultivés. Les unités de méthanisation et photovoltaïque se développent plutôt en lisière de forêt ou de bois. À noter que 2 unités de méthanisation sont en service actuellement et demeurent récentes.

Points de vigilance :

- Développement de l'éolien en forêt
- Le rapport d'échelle des unités de production avec les éléments boisés

Légende



Statuts	
	Construit / en service
	Accordé
	En instruction
	Refusé

Fig. 10 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère de la Brie forestière

1.04 LA BRIE CHAMPENOISE

PAYSAGE

Déterminants géographiques et organisation du territoire

Ce territoire, à l'extrême Sud de l'unité, est découpé en une succession de plateaux par le passage des vallées du Petit et du Grand Morin. Ces trois plateaux possèdent une altimétrie d'environ 200m. Ils dominent ainsi la plaine de la Champagne crayeuse. Ils sont en revanche à une attitude inférieure à celle de la Brie forestière, qui est d'environ 220m, au Nord.

La Brie Champenoise est ainsi un territoire sous influence de la Brie forestière et de la plaine de la Champagne crayeuse. En effet, cette sous-unité paysagère conserve de nombreux espaces boisés représentés principalement sous forme de boqueteaux (découpage et dégradation des espaces forestiers de la Brie forestière), seul un grand espace forestier est repéré au Sud-Est du territoire : la forêt de Traconne. La couverture forestière du territoire reste ainsi importante, elle est toutefois plus découpée sur la partie Nord qu'au Sud. Les boqueteaux possèdent une forme très régulière et se dispersent dans la trame agricole. Ils constituent des éléments remarquables du plateau céréaliier par leur ponctuation et leur graduation de l'espace. Ils permettent ainsi de percevoir davantage la profondeur de champ. Les haies sont peu présentes dans ce type de paysage. Par ailleurs, de grands espaces cultivés peuvent être observés et donnent l'impression d'un grand plateau comme au sein de la plaine de la Champagne crayeuse. C'est au sein de ces espaces que l'on peut observer les parcs éoliens en service. Les unités de méthanisation et solaires sont davantage proches des lisières des boqueteaux.

Les ripisylves marquent les cours d'eau mais sont relativement faibles. Les vallées traversent la sous-unité



Photo 13 : Des boisements coiffent les ondulations du relief, la ripisylve marque le passage des vallées (ici le Petit Morin) et les éoliennes dominent l'horizon



Photo 14 : Parc éolien des portes de champagne, alignement simple



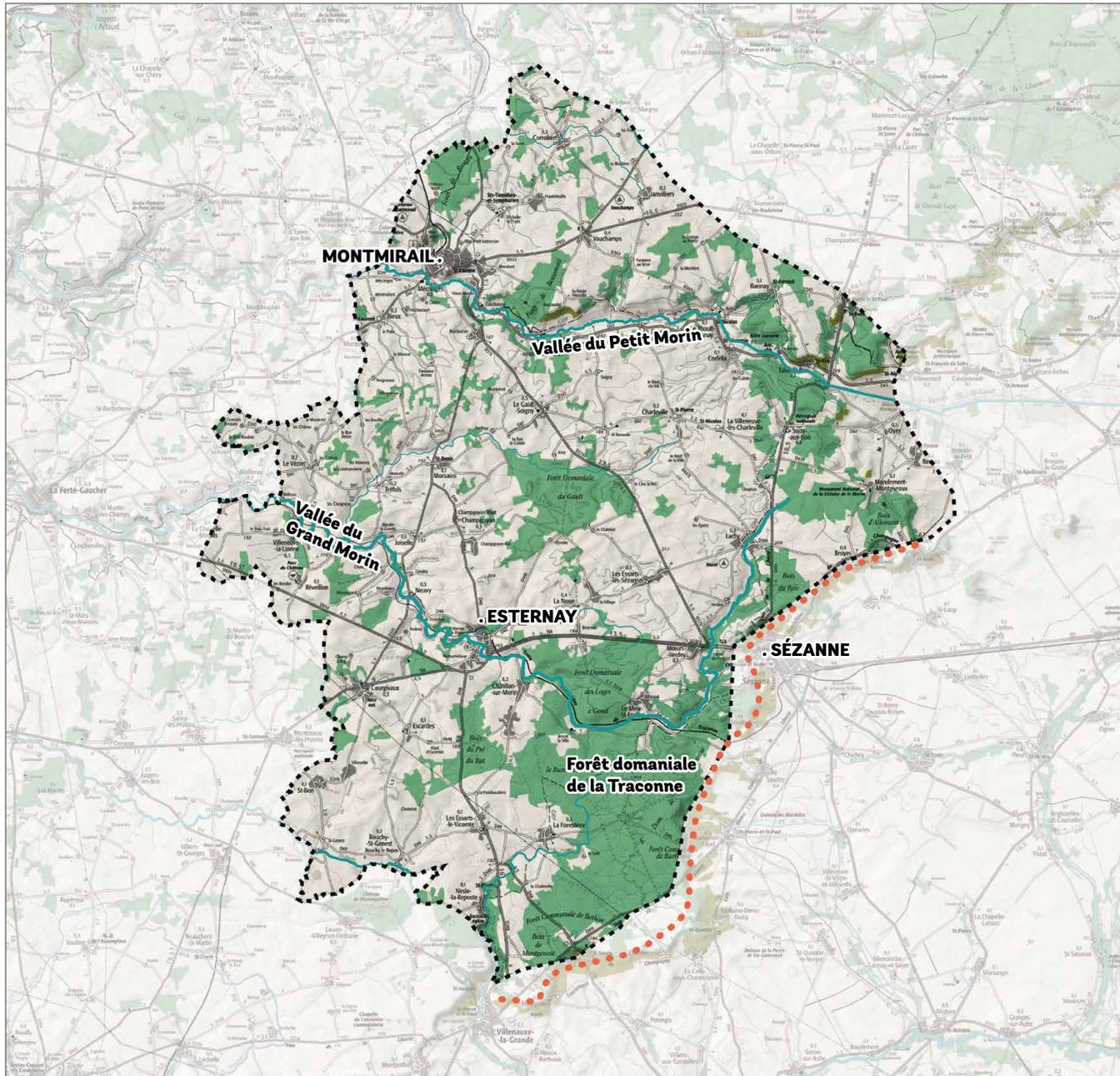
Photo 15 : Avec un recul suffisant, en covisibilité des silhouettes de bourgs se distinguent des panneaux photovoltaïques sur bâtiments agricoles, parcs éoliens, ...



Photo 16 : Les secteurs habités s'ouvrent sur les cultures, des bâtiments d'exploitation sont visibles



Photo 17 : Les boisements soulignent l'horizon



selon le même axe : Nord-Ouest / Sud-Est. Ces vallées sont sinueuses, des méandres se dessinent en amont des villes principales (Montmirail et Esternay) et leur ouverture est faible.

La majorité des bourgs sont installés sur les différents plateaux, parsemés sur le territoire, au carrefour de grands axes routiers. D'autres bourgs sont observés en fond de vallées ou sur les premières pentes des coteaux selon le degré d'ouverture. Les villes les plus importantes sont réparties sur chacune des vallées, Montmirail s'est installée en rebord de plateau et sur le versant Nord de la vallée du Petit Morin alors qu'Esternay se développe davantage dans le fond de la vallée du Grand Morin et s'étend de part et d'autre sur les coteaux.

Les routes principales qui traversent le territoire, sur un axe Est-Ouest sont le prolongement des routes structurantes (N4 et RD 933) qui traversent la plaine de la Champagne crayeuse. Un réseau de routes départementales secondaires complète celui des voies primaires et représente un maillage routier important qui rayonne autour des deux villes principales de la Brie Champenoise. À noter qu'un train touristique relie Esternay à Sézanne, empruntant le tracé de la vallée du Grand Morin et traverse la forêt de Traconne.

Enjeux :

- Maintien des échelles du paysage observé (versants, forêt et boqueteaux)
- Maintien du caractère rural des villages
- Maintien des espaces ouverts

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- Belvédères et points de vue

Fig. 11 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère de la Champagne crayeuse

PATRIMOINE

Répartition du patrimoine :

- 4 sites protégés
- 26 monuments historiques

La traversée du Petit et du Grand Morin au sein de cette sous-unité paysagère offre une alternance de vues ouvertes et profondes de type panoramiques et plutôt restreintes puisque marquées par le relief des versants en arrière-plan.

Depuis les RD principales, dans leur axe, peuvent ainsi être visibles les édifices et sites protégés de ce territoire comme le village de Montmirail et le monolithe de la victoire de la Marne qui s'érige au-dessus du versant.

La silhouette de Montmirail fait déjà état d'une covisibilité directe avec le parc éolien des Châtaigniers. Une éolienne est visible et se tient à distance des éléments principaux protégés au sein de cette silhouette. Sa hauteur apparente demeure égale voire légèrement inférieure au versant boisé observé et à la silhouette générale du bâti.

Aux abords du monolithe, le site a été aménagé et une table d'observation installée. Elle permet aux visiteurs d'observer un paysage dans lequel s'est tenue la première ligne de front érigée en France contre les Allemands de Senlis à Verdun; ici représentée par le passage de la vallée du Petit Morin.



Photo 18 : Le PE des Châtaigniers s'observe en arrière-plan de la silhouette de Montmirail



Photo 19 : Depuis la RD 45, le monolithe marquant la victoire de la Marne se dresse dans l'axe de la voie et constitue un élément vertical notable dans ce paysage traversé



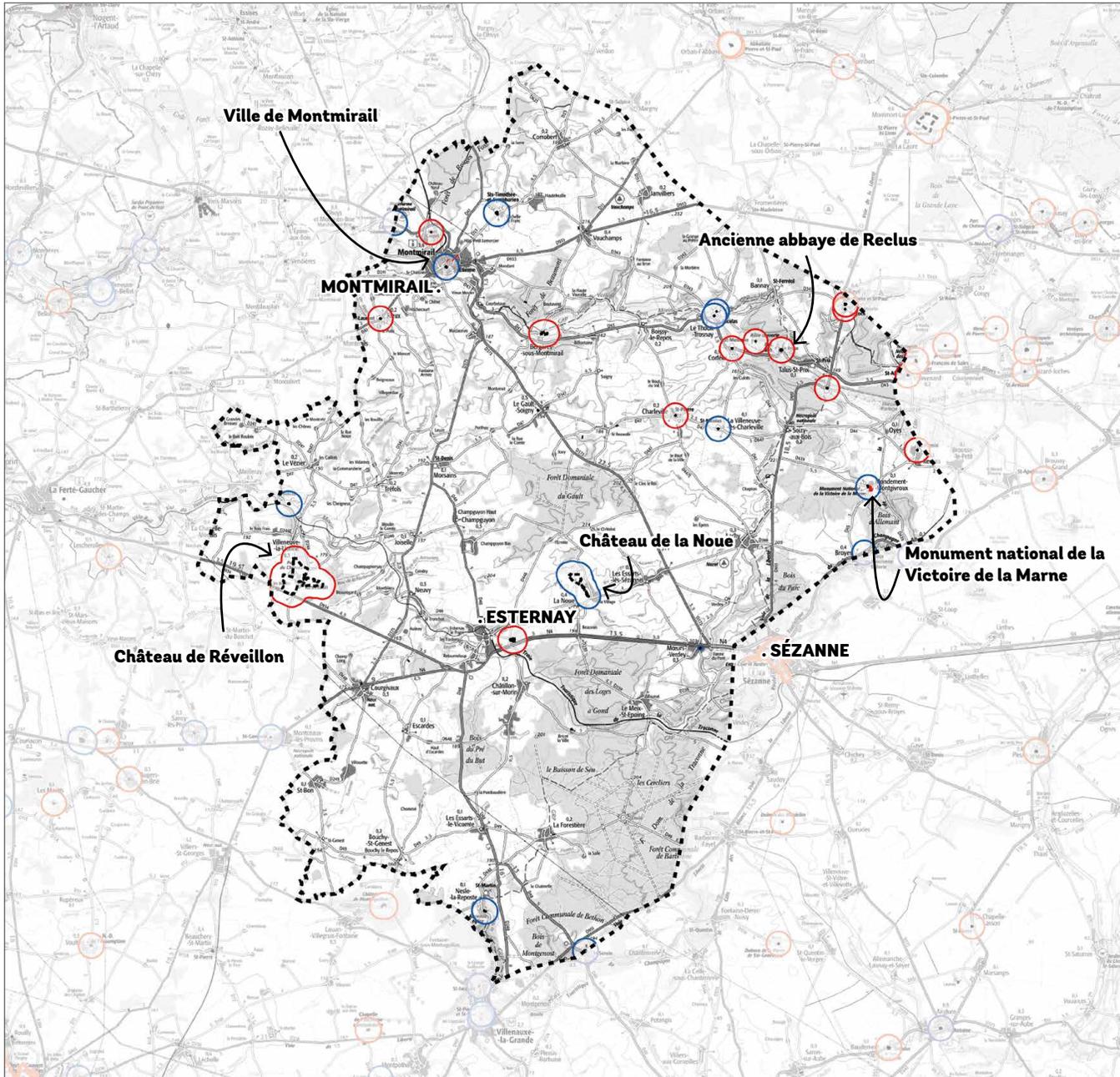
Photo 20 : Monolithe de la victoire de la Marne et versant de la vallée du Petit Morin en arrière-plan



Photo 21 : Monument national de la victoire de la Marne au premier-plan et château de Mondement-Montgivroux en arrière-plan (éléments protégés)



Photo 22 : Panorama sur la vallée du Petit Morin et sur les prémices du secteur des marais de Saint-Gond aux abords du monolithe



Légende

- Monument historique classé / inscrit (MH)
- Site Patrimoine Remarquable (SPR)
- Site protégé classé / inscrit
- Bien UNESCO
- Parc Naturel Régional (PNR)

Fig. 12 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère de la Brie Champenoise

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Répartition des unités de production :

- 17 parcs éoliens (101 mâts)
- 3 parcs photovoltaïques
- 2 unités de méthanisation

Profil énergétique dominant : l'éolien.

Plusieurs parcs se développent au sein de cette sous-unité paysagère ce qui témoigne de son essor. En effet, le paysage tel qu'il est perçu actuellement ne compte que quelques parcs éoliens (on en dénombre 6 soit environ 39 éoliennes en service) et ne reflète pas la réalité de demain. En effet, bien qu'aucun parc ne soit en cours d'instruction, près de 62 éoliennes sont accordées et réparties sur 12 parcs. Les implantations repérées sont préférentiellement des alignements simples ou doubles. Les parcs éoliens déjà en service sont principalement identifiés au Nord et au Sud de la sous-unité, au cœur de celle-ci les parcs sont encore en projet. Des extensions de parcs sont visibles mais le repowering ne semble pas encore engagé sur les parcs en service de cette sous-unité. Au sein de chaque parc, le nombre de machines varie de 4 à 7.

Le caractère de cette sous-unité est similaire à la plaine de Champagne crayeuse et présente une dominante à l'éolien, les unités de méthanisation et photovoltaïques sont moins nombreuses.

Points de vigilance :

- La visibilité et la covisibilité des projets éoliens avec des secteurs protégés
- Influence de l'unité paysagère voisine dans le développement de l'éolien
- La hauteur des projets éoliens vis-à-vis des boisements qui ponctuent le territoire
- Le maintien d'espaces de respiration au vu du développement de l'éolien



Photo 23 : L'unité de méthanisation est peu perceptible depuis la RD, elle s'insère dans le corps de ferme



Photo 24 : Au Nord-Est, les PE de la Butte de Soigny et de la Brie Champenoise forment un pôle ; ici l'implantation du PE de la Butte de Soigny demeure lisible



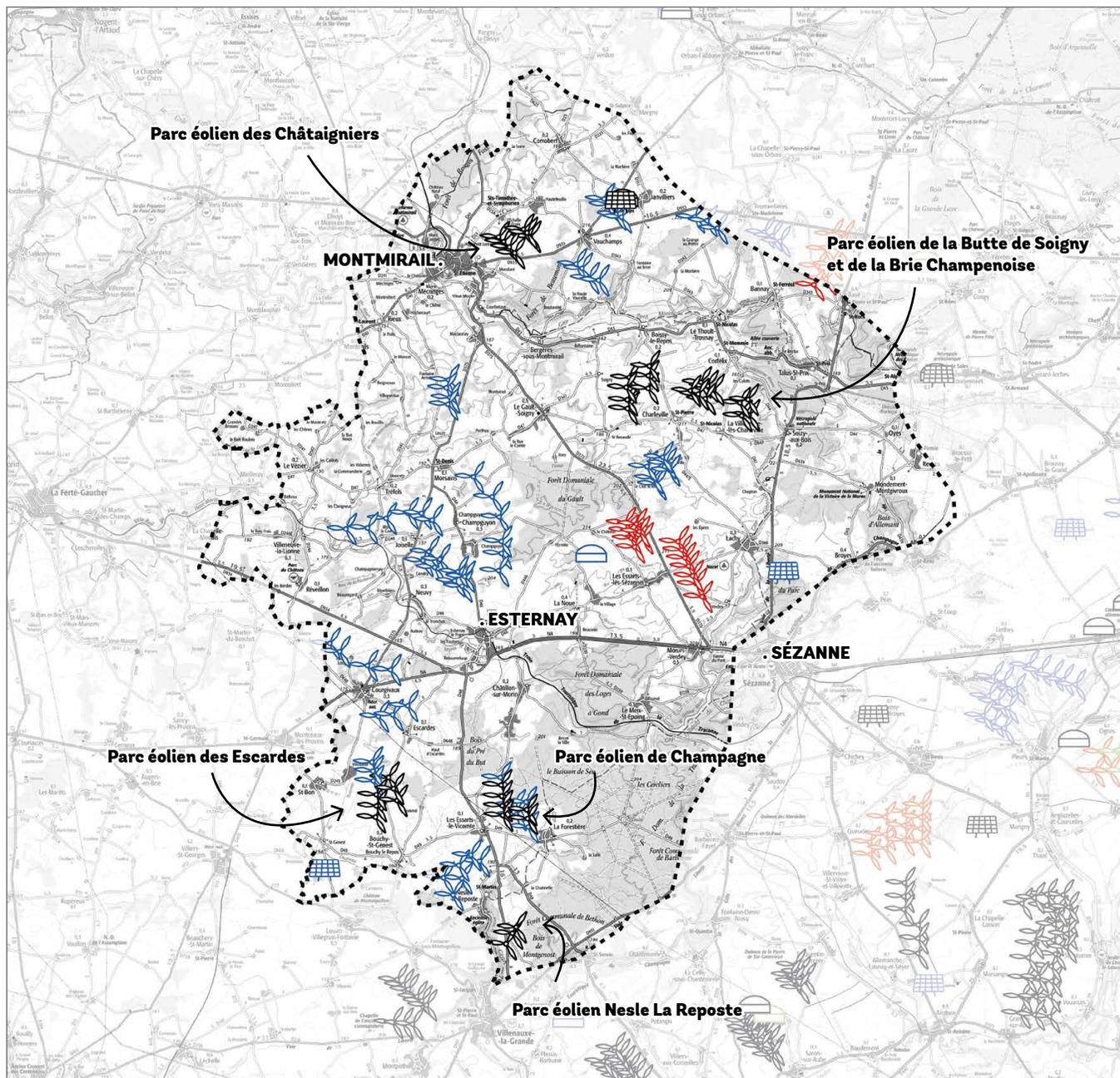
Photo 25 : Depuis la frange Est de Montmirail, le PE des Châtaigniers est visible, il occupe une partie importante de l'horizon mais demeure clair dans sa géométrie et sa lecture



Photo 26 : Depuis la RD 933, le premier alignement du PE des Châtaigniers est perceptible avec une implantation régulière



Photo 27 : Depuis la sortie du Bois du Pré du but, quelques éléments verticaux émergent et ponctuent l'horizon, une formation de haie, le PE de Champagne et une ligne à HTA



Légende

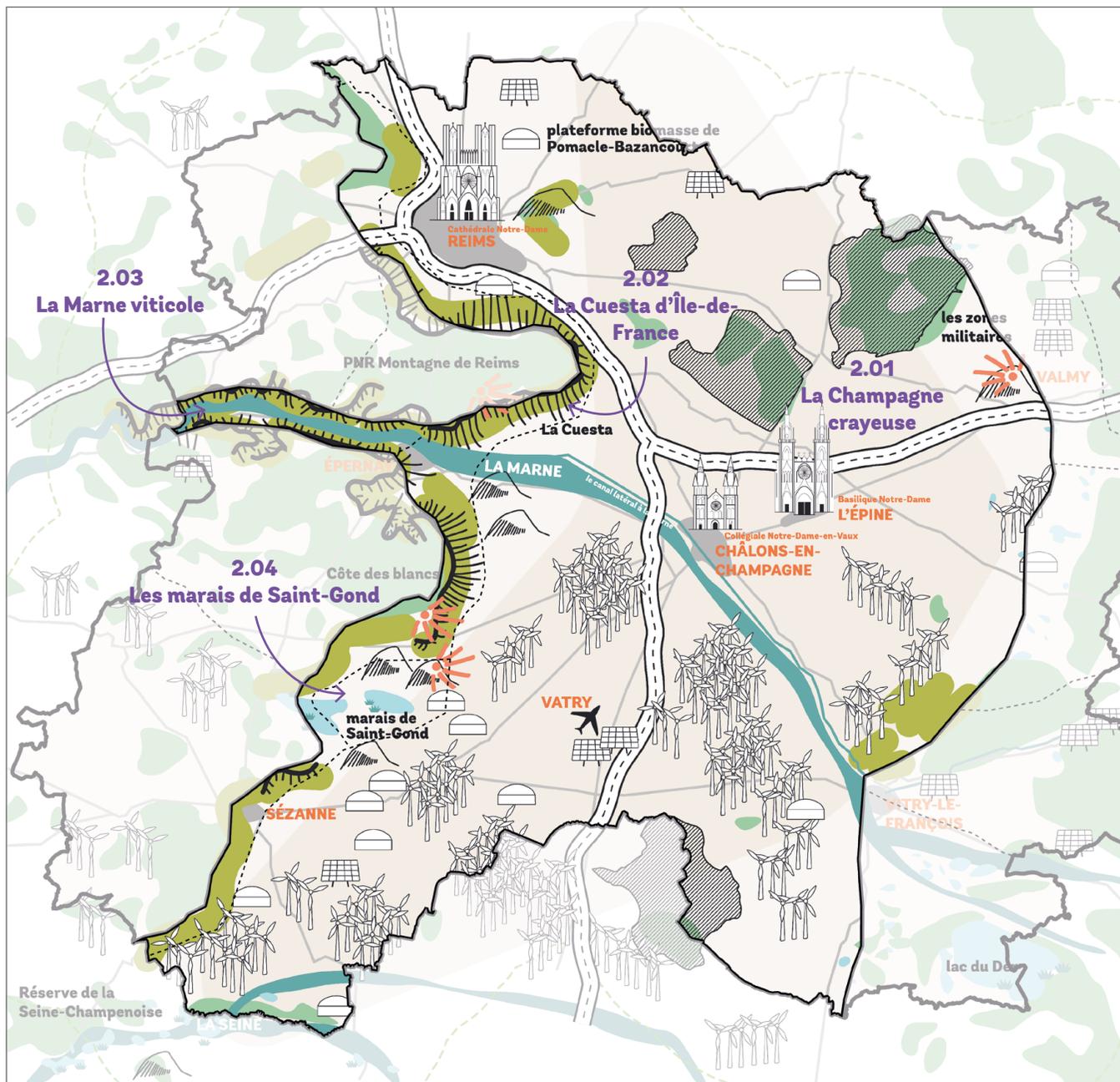
-  Éolien
-  Solaire
-  Méthanisation

Statuts

-  Construit / en service
-  Accordé
-  En instruction
-  Refusé

Fig. 13 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère de la Brie Champenoise

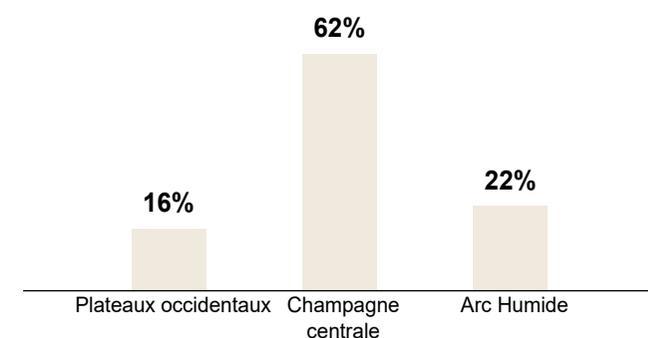
02. LA CHAMPAGNE CENTRALE



Les sous-unités paysagères de la Champagne centrale :

- 2.01 La Champagne crayeuse
- 2.02 La Cuesta d'Île-de-France
- 2.03 La Marne viticole
- 2.04 Les Marais de Saint-Gond

Taux d'occupation des unités paysagères



Taux de recouvrement des boisements des unités paysagères

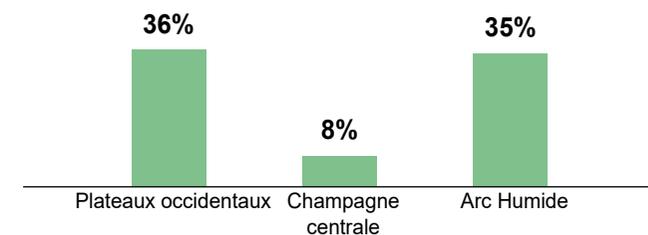


Fig. 14 : Localisation de l'unité paysagère de la champagne centrale
La carte sensible des paysages marnais réalisée dans le cadre de la démarche Paysages & énergies permet de rendre compte de l'appréciation des acteurs locaux sur leur territoire

La Champagne centrale est bordée par les Plateaux occidentaux à l'Ouest et l'Arc humide à l'Est et occupe plus de la moitié de la surface du territoire départemental (62 %).

Globalement, bien que peu de variation du relief ne puisse être observée sur la plaine, les variations topographiques sont plus importantes et contrastées vers l'Ouest, avec la présence de coteaux, versants et monts. Ce paysage de la Champagne centrale est le plus souvent décrit comme un paysage ouvert du fait :

- des cultures en place (les céréales et la vigne)
- du relief des coteaux et des versants (vues dominantes)
- des formations végétales basses (développement de savarts) ... bien qu'il ait été jusqu'en 1950 un territoire boisé (taux de boisements qui atteignait 25 à 30 %). Aujourd'hui la couverture végétale est principalement visible sous la forme de ripisylve qui accompagne les cours d'eau ou d'espaces boisés renfermant les camps militaires. Seuls quelques boqueteaux, bandes boisées ou alignements d'arbres le long des voies sont ponctuellement visibles dans la plaine.

Au sein de l'unité, on peut également remarquer la présence d'un réseau de vallées important. Bien qu'il ne se présente pas sous forme d'un chevelu hydrographique dense, il s'agit de vallées d'envergure qui traversent la plaine. On en dénombre 4 : du Nord au Sud, la Suippe, la Vesle, la Marne et l'Aube.

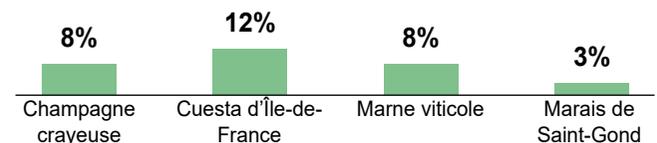
La Marne est le plus souvent décrite comme un territoire plat. L'étendue des cultures et la vue à perte d'horizon prêtent en effet à confusion car le territoire de la Champagne crayeuse présente un micro-relief à la topographie variable selon les secteurs. Ces variations de relief et d'ondulations peuvent être généralement observées entre les vallées principales qui découpent la plaine.

La Cuesta d'Île-de-France marque la limite entre les plateaux et la plaine. Elle possède un vaste versant exposé Est et est le support du vignoble champenois.

La Marne viticole est un couloir assez large creusé par la vallée éponyme, s'immisçant entre les Plateaux occidentaux forestiers.

Les marais de Saint-Gond sont une enclave marécageuse formée d'étangs et traversée par la rivière du Petit Morin.

Taux de recouvrement des boisements par sous-unité paysagère



Échantillons et représentations des paysages de la Marne : la champagne centrale

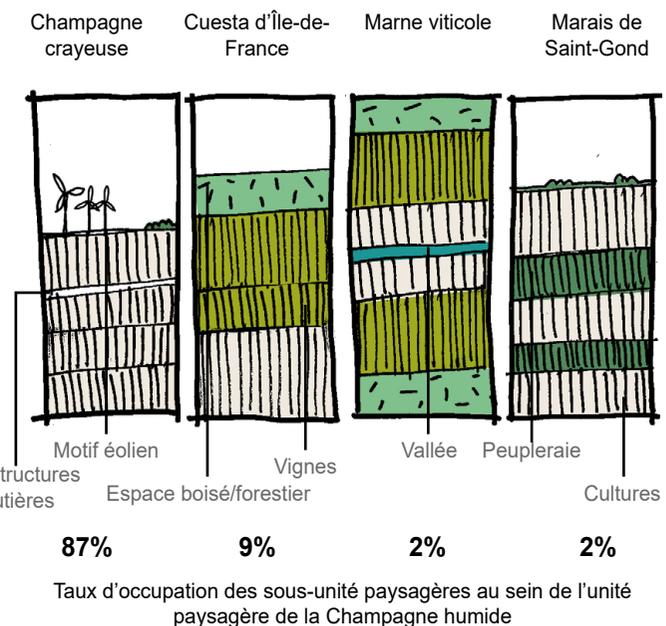


Photo 28 : Étendue de cultures et horizon peu marqué depuis la plaine, environs de Fère-Champenoise
 L'horizon est marqué par une légère ondulation du relief, celle-ci est renforcée par le quadrillage des cultures ; aujourd'hui le motif éolien est une composante majeure, tout comme les cultures, dans la plaine



2.01 LA CHAMPAGNE CRAYEUSE

PAYSAGE

Déterminants géographiques et organisation du territoire

La plaine de la Champagne crayeuse est une grande étendue de culture bordée à l'Ouest par le relief de la Cuesta d'Île-de-France et à l'Est par le relief de la côte de Champagne. Au vu de son étendue et de la proportion qu'il occupe sur le département, ce paysage est souvent reconnu comme le paysage typique marnais. Par ailleurs, le relief de la plaine est souvent confondu. Il est perçu comme relativement plat/tabulaire, alors qu'en réalité celui-ci présente des micro-variations et spécificités selon les secteurs.

Bien que variable, le relief de la plaine demeure peu élevé. Ainsi, peu de situations de belvédères ou panoramiques sont identifiées. Elles sont seulement permises depuis les hauts-reliefs qui bordent ce territoire. Néanmoins, au vu de la relative planéité du relief, les perceptions portent à des distances importantes sans que celles-ci ne puissent réellement être appréhendées par l'observateur.

La formation et la composition de la plaine entrent en opposition avec les unités voisines boisées et/ou humides. Le couvert végétal est ainsi peu développé. Il se remarque au travers de bois, de ripisylve et quelques alignements d'arbres le long des voies départementales. À noter que les plus grandes surfaces de bois sont localisées dans les camps militaires, ce qui amplifie leur aspect impénétrable.

Le territoire de la plaine est traversé par de nombreuses vallées : la Suipe, la Vesle, la Marne et l'Aube. Ce sont les tracés de celles-ci qui induisent les variations du relief et constituent des spécificités locales. Une alternance de zones «plates» et de zones vallonnées se forme alors.

Une succession d'ondulations de faible intensité rythme le parcours dans la plaine. Depuis ces secteurs (section Nord de la vallée de la Suipe et en bordure de l'arc humide), les perceptions peuvent être plus longues depuis les sommets de ce relief. Au contraire, situé dans le creux du relief, un tableau uniforme fait face à l'observateur. Comme pour les zones de replat, le contraste est net entre les portions de ciel et de terre, typique des paysages de faibles amplitudes.

Enfin, bien que la plaine de la Champagne crayeuse puisse paraître au premier regard homogène et uniforme, la diversité de la composition de ce type de



Photo 29 : Les boqueteaux, ripisylves et autres masses de végétations permettent de lire les ondulations du relief de la plaine



Photo 31 : Face à de grandes étendues de cultures, les éléments verticaux (ici des pylônes et lignes électriques) permettent d'appréhender les distances au cœur de la plaine au relief tabulaire



paysage réside dans le changement de saison. Plus fort au printemps et à l'automne, c'est le parcellaire agricole qui tend à muter pour offrir une plus grande diversité de couleurs à ce paysage agraire. Au-delà du parcellaire, l'activité agricole empreint ce territoire. De nombreux silos ponctuent la plaine et provoquent l'horizontalité de celle-ci. Ils constituent notamment des éléments de repères.

Deux typologies d'implantations des secteurs habités se distinguent au sein de cette sous-unité paysagère :

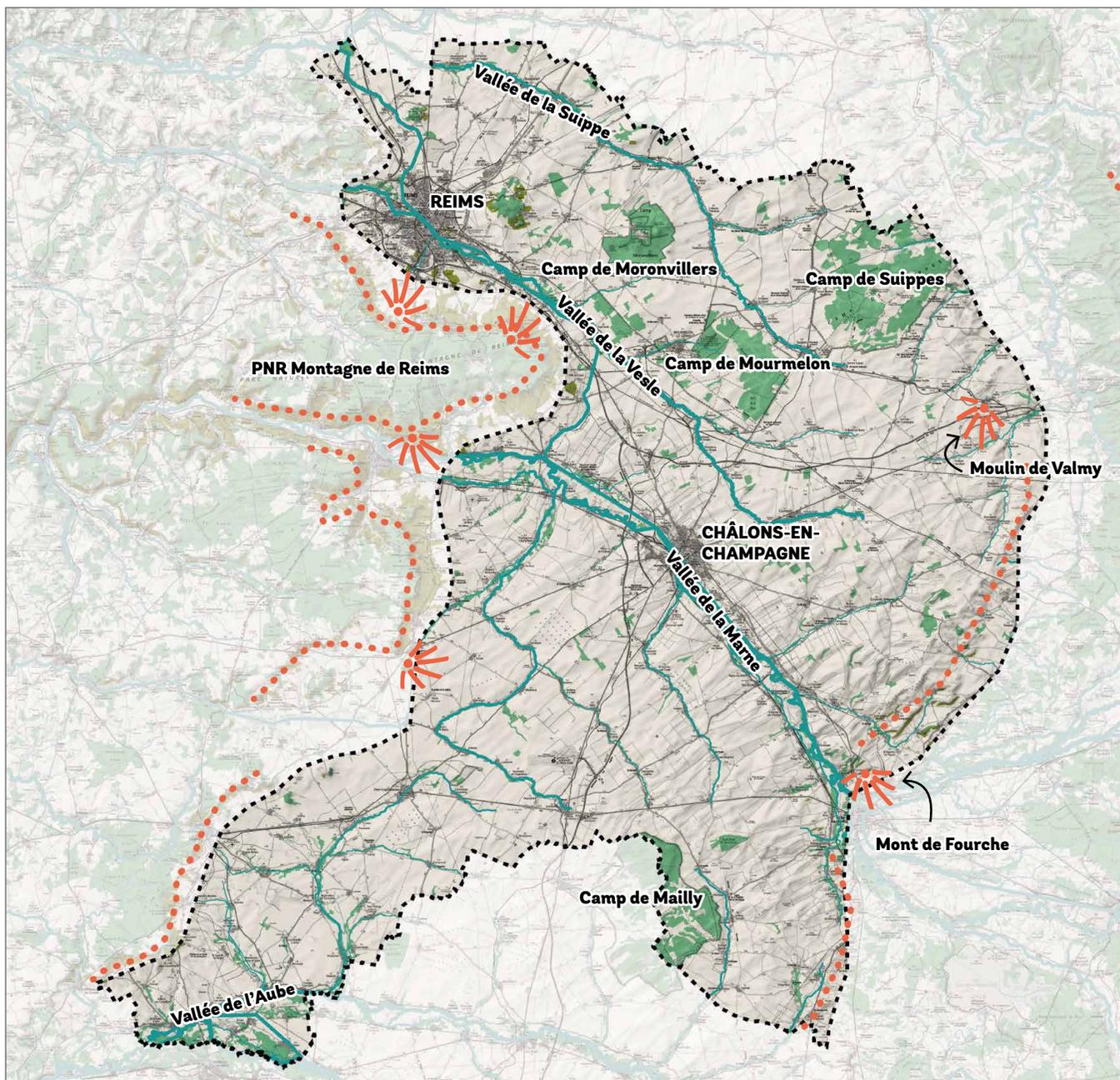
- le long d'une rivière, dont la toponymie des bourgs est inspirée
- ou le long de grands axes routiers.



Photo 30 : La mosaïque culturelle dessine plusieurs plans et donne ainsi une profondeur de champ à ce territoire de plaine



Photo 32 : Les éléments verticaux permettent une lecture du paysage en plusieurs plans, ils rythment l'horizon



Le développement des bourgs se distingue également selon deux typologies :

- en village-rue lorsque la trame bâtie s'étire le long d'un cours d'eau ou d'une voie
- en agglomération. La plaine accueille les villes de Reims, Châlons-en-Champagne (préfecture) et Fère-Champenoise. C'est notamment autour de ces villes et agglomérations que rayonne et se répartit le réseau routier. Le maillage routier est très diversifié. L'autoroute A4 relie Metz à Paris en passant par Reims. L'A26 permet de rejoindre Saint-Quentin à Troyes et permet de desservir Reims et Châlons-en-Champagne. Un réseau de routes nationales permet d'étendre ce rayonnement autour de ces villes pour relier Sézanne, Vitry-le-François et Sainte-Menehould en limite d'unité.

Enjeux :

- Maintien des échelles du paysage observé (relief)
- Préservation des ouvertures visuelles
- Préservation des linéaires de ripisylve

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- ⋯ Ligne de crête et côtes
- ☀ Belvédères et points de vue

Fig. 15 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère de la Champagne crayeuse

Le micro-relief et spécificités du territoire

Quelques variations et spécificités locales permettent toutefois d'identifier des secteurs aux typologies paysagères spécifiques. Ces spécificités viennent essentiellement de la variation du relief entre chacune des grandes vallées scindant l'ensemble du territoire de la sous-unité paysagère de la Champagne crayeuse.

Le Pays Rémois : Son développement est cadré par la Cuesta d'Île-de-France à l'Ouest et décline doucement vers la vallée de la Suippe au Nord-Est. Sur cette périphérie, des monts ponctuent son horizon : le Mont de Berru, Monts de Champagne et le Mont de Brimont. Ces émergences du relief ont la particularité d'être boisées, motif rare au cœur de la plaine de champagne. L'activité agricole demeure encore sur ce territoire mais laisse place au développement de la ville de Reims et de son agglomération. L'empreinte de l'activité agricole sur ce territoire est similaire à celle de la plaine et reprend les mêmes logiques : une agriculture intensive au parcellaire de grande dimension. Quelques parcelles de vignes subsistent sur les coteaux des monts les mieux exposés.

La plaine de l'Ouest : Limitée par les coteaux, elle s'étend le long de la Cuesta d'Île-de-France et plus particulièrement, elle s'étire le long de la Côte des Bblancs, d'Épernay à Sézanne. C'est au sein de cette zone que se développent les buttes témoins, entre le relief abrupt de la Cuesta et tabulaire de la plaine de la champagne centrale. Du Nord au Sud, on y distingue : le Mont Bernon, la butte de Saran, le Mont Aimé, la butte de Toulon-la-Montagne, le Mont Aout et le Mont Chalmont.

La côte de Champagne : S'étend du Sud de Vouziers (hors département) au Nord de Vitry-le-François et constitue le trait d'union entre la plaine de la Champagne centrale et l'Arc humide. Ce territoire est marqué par de nombreux vallonements dessinés par les affluents de la Marne et de la Vière. Vers Vitry-le-François, sur les coteaux les mieux exposés se développent des parcelles de vignes, également inscrites à l'AOP Champagne, comme pour le secteur d'Épernay.

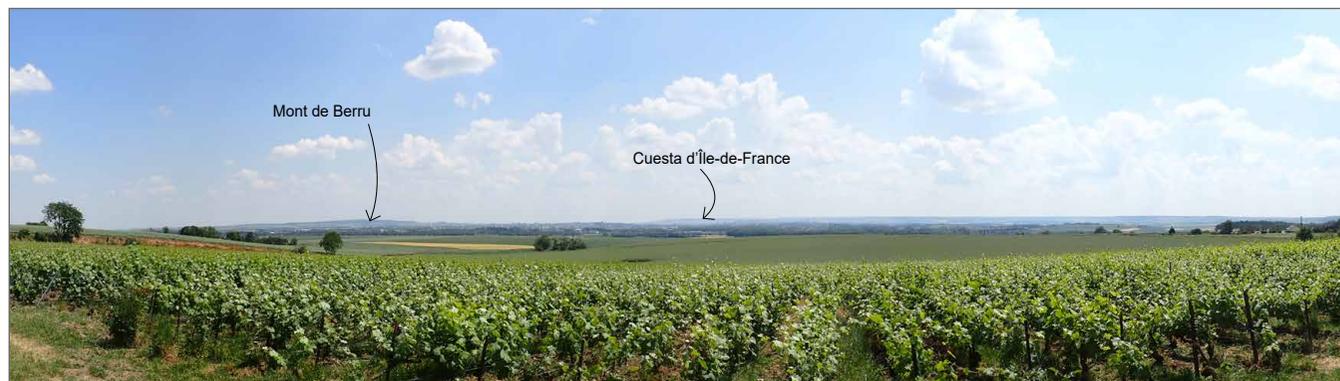


Photo 33 : Bordé à l'Est par les coteaux viticoles de la Cuesta d'Île-de-France, le développement de Reims et son agglomération est visible au cœur de la plaine, le relief boisé du Mont de Berru souligne l'horizon



Photo 34 : La culture de la vigne profite des coteaux exposés Sud des buttes et monts qui englobent le pays Rémois



Photo 35 : La présence des buttes témoins ponctue et rythme l'horizon tabulaire de la plaine cultivée de la Champagne crayeuse ; ici le Mont Aimé



Photo 36 : Au Nord de Vitry-le-Francois, la traversée du territoire par la RN 44 offre une vue panoramique sur les ondulations du relief de la cote de champagne et les coteaux viticoles développés sur les versants Sud



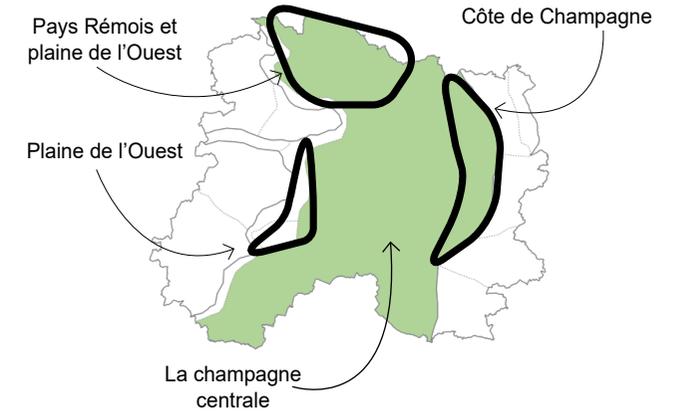
Photo 37 : Fermeture des horizons par la couverture boisée des camps militaires, ici la périphérie du camp de Mourmelon



Photo 38 : Terrain militaire non-planté, quelques parcelles de savarts se distinguent



Photo 39 : Les grandes dimensions du parcellaire agricole offrent un dégagement visuel important sur le territoire de plaine cultivée, quelques éléments verticaux ponctuent l'horizon, l'espace semble sans limite



La Champagne centrale : Correspond pleinement aux caractéristiques paysagères détaillées précédemment. Ce territoire est décrit par l'immensité ressentie des structures et du parcellaire qui se développe dans la plaine. Par ailleurs, le relief relativement peu mouvementé et la simplicité géométrique du parcellaire agricole en augmente ces effets.

Sa particularité réside également dans l'établissement de nombreux camps militaires, on y inventorie, du Nord au Sud : le camp de Moronvillers, de Suippes, de Mourmelon et de Mailly, ainsi que des équipements annexes tels que l'aéroport de Vatry et l'ancien aérodrome de l'OTAN de Marigny. Ces camps représentent une surface d'un peu moins de 400km², soit 8% de la surface de la plaine. Ils constituent des enclaves sur le territoire, la fermeture de ces terrains est accentuée par la présence d'une couverture boisée importante sur ces sites. Ce sont essentiellement des pins qui composent cette trame. Sur les surfaces non-plantées et non-occupées, ce sont des paysages de savarts qui se développent. C'est une caractéristique majeure de ces espaces en Marne puisqu'il s'agit d'une steppe rase ponctuée d'arbustes sur une rendzine calcaire, végétation typique d'espace en friche ou en jachère.

PATRIMOINE

Répartition du patrimoine :

- 3 biens UNESCO
- 19 sites protégés
- 4 sites patrimoniaux remarquables
- 214 monuments historiques

Au vu de sa grande superficie, de nombreux éléments protégés sont inventoriés. Il s'agit principalement d'églises protégées au titre des monuments historiques (MH). Quelques châteaux, tumulus et monuments commémoratifs sont également ponctuellement présents sur le territoire.

Les villes de Reims et de Châlons-en-Champagne se distinguent par la diversité et le nombre d'éléments protégés au sein de leur centre-ville. Elles se dotent chacune d'un site patrimonial remarquable, de nombreux sites protégés et de monuments historiques. Elles abritent également une cathédrale (Notre-Dame) et une collégiale (Notre-Dame-en-Vaux), biens UNESCO.

À noter que le territoire de la plaine de la Champagne crayeuse est caractérisé par la traversée de la Marne en son centre sur un axe Nord-Ouest / Sud-Est. Un canal latéral à ce cours d'eau le longe, de Dizy à Vitry-le-François. Une séquence de Condé-sur-Marne à Vitry-le-François s'inscrit dans le parcours du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, la Via Francigena. Ce chemin de pèlerinage est également reconnu par l'UNESCO. La collégiale Notre-Dame en Vaux de Châlons-en-Champagne et la basilique Notre-Dame de l'Épine constituent des jalons de cet itinéraire.

Quelques éléments de patrimoine vernaculaire ponctuent par ailleurs le territoire de cette sous-unité paysagère. Il s'agit notamment d'édifices liés au parcours de l'eau sur ce territoire de plaine agricole. En illustration est présentée la tour de Condé-sur-Marne qui servait initialement à alimenter le canal en eau pour maintenir la navigation sur celui-ci, suite aux nombreux problèmes d'étanchéité du canal.



Photo 40 : La basilique Notre-Dame de l'Épine s'érige au cœur de la plaine cultivée



Photo 41 : La cathédrale de Reims surplombe la trame bâtie du centre-ville



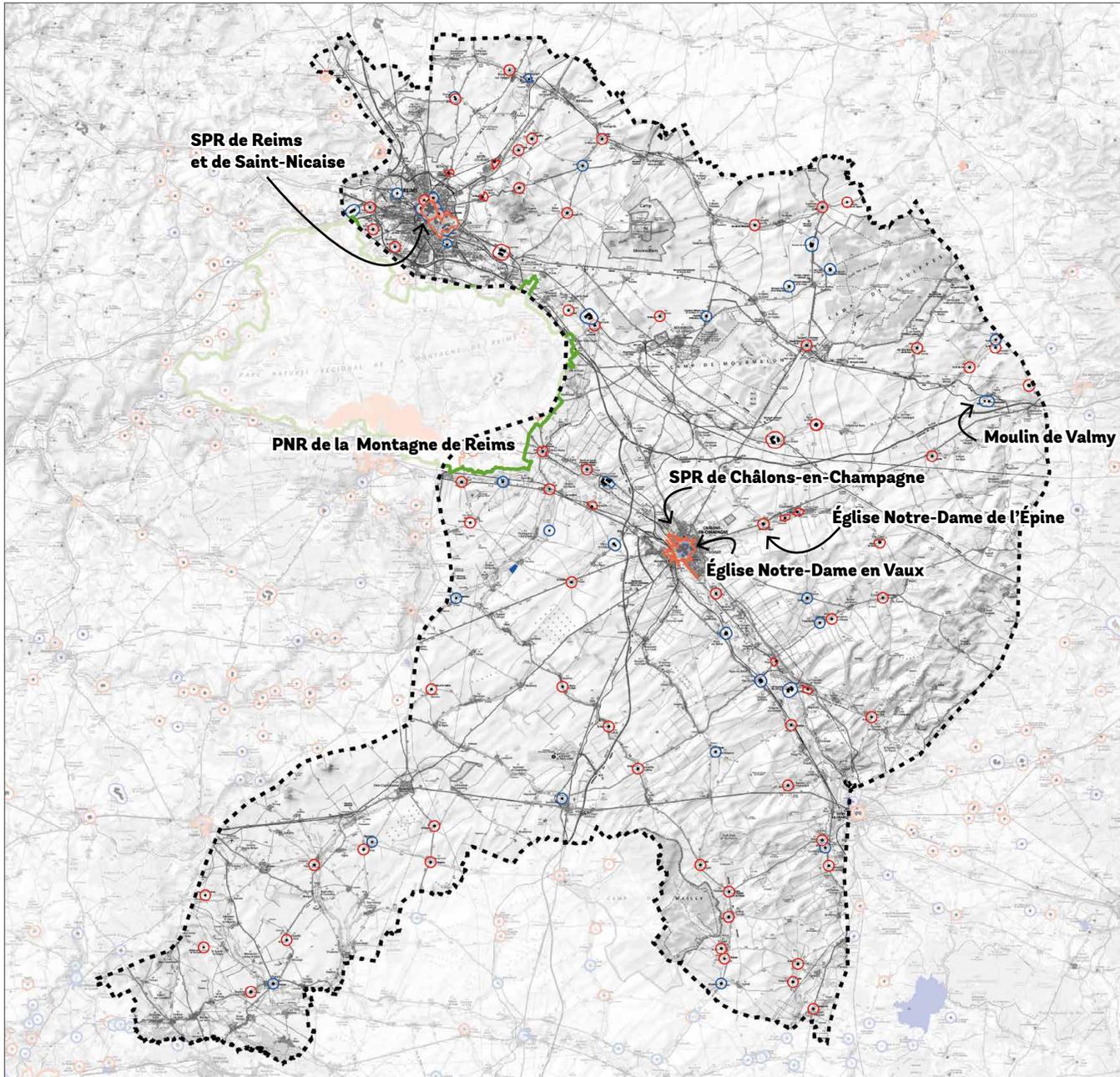
Photo 42 : Le moulin de Valmy domine le vaste parcellaire cultivé de la plaine, l'horizon est modulé selon le rythme des ondulations du relief de la plaine



Photo 43 : Le canal latéral à la Marne est support d'un des principaux itinéraires menant à Saint-Jacques-de-Compostelle (via Francigena), ici à Condé-sur-Marne



Photo 44 : Patrimoine vernaculaire, la tour de Condé-sur-Marne (ancien aqueduc)



Légende

- Monument historique classé / inscrit (MH)
- Site Patrimoine Remarquable (SPR)
- Site protégé classé / inscrit
- Bien UNESCO
- Parc Naturel Régional (PNR)

Fig. 16 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère de la Champagne crayeuse

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Répartition des unités de production :

- 146 parcs éoliens (866 mâts)
- 34 parcs photovoltaïques
- 31 unités de méthanisation

Profil énergétique dominant :

- secteur Nord : le photovoltaïque et la méthanisation,
- secteur Sud : l'éolien.

L'ensemble des filières sont implantées au sein de cette sous-unité paysagère. Toutefois, on peut noter des spécificités au sein même de ce territoire. En effet, au Nord de Châlons-en-Champagne, il n'y a pas de parcs éoliens. En revanche, les unités de méthanisation et les centrales photovoltaïques se développent. Ainsi, c'est au Sud de Châlons-en-Champagne qu'est remarqué l'essor de l'éolien.

Dans le pays Rémois, les unités de méthanisation sont en cours de déploiement. En effet, le paysage tel qu'il est perçu actuellement ne compte que quelques unités et ne reflète pas la réalité de demain, quatre projets ont été accordés et un est en cours d'instruction.

Dans les environs de Fère-Champenoise, les unités de méthanisation se développent également. Contrairement au pays Rémois, de nombreuses unités sont déjà en place (6). Peu de projets sont à l'étude dans ce secteur. Les équipements identifiés dans ces secteurs sont autonomes et indépendants. Ces unités ne sont pas joutées par une exploitation agricole.

À la marge, quelques unités de méthanisation sont repérées au cœur de la plaine champenoise.

Le développement du photovoltaïque est à l'image de celui de la méthanisation. Les mêmes secteurs sont identifiés comme potentiels mais de nouveaux émergent : Suippes, Mourmelon et entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François. De nombreux projets se développent ainsi au sein de zones militaires ou de terrains non-occupés. L'investissement des friches par cette filière est plus importante.



Photo 45 : Une centrale photovoltaïque a investi un ancien terrain militaire à l'Est de Châlons-en-Champagne

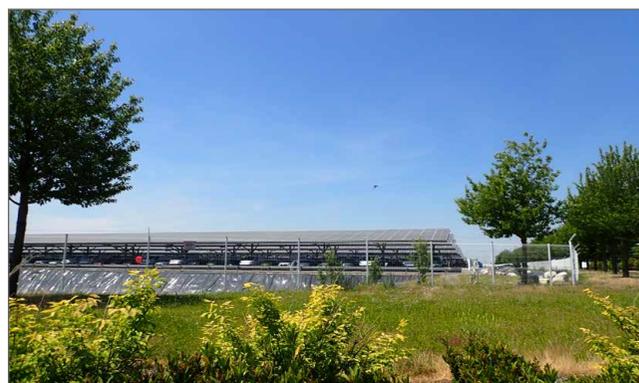


Photo 47 : Des ombrières sont installées sur le parking de l'aéroport de Vatry



Photo 46 : Le photovoltaïque se développe au sein des structures agricoles, les panneaux équipent de nombreux bâtiments



Photo 48 : Une centrale photovoltaïque a été implantée sur l'ancienne friche de l'aéroport de l'OTAN ; haut lieu de biodiversité, la végétation masque l'installation



Photo 49 : C'est sur l'ancien terrain d'une distillerie, en sortie du bourg de Betheniville, qu'une centrale photovoltaïque s'est installée ; elle se tient à distance du bourg grâce à la bande de végétation qui longe la Suippe

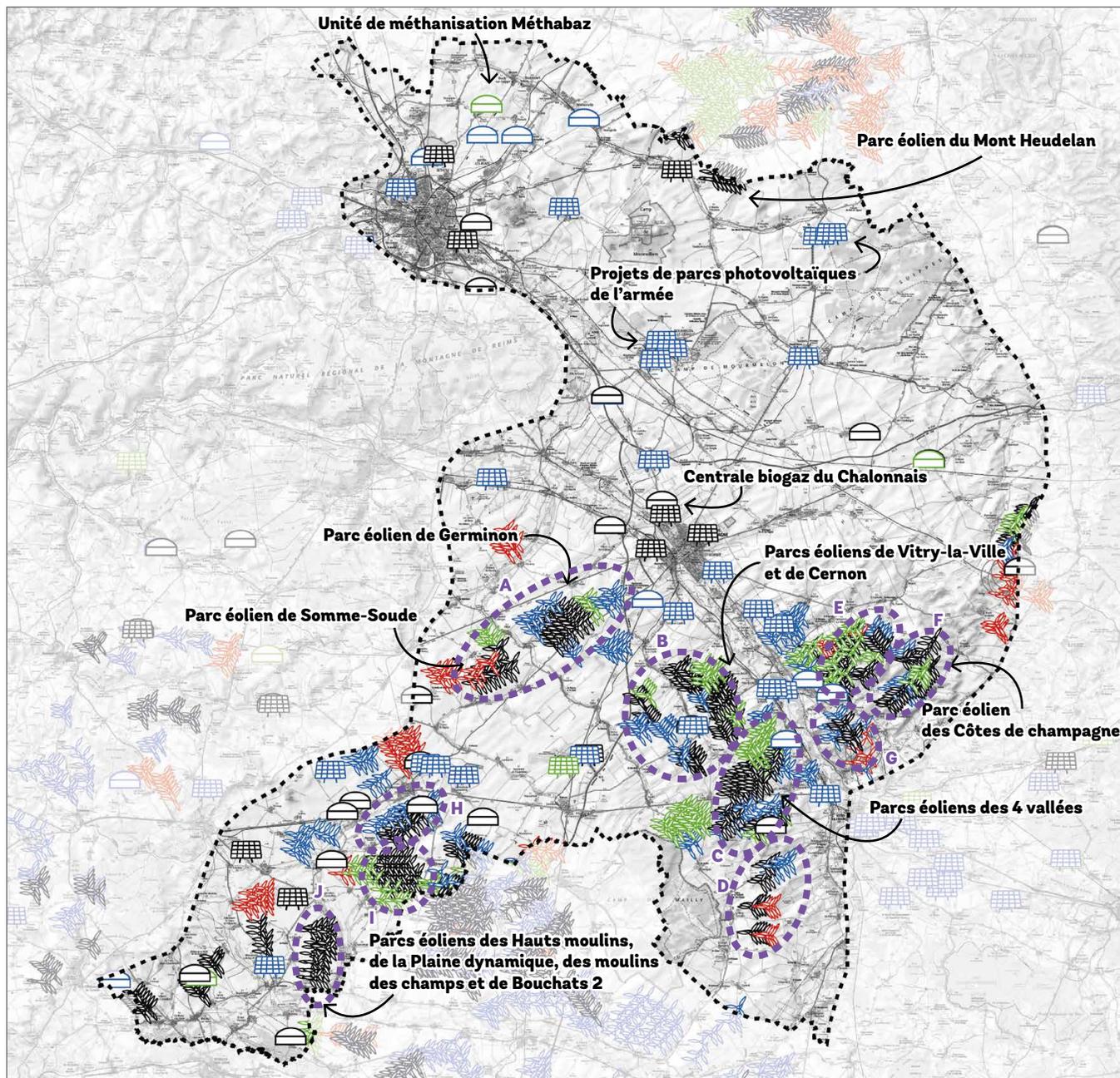


Photo 50 : Méthanisation visible en périphérie de l'agglomération de Reims



Photo 51 : Méthanisation associée à une structure agricole, située en sortie de bourg (Auve)

Légende

-  Éolien
-  Solaire
-  Méthanisation

Statuts

-  Construit / en service
-  Accordé
-  En instruction
-  Refusé

Fig. 17 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère de la Champagne crayeuse

La filière éolienne est très développée au Sud de la plaine de la Champagne crayeuse. Plusieurs parcs en service sont identifiés au sein de cette sous-unité paysagère, ce qui témoigne de son essor mais ne reflète pas la réalité de demain. En effet, bien que le motif éolien soit déjà en place sur ce secteur, près de 35 parcs ont été accordés et environ 25 sont en cours d'instruction.

Les implantations repérées sont préférentiellement des implantations quadrillées ou en alignement, simple ou double. Le vaste parcellaire de la plaine profite au développement des grandes unités, le nombre de machines par parc est important. Une forte densité d'éoliennes peut alors être ressentie par secteurs. Par ailleurs, une attention aux espaces de respiration doit être portée. Les secteurs préférentiels d'implantation sont les suivants :

- entre les RD 933 et RD5
- entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François, de part et d'autre de la Marne
- en périphérie de Fère-Champenoise.

Des extensions de parcs ou de structuration de pôles sont visibles. De nouvelles réflexions pourront être engagées sur l'implantation et l'ampleur des parcs grâce au repowering.

Points de vigilance :

- Développement de l'éolien en secteur de plaine
- Le rapport d'échelle des unités de production avec le relief de la Cuesta et les ondulations de la plaine
- La visibilité et la covisibilité des projets éoliens depuis et avec des secteurs protégés ou points de vue remarquables : maintien de la valeur universelle exceptionnelle des biens (V.U.E.)
- Structuration de l'éolien et identification des pôles (à renforcer)
- La lisibilité des pôles
- La densité perçue des parcs éoliens
- La préservation d'espaces de respirations



Photo 52 : Au pied du Mont de Fourche, plusieurs pôles éoliens sont visibles, la lecture des implantations est altérée par la densité et la superposition des machines, un effet de barrière visuelle est perceptible sur cette part d'horizon



Photo 53 : Plusieurs groupes d'éoliennes ponctuent l'horizon, il y a un étalement ainsi qu'une récurrence du motif éolien dans le champ visuel



Photo 54 : Succession des plans, vallonements et alignements d'éoliennes



Photo 55 : L'implantation des éoliennes est régulière, deux alignements s'inscrivent dans la perspective



Photo 56 : Les équipements des paysages voisins sont perceptibles au-delà des limites départementales, ici le parc éolien du Mont Heudelan dans les Ardennes



Photo 57 : À l'horizon, bien que le parc occupe l'intégralité de l'horizon visible, la régularité de son implantation facilite son insertion paysagère



Photo 58 : Les groupes d'éoliennes rythment la traversée de la plaine, encadrés par les voies départementales n°933 et n°5, la densité du pôle est importante



Photo 59 : Ce groupe d'éoliennes quadrille la plaine, il accentue la profondeur de champ, créant différents plans habituellement peu perçus dans la plaine



Photo 60 : L'implantation des éoliennes suit un quadrillage, c'est un modèle d'implantation récurrent au sein de la plaine champenoise



Photo 61 : Pour les parcs au nombre d'éoliennes plus réduit, l'alignement simple ou en double ligne est également souvent identifié dans la plaine



Photo 62 : Le motif éolien dans la plaine apparaît en groupe, la densité est importante sur ces parts d'horizon occupés et les chevauchements de machines sont récurrents



Photo 63 : La traversée de la plaine, d'est en Ouest, par les RD 933 et RD 5, est rythmée par les différents pôles d'éoliennes qui ponctuent le territoire (diurne)



Photo 64 : Omniprésence du motif éolien à l'horizon au Sud de la plaine champenoise



Photo 65 : Entre Sommesous et Châlons-en-Champagne, vue vers l'est ; le parc éolien 'Entre les vallées de la Coole et la Soude' dessine une ligne en perspective au premier-plan et s'étend de part et d'autre de la voie, son emprise horizontale est importante ; au loin se distinguent les éoliennes implantées entre les vallées de la Coole et la Marne (diurne)



Photo 66 : Depuis les franges habitées, cette densité est également perçue



Photo 67 : En direction du Sud, aux abords de Châlons-en-Champagne, plusieurs pôles éoliens se distinguent, ceux se situant de part et d'autre de la vallée de la Marne en amont de Vitry-le-François ; en direction du Nord, d'autres regroupements d'éoliennes sont visibles (diurne)

Perceptions nocturnes de l'éolien



Photo 69 : La traversée de la plaine, d'est en Ouest, par les RD 933 et RD 5, est rythmée par les différents pôles d'éoliennes qui ponctuent le territoire (nocturne)



Photo 70 : Entre Sommesous et Châlons-en-Champagne, vue vers l'est ; le parc éolien 'Entre les vallées de la Coole et de la Soude' dessine une ligne en perspective au premier-plan, au loin se distinguent les éoliennes implantées entre les vallées de la Coole et la Marne (nocturne)



Photo 71 : En direction du Sud, aux abords de Châlons-en-Champagne, deux pôles éoliens se distinguent, ceux se situant de part et d'autre de la vallée de Marne en amont de Vitry-le-François ; en direction du Nord d'autres regroupements d'éoliennes sont visibles, ceux contenus entre les RD 933 et RD 5 (nocturne)

2.02 LA CUESTA D'ÎLE-DE-FRANCE PAYSAGE



Déterminants géographiques et organisation du territoire

Par son relief singulier, la Cuesta d'Île-de-France marque la limite entre les espaces forestiers des Plateaux occidentaux et les cultures de la plaine champenoise. C'est une fine bande de territoire caractérisée par un vaste coteau exposé à l'Est. Elle borde ainsi le territoire de la plaine de la Champagne crayeuse à l'Ouest. Le dénivelé de ce relief est d'environ 50 à 70 m. Sur la partie centrale, au niveau de l'agglomération d'Épernay, celui-ci peut être plus important et atteindre 120 m. En revanche, aux extrémités, le relief s'étend et s'estompe, découpé par des vallées perpendiculaires, et tend à se confondre avec un relief collinaire.

L'occupation de la Cuesta d'Île-de-France est homogène. La culture de la vigne est omniprésente et couvre avec une grande régularité le coteau. Elle façonne le paysage et compose ce motif particulier des coteaux de Champagne par la répétition des rangées rectilignes des vignes et par le dessin des chemins réguliers en craie sur ce relief. Au-delà de l'omniprésence de la vigne, la perception de la Cuesta est également associée à d'autres éléments paysagers structurants, comme aux espaces boisés et aux cultures de la plaine. En effet, une bande boisée la surplombe. Les espaces forestiers des Plateaux occidentaux, le massif de Saint-Thierry, la Montagne de Reims, la forêt d'Épernay, de Vertus et de la Traconne sont visibles de manière continue sur le haut du versant. Dès que le relief décline, la culture de la vigne laisse place à celle des céréales ou d'oléagineux sur de plus grandes parcelles se mêlant à celles de la plaine champenoise. Ainsi, le territoire de la Cuesta s'organise autour du triptyque : forêt / vigne / plaine.



Photo 72 : La Cuesta forme une barrière rocheuse contre la plaine



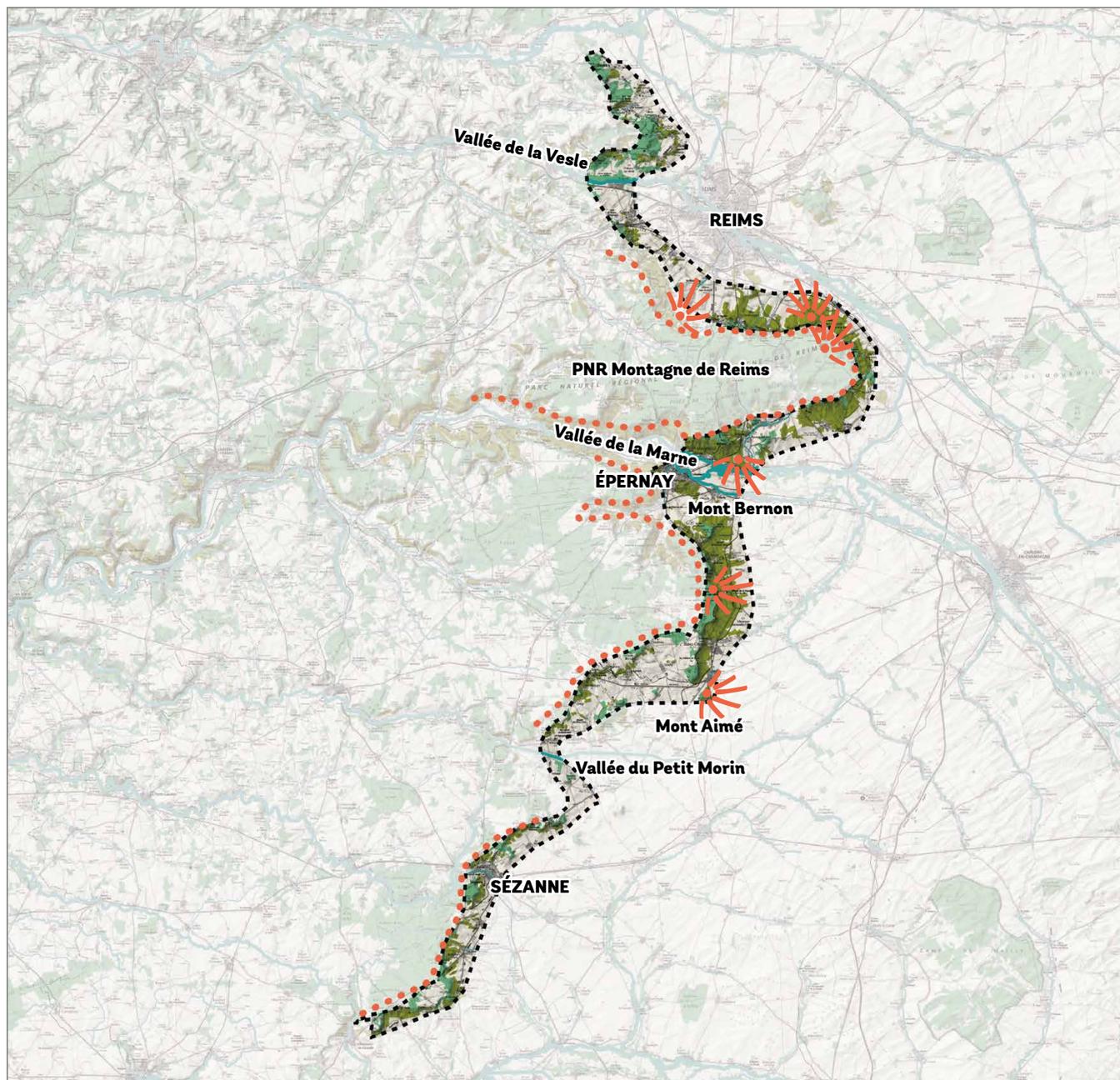
Photo 73 : La Cuesta forme une pente douce jusqu'à la plaine de la Champagne crayeuse ; se succèdent la forêt, les vignes et les cultures



Photo 74 : La Cuesta offre des vues en surplomb sur la plaine cultivée de la Champagne crayeuse, le motif éolien est omniprésent ; vers Fontaine-Denis-Nuisy



Photo 75 : Belvédère depuis le Mont Aimé, les monts constituent une zone tampon entre les pentes de la Cuesta et la plaine crayeuse ; depuis leurs hauteurs les vues sont panoramiques, les cultures, de vignes et de céréales, se répartissent de manière régulière et rectiligne sur le territoire



La présence de l'eau est peu remarquée au sein de ce territoire étroit. Le relief du versant de la Cuesta est toutefois rompu par le passage de vallées perpendiculaires, de la Vesle, de la Marne ou du Petit Morin.

Depuis les rebords du plateau occidental ou bien depuis la plaine champenoise, la présence des villages ponctue le coteau viticole et ils se succèdent tel un chapelet. Ainsi, les situations de covisibilité peuvent être nombreuses. Toutefois, depuis la Cuesta, les villages semblent moins perceptibles puisqu'installés dans les replis du relief (roche plus stable). Selon les particularités géomorphologiques et topographiques, les villages sont positionnés sur le versant à des altimétries variables. Bien que des dessertes locales relient les villages, les routes du réseau primaire (échelle départementale et inter-départementale) traversent le relief de la Cuesta de façon perpendiculaire :

- sur un axe Est-Ouest : la RN 31 permettant de relier Soissons et Reims, la RD 3 reliant Dormans à Châlons-en-Champagne et desservant Épernay et la RN 4 permettant de rejoindre la périphérie parisienne à Vitry-le-François en passant par Sézanne
- sur un axe Nord/Sud : la RD 951 reliant Reims à Nogent-sur-Seine.

Enjeux :

- Maintien des échelles du paysage observé (versants, forêt et plaine)
- Préservation de la lecture et des structures des villages
- Maintien de la densité forestière
- Maintien des situations de belvédères, des ouvertures visuelles en rebord de plateau

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- Belvédères et points de vue

Fig. 18 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère de la Cuesta d'Île-de-France

PATRIMOINE

Répartition du patrimoine :

- 2 biens UNESCO
- 10 sites protégés
- 2 sites patrimoniaux remarquables
- 37 monuments historiques

Cette sous-unité compte principalement des monuments historiques (MH) au sein de son territoire, s'agissant principalement d'églises ou édifices liés au patrimoine viticole.

La ville d'Épernay et les communes environnantes, Hautvillers, Ay-Champagne et Mareuil, se distinguent par la variété des protections et le nombre d'éléments protégés : sont protégés les coteaux viticoles, les maisons et caves de Champagne notamment reconnus par l'UNESCO.

La ville de Sézanne, plus au Sud, est également protégée par un site patrimonial remarquable. L'écrin paysager dans lequel elle s'implante est remarquable. Le centre-ville de Sézanne est niché dans la vallée des Auges, adossé aux coteaux viticoles et surplombé de la forêt domaniale de la Traconne.



Photo 76 : La tour de la maison de champagne Castellane est un élément signal dans et hors de la ville d'Épernay



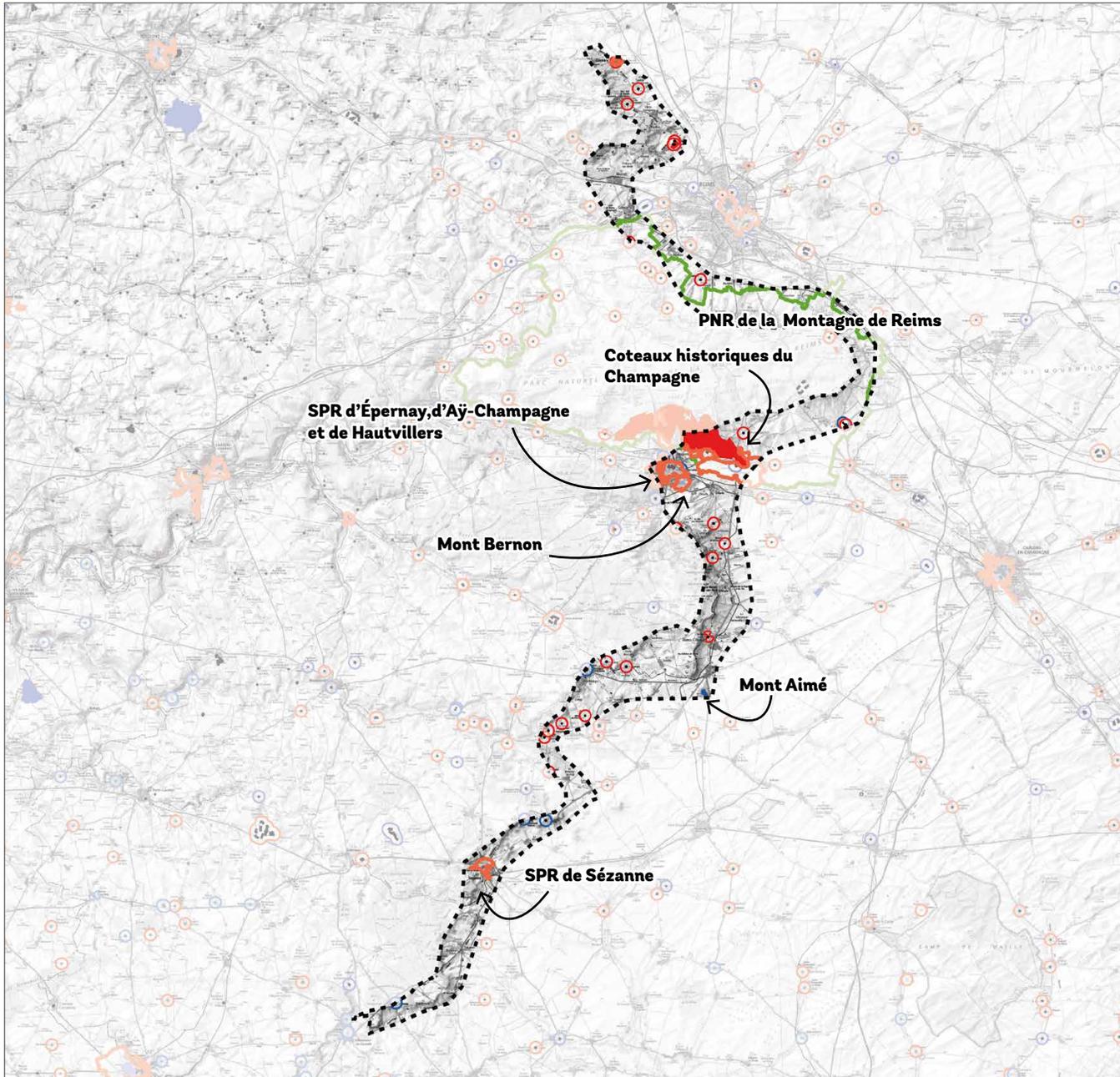
Photo 77 : Belvédère Pierre Cheval depuis le Mont Bernon, aux portes de la ville d'Épernay



Photo 78 : Les coteaux viticoles offrent des vues plongeantes sur la vallée de la Marne, la Cuesta dessine l'horizon ; ici Ay-Champagne



Photo 79 : En limite de la vallée de la Marne, les ondulations du relief et l'émergence des buttes témoins (ici Mont Bernon) rythment le paysage viticole



Légende

-   Monument historique classé / inscrit (MH)
-  Site Patrimoine Remarquable (SPR)
-  Site protégé classé / inscrit
-  Bien UNESCO
-  Parc Naturel Régional (PNR)

Fig. 19 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère de la Cuesta d'Île-de-France

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Répartition des unités de production :

- 3 parcs photovoltaïques
- 1 unité de méthanisation

Profil énergétique dominant : aucun.

Peu d'équipement EnR sont inventoriés au sein de cette sous-unité paysagère. Seules deux centrales photovoltaïques sont en projet sur le secteur Nord de la Cuesta, à proximité de Reims.

Toutefois, le caractère éolien est affirmé par les situations de covisibilité possibles depuis les pentes du coteau vers le Sud de la plaine champenoise. Depuis ce secteur Sud, l'ouverture visuelle permise par le relief de la Cuesta offre des perceptions dégagées sur l'ampleur du motif éolien dans la plaine. Indirectement, le secteur Sud de la Cuesta porte un caractère éolien fort.

Points de vigilance :

- Développement de l'éolien en secteur de plaine
- Le rapport d'échelle des unités de production avec le relief de la Cuesta
- La visibilité et la covisibilité des projets éoliens depuis et avec des secteurs protégés ou points de vue remarquables



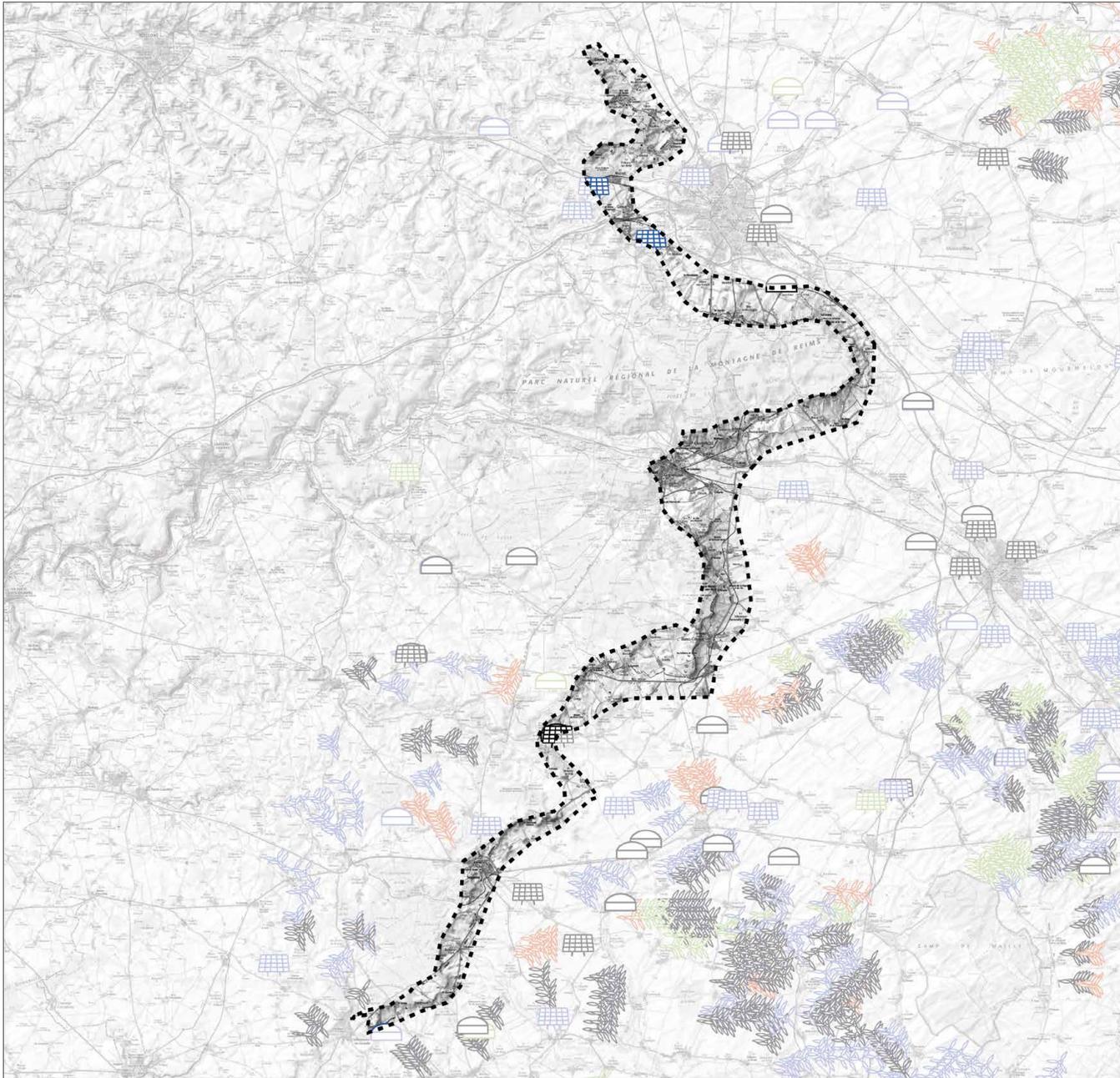
Photo 80 : Plus éloignés de la Cuesta, l'insertion des équipements de méthanisation ou photovoltaïque, implantés en périphérie de Reims, demeure discrète depuis les coteaux



Photo 81 : La densité du motif éolien de la plaine champenoise est pressentie depuis le Sud des coteaux de la Cuesta d'Île-de-France



Photo 82 : Depuis les coteaux de Hautvillers, de nuit, le motif éolien de la plaine demeure perceptible, il se confond avec les lumières des villes présentes dans la vallée (ici Épernay)



Légende

-  Éolien
-  Solaire
-  Méthanisation

Statuts

-  Construit / en service
-  Accordé
-  En instruction
-  Refusé

Fig. 20 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère de la Cuesta d'Île-de-France

2.03

LA MARNE VITICOLE

PAYSAGE

Déterminants géographiques et organisation du territoire

Le territoire de la Marne viticole correspond au couloir formé par la vallée éponyme sur une séquence entre Dormans et Épernay. Cette portion de la vallée s'immisce entre les Plateaux occidentaux forestiers. Ses versants sont également supports de la culture de la vigne et les situations de belvédères sont récurrentes d'un versant à l'autre.

Depuis les rebords des plateaux forestiers, le relief est en déclin jusqu'au lit de la Marne. Bien que les dénivelés soient similaires entre les versants (compris entre 100 et 160 m), les pentes du versant Sud sont plus importantes. En revanche, la vallée présente un fond large et plat, laissant notamment place aux débordements du lit majeur. La place de l'eau est fondamentale au sein de cette sous-unité. La vallée de la Marne occupe une place centrale dans le paysage observé. Les versants suivent le tracé de la vallée sur un axe Est-Ouest mais les affluents, perpendiculaires à la vallée principale, rompent le relief, offrant des ouvertures dans ce linaire, et créent des couloirs secondaires.

Tout comme la Cuesta d'Île-de-France, l'occupation des versants est homogène. La culture de la vigne est omniprésente et couvre avec une grande régularité les coteaux. Elle façonne le paysage et compose ce motif particulier des coteaux de Champagne par la répétition des rangées rectilignes des vignes et le dessin des chemins réguliers en craie sur ce relief. Au-delà de l'omniprésence de la vigne, la perception des versants est également associée aux espaces boisés et aux cultures en fond de vallée. En effet, une bande boisée la surplombe. La forêt de la Montagne de Reims, d'Épernay et de nombreux autres bois sont visibles de manière

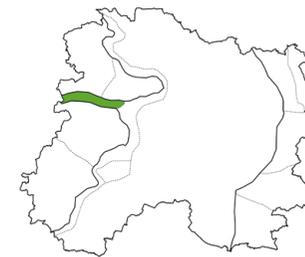


Photo 83 : Le fond de la vallée de la Marne s'élargit en direction de Dormans



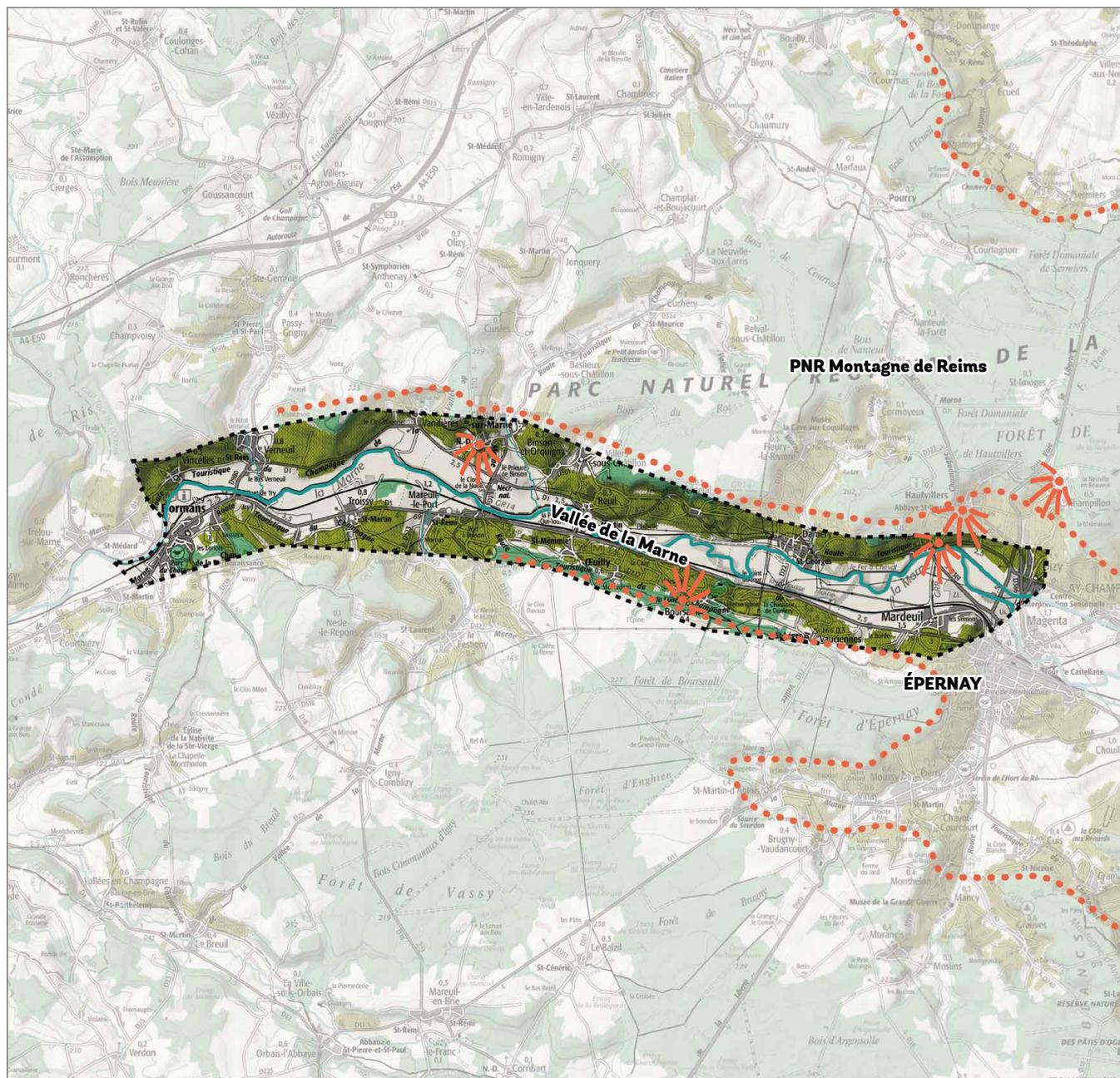
Photo 84 : Les villages s'installent en fond de vallée ou sur les premières pentes des coteaux ; la ripisylve de la Marne est peu marquée



Photo 85 : Les versants de la vallée sont creusés par des ravines, des ondulations sont visibles



Photo 86 : Les infrastructures traversant les Plateaux occidentaux et la vallée de la Marne, les structures s'érigent dans le fond de la vallée



continue sur le haut de chaque versant. Dès que le relief décline, la culture de la vigne laisse place à celle des céréales sur de plus grandes parcelles jusqu'en fond de vallée.

Depuis la plaine alluviale (le fond de la vallée), la présence et l'implantation des villages sont similaires à celles perçues sur la Cuesta. Les villages ponctuent les versants viticoles et se succèdent tel un chapelet. Davantage de villages se sont toutefois implantés en fond de vallée, adossés aux versants. Leurs extensions sont par ailleurs plus développées que sur la Cuesta et l'urbanisation tend ainsi à s'étaler sur les versants.

Bien qu'important, le réseau viare est cadré par le relief de la vallée de la Marne et contenu sur les versants. Seuls quelques passages permettent la traversée de la vallée. Sur cette séquence, ce maillage routier se décline sur un même schéma selon la typologie et l'échelle du réseau : une voie dans l'axe Est-Ouest et une seconde perpendiculaire, sur un axe Nord-Sud. Par exemple pour le réseau primaire, la voie longitudinale, aussi appelée «route touristique du Champagne», se situe en fond de vallée et permet de relier Épernay à Château-Thierry alors que la voie transversale connecte Dormans à Reims.

Enjeux :

- Maintien des échelles du paysage observé (versants, forêt et fond de vallée)
- Préservation de la lecture et des structures des villages
- Maintien de la densité forestière
- Maintien des situations de belvédères, des ouvertures visuelles en rebord de plateau

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- Belvédères et points de vue

Fig. 21 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère de la Marne viticole

PATRIMOINE

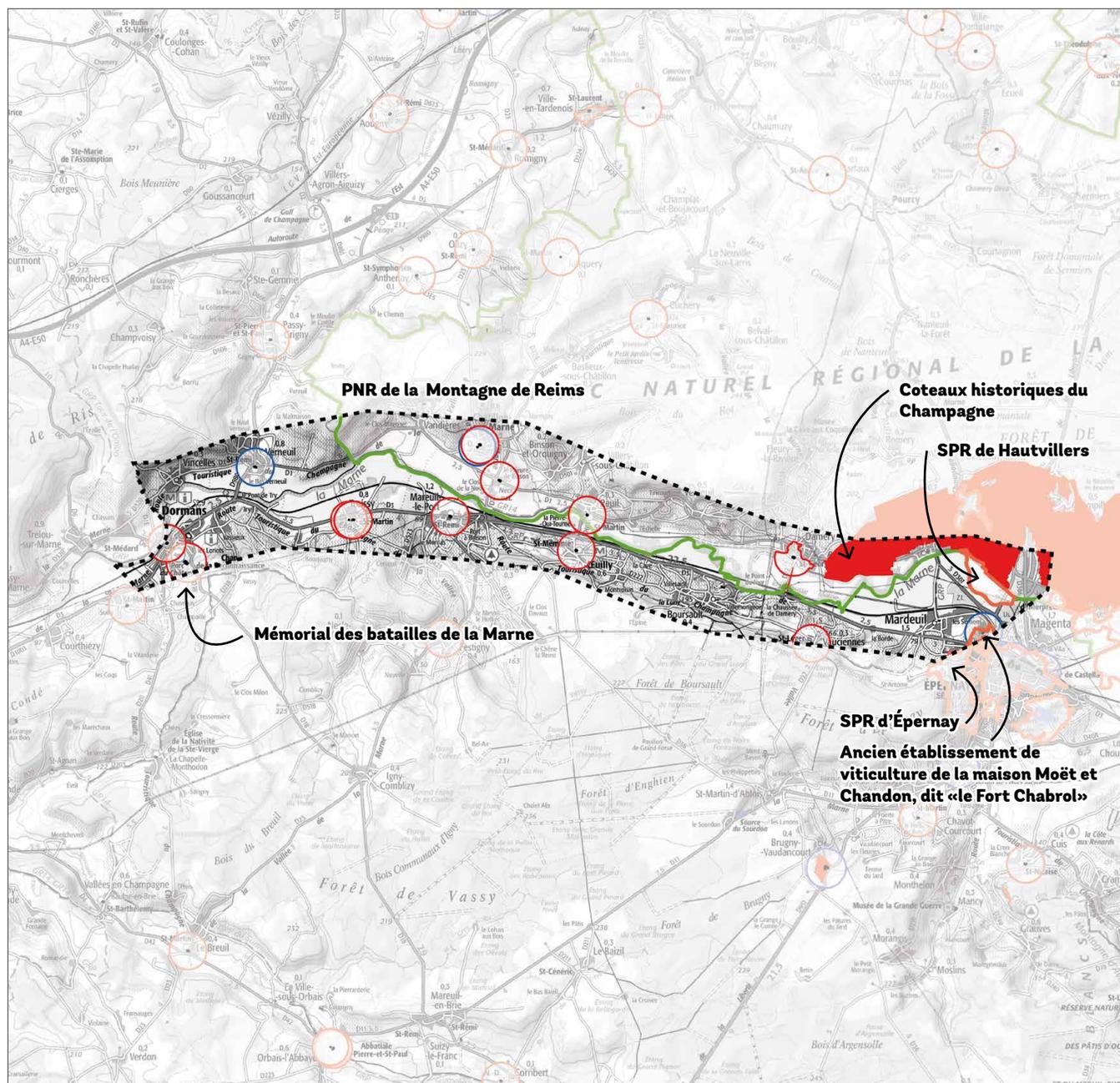
Répartition du patrimoine :

- 2 sites protégés
- 2 sites patrimoniaux remarquables
- 14 monuments historiques

Cette sous-unité compte principalement des monuments historiques (MH) au sein de son territoire. Il s'agit principalement d'églises protégées (9/14).

À noter que cette sous-unité côtoie, de par la présence de coteaux viticoles, un bien UNESCO. Elle abrite notamment le Fort Chabrol, ancien établissement de viticulture de la maison Moët et Chandon, situé aux portes d'Épernay.

Le PNR de la Montagne de Reims s'étend également sur le versant Nord de la vallée de la Marne et se prolonge jusqu'à son lit.

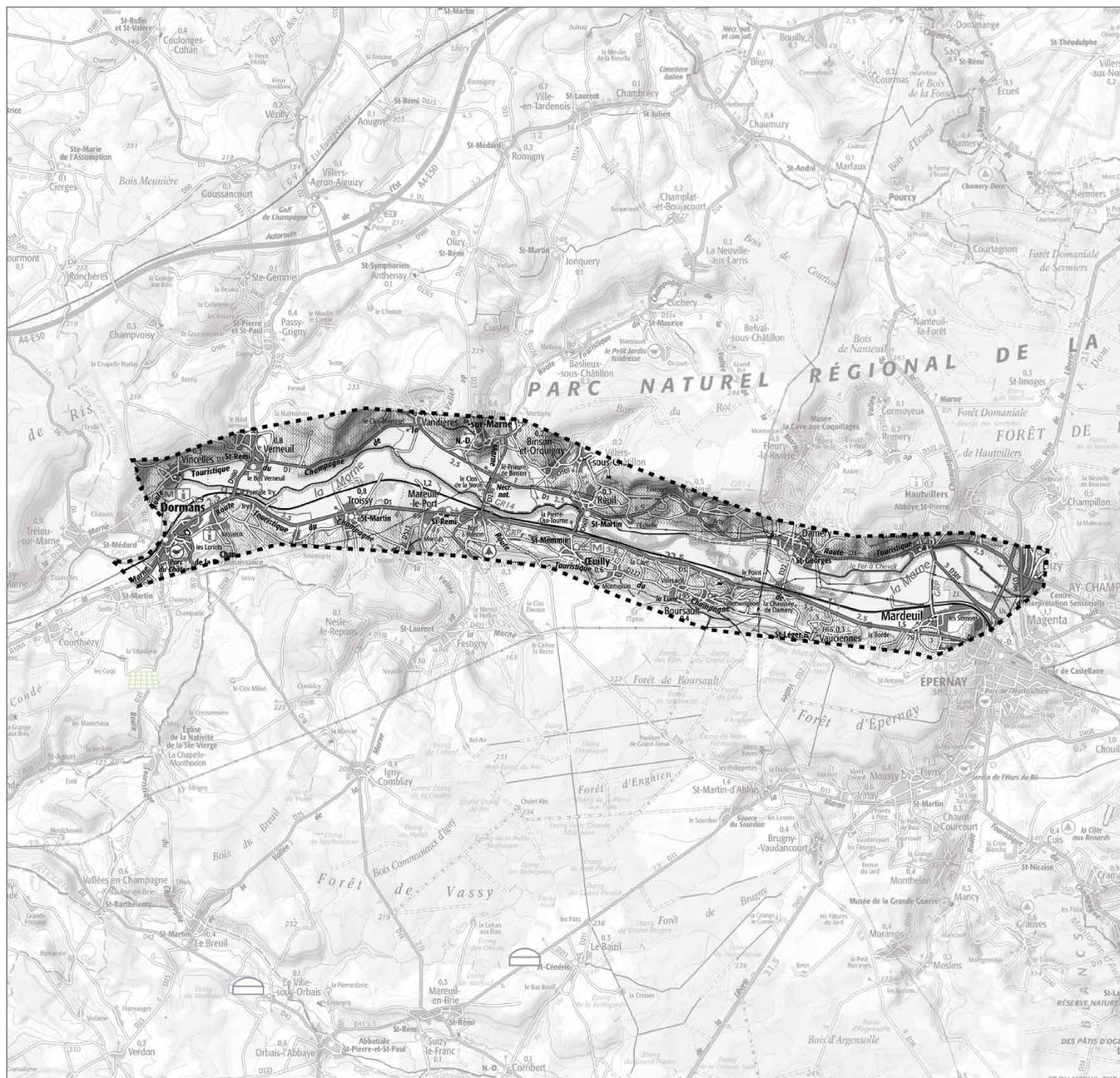


Légende

- ○ Monument historique classé / inscrit (MH)
- Site Patrimoniale Remarquable (SPR)
- Site protégé classé / inscrit
- Bien UNESCO
- Parc Naturel Régional (PNR)

Fig. 22 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère de la Marne viticole

ÉNERGIES RENOUVELABLES



Répartition des unités de production :

Profil énergétique dominant : aucun.

Aucune unité des filières étudiées n'est en service ni à l'étude au sein de ce territoire ou des sous-unités paysagères voisines.

Points de vigilance :

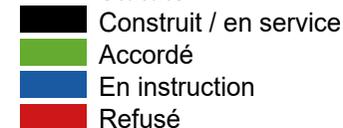
- La visibilité des projets (toute filière confondue) aux abords des rebords des plateaux boisés occidentaux
- Le rapport d'échelle des unités de production avec le relief
- Développement des unités de production de méthanisation ou photovoltaïque en fond de vallée

Légende



Éolien
Solaire
Méthanisation

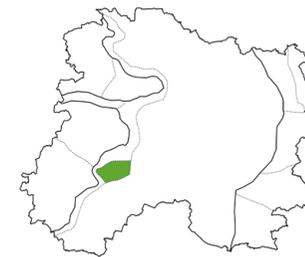
Statuts



Construit / en service
Accordé
En instruction
Refusé

Fig. 23 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère de la Marne viticole

2.04 LES MARAIS DE SAINT-GOND PAYSAGE



Déterminants géographiques et organisation du territoire

La zone de marais de Saint-Gond est contenue entre la Cuesta d'Île-de-France et la vaste plaine champenoise. Plus précisément, cette enclave marécageuse est bordée par des buttes témoins caractéristiques de la zone tampon entre la Cuesta et la plaine. Les marais sont ainsi cernés, au Nord, par la butte de Toulon-la-Montagne, au Nord-Est par le Mont-Aimé et au Sud-Ouest par le Mont-Août. Coté relief, la bande de marais présente une pente douce continue sur une dizaine de kilomètres et s'étend sur environ 2 km.

Le maillage hydrographique est important sur ce territoire restreint. En effet, cette bande marécageuse correspond à la traversée du Petit Morin et de ses affluents au sein de cet espace. On note également la présence d'étangs qui se succèdent tel un chapelet : les tourbières. L'ensemble de ce réseau est maillé et relié par biefs et canaux permettant l'alimentation en eau des parcelles. Ce réseau de cours d'eau est par ailleurs perceptible au travers de la végétation qui s'est formée. Au loin, depuis la plaine ou les pentes de la Cuesta, les marais semblent constituer un paysage fermé par la présence de masses arborées importantes. En effet, depuis les actions d'assèchement, l'élevage et le pâturage sont progressivement délaissés, ainsi le parcellaire s'est au fur et à mesure boisé. Les zones de peupleraies sont nombreuses et développées sur le territoire.

Néanmoins, au sein des marais, le paysage semble davantage s'ouvrir mais demeure contrasté par une dualité entre le développement des zones agricoles, qui permet une ouverture plus importante, et les zones



Photo 87 : Composition actuelle du marais : des tourbières, quelques prairies, cultures et succession de petits étangs, peu de roselière sont observées



Photo 88 : Des biefs et des canaux alimentent les prairies et les zones cultivées du marais



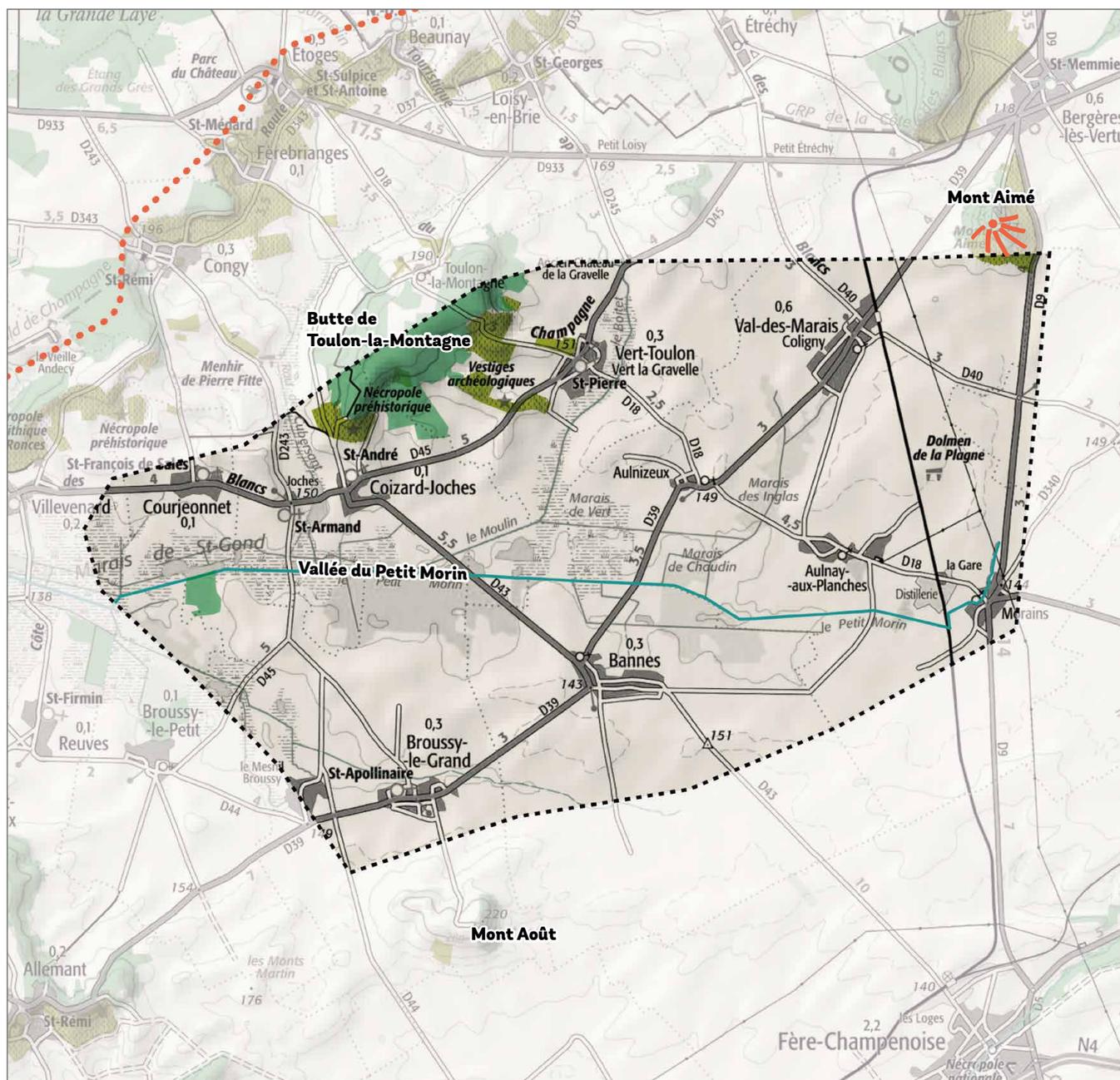
Photo 89 : Prairies occupées par quelques arbrisseaux



Photo 90 : Tourbière occupée par un secteur planté de peupliers et par des cultures



Photo 91 : La ripisylve est un marqueur du paysage au sein des marais de Saint-Gond, en arrière-plan les coteaux viticoles de la Cuesta d'Île-de-France



humides du marais aux strates végétales plus complexes et diversifiées, qui limitent davantage les perceptions. La présence d'arbrisseaux, de saules au sein de prairies montre notamment l'intérêt en déclin pour l'élevage dans cette zone et profite aux cultures de céréales. Dans cette mutation, les secteurs de roselières se font également plus rares, seules quelques parcelles sont encore visibles.

L'installation des bourgs profite des zones plus ouvertes, sur la frange extérieure des marais. Au sein de cette enclave, l'habitat y est nombreux mais groupé au croisement de routes ou s'étire le long de celles-ci. Le réseau routier permet de rejoindre la RD 951, reliant Sézanne à Reims et la RD 933, reliant Montmirail à Châlons-en-Champagne. Ce réseau se dessine de part et d'autre de la bande de marais, reliant tour à tour les villages qui composent ce territoire.

Enjeux :

- Maintien des échelles du paysage observé (relief, bois et strates basses de la végétation)
- Préservation de la lecture du marais
- Maintenir l'ouverture du marais (favoriser et préserver les dernières activités de pâturage et d'élevage)
- Éviter la fermeture des milieux

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- ☀ Belvédères et points de vue

Fig. 24 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère des marais de Saint-Gond

PATRIMOINE

Répartition du patrimoine :

- 5 monuments historiques

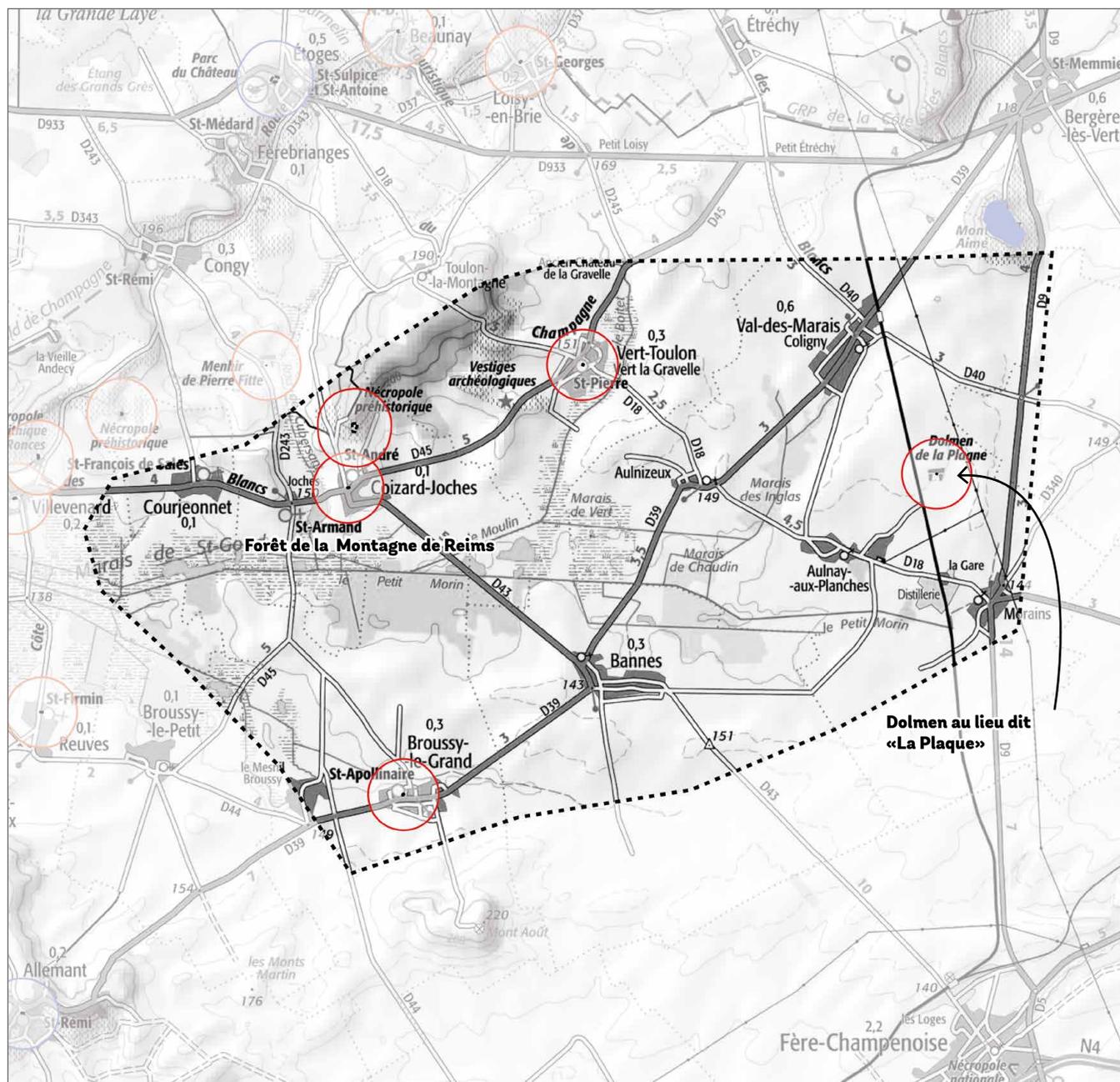
Par son espace restreint, peu d'éléments protégés sont inventoriés au sein de cette sous-unité paysagère. Ce sont principalement des églises qui sont protégées au titre des monuments historiques (3/5) des villages de Coizard-Joches, Broussy-le-Grand et de Vert-la-Gravelle. Sur les premières pentes de la butte de Toulon-la-Montagne est également protégé un site archéologique composé de grottes. Enfin, un dolmen est repéré à l'extrême est de la zone des marais de Saint-Gond, au cœur d'une parcelle cultivée.

La Champagne centrale
Les marais de Saint-Gond

Atlas des paysages de l'énergie de la Marne
Agence sillage



Photo 92 : La silhouette de l'église de Saint-André de Coizard émerge de la trame bâtie du village et de la végétation des marais qui l'accompagne



Légende

- ⋯ ⋯ Monument historique classé / inscrit (MH)
- Site Patrimoine Remarquable (SPR)
- Site protégé classé / inscrit
- Bien UNESCO
- Parc Naturel Régional (PNR)

Fig. 25 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère des marais de Saint-Gond

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Répartition des unités de production :

Profil énergétique dominant : aucun.

Aucun parc des filières étudiées n'est en service ni à l'étude. Toutefois, à proximité directe de ce territoire, les équipements des sous-unités voisines sont perceptibles. Ainsi, au vu de l'ouverture visuelle dont bénéficie le territoire de Saint-Gond en marge du marais, de nombreux équipements de toutes productions confondues sont perceptibles. Des situations de covisibilités sont alors possibles. Les unités de production installées en périphérie de ce territoire ont une incidence sur le paysage observé, notamment pour le secteur Sud-Est, vers la plaine de la Champagne crayeuse, où l'éolien est fortement développé.

Points de vigilance :

- Le rapport d'échelle des unités de production avec le relief
- Développement du photovoltaïque sur les pièces d'eau : les étangs
- La visibilité des projets (toutes filières confondues) depuis les abords de la zone de marais et depuis les premières pentes des buttes



Photo 93 : Les équipements des sous-unités voisines sont perceptibles au-delà des limites du marais de Saint-Gond



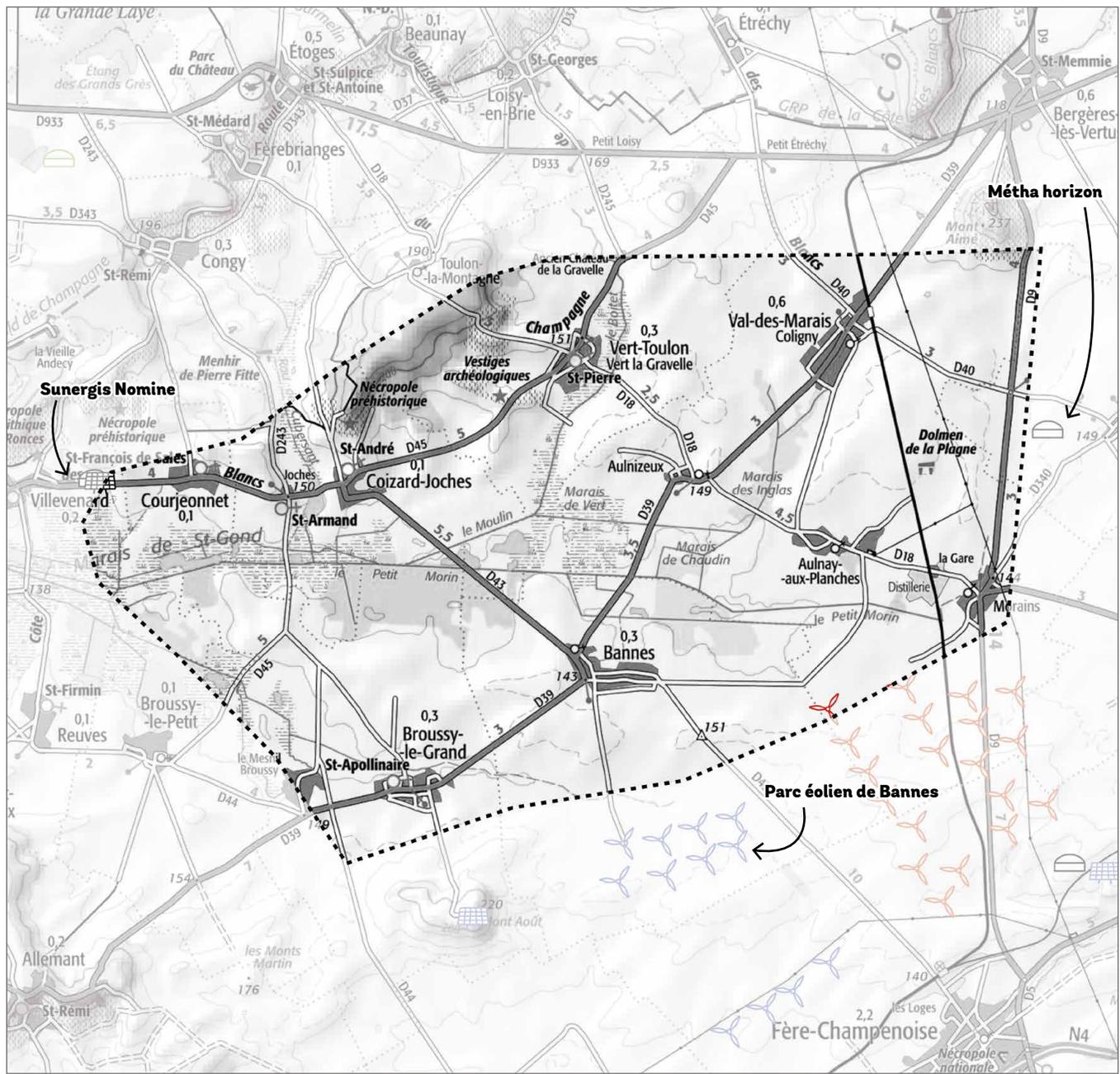
Photo 94 : Depuis le Sud-Ouest, le Mont-Août offre une vue panoramique sur le territoire du marais de Saint-Gond, silos et bâtiments agricoles ponctuent ce paysage



Photo 95 : Le marais s'étend dans le paysage avec un relief relativement doux, les équipements agricoles s'érigent dans la perspective ; des panneaux photovoltaïques sont installés sur le bâti



Photo 96 : Les cultures qui encadrent la zone de marais se confondent avec celles de la plaine, l'ouverture visuelle y est importante ; les parc éoliens de la plaine sont visibles dans un horizon lointain et les silos agricoles ponctuent cette planéité



Légende

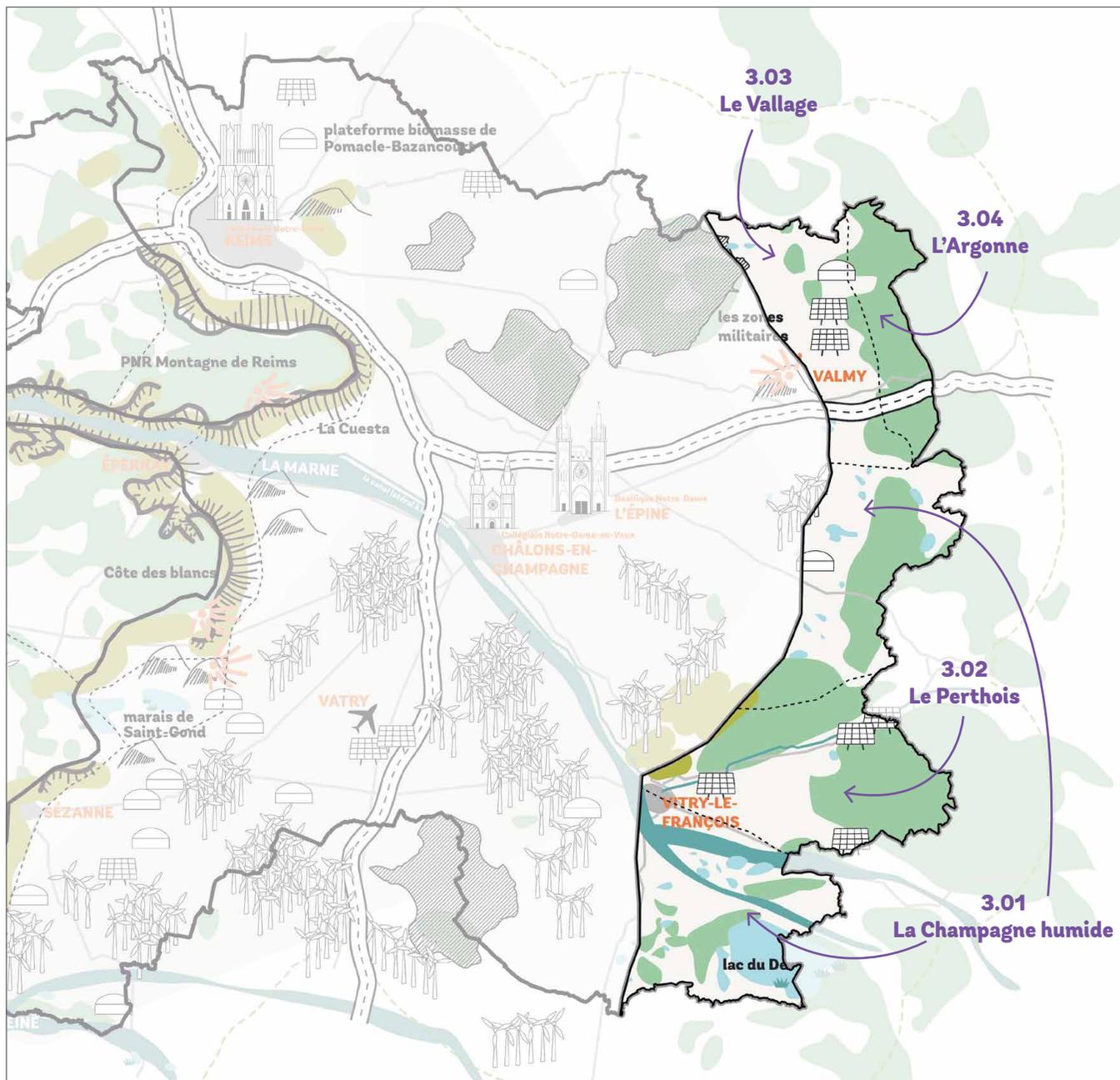
-  Éolien
-  Solaire
-  Méthanisation

Statuts

-  Construit / en service
-  Accordé
-  En instruction
-  Refusé

Fig. 26 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère des marais de Saint-Gond

03. L'ARC HUMIDE



Les sous-unités paysagères de l'Arc humide :

- 3.01 La Champagne humide
- 3.02 Le Perthois
- 3.03 Le Vallage
- 3.04 L'Argonne

Taux de recouvrement des boisements par sous-unité paysagère

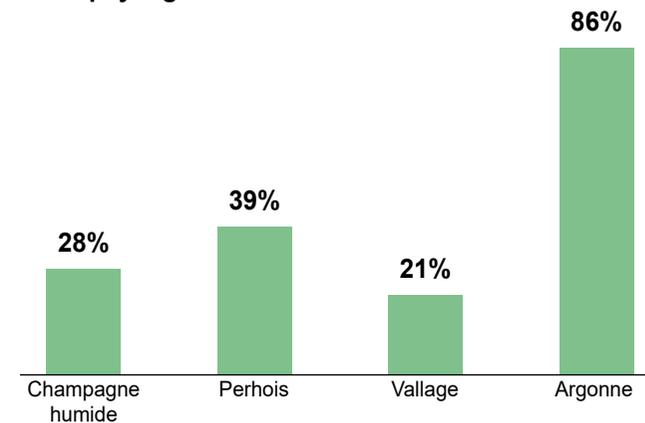


Fig. 27 : Localisation de l'unité paysagère de l'arc humide
 La carte sensible des paysages marnais réalisée dans le cadre de la démarche Paysages & énergies permet de rendre compte de l'appréciation des acteurs locaux sur leur territoire

L'Arc humide est une dépression en forme de croissant qui borde la plaine de la Champagne crayeuse à l'Est. Cette unité est semblable à celle de la champagne, du fait de sa proximité et des cultures qui ont pris place dans son espace mais présente une couverture forestière plus importante ainsi qu'un sol plus lourd. C'est notamment dans cette région que de nombreux secteurs peuvent être immergés lors de la saison hivernale.

Au sein de cette unité, l'eau est largement représentée et sous différentes formations, au travers par exemple :

- des nombreux cours d'eau qui parcourent l'unité (l'Aisne, la Saulx, la Marne)
- des prairies installées en fond de vallées dans les secteurs inondables
- des lacs créés,

Les forêts sont un motif prégnant au sein de cette unité paysagère. C'est pourquoi l'horizon est régulièrement marqué par une épaisse bande boisée. En effet, elles occupent entre 26% et 86% du territoire et se répartissent principalement sur les lignes de crêtes et sur les zones de plateaux et se dispersent progressivement vers la champagne centrale. Les massifs forestiers les plus importants de l'unité sont : la forêt d'Argonne, la forêt de Belval, la forêt domaniale de Trois Fontaines et la forêt domaniale du Der, chacune répartie sur les territoires des sous-unités paysagères et marquant la limite avec les paysages du Barrois à l'Est.

Ainsi, l'unité paysagère de l'Arc humide s'organise autour du triptyque : cultures / eau / forêt.

La Champagne humide se situe en dépression de la Champagne crayeuse et est représentée sur différents secteurs, au Sud du Vallage et au Sud du Perthois. À l'image de la région voisine, cette sous-unité paysagère présente quelques variations topographiques, son relief est marqué par une succession de vallonnements doux et des zones de replats.

Le Perthois accueille la Marne et ses affluents, ainsi le Perthois représente un vaste cône d'épandage de ce réseau de cours d'eau. Il se situe également en dépression de la Champagne crayeuse, les coteaux viticoles bordent la sous-unité sur sa façade Nord-Ouest. La topographie du secteur est ainsi relativement plane.

Le Vallage est tenu en étau entre le relief doux de la Champagne crayeuse et la crête de l'Argonne. Le Vallage occupe le territoire dessiné par la vallée de l'Aisne et ses affluents. Ainsi c'est un territoire au relief marqué par une succession de vallonnements à forte amplitude.

L'Argonne est un massif forestier installé sur une ligne de crête. Le passage de vallées est perpendiculaire à ce relief. Les villes principales se sont installées à l'orée des clairières découvertes par les vallées.

Échantillons et représentations des paysages de la Marne : l'arc humide

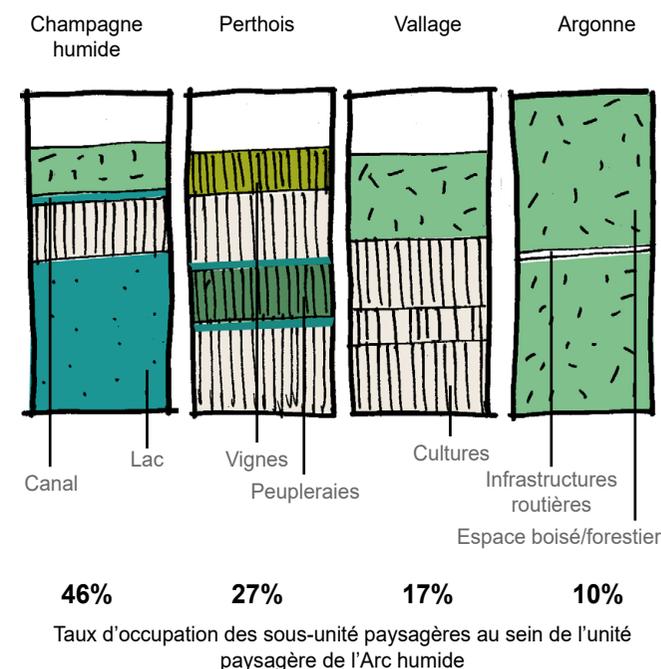


Photo 97 : Les espaces forestiers occupent une place prépondérante au sein de l'Arc humide et ponctuent régulièrement l'horizon, entre Vanault-le-Châtel et Vernancourt

Les boisements soulignent les ondulations du relief



3.01 LA CHAMPAGNE HUMIDE

PAYSAGE

Déterminants géographiques et organisation du territoire

Ce type de paysage possède la particularité d'être visible sur deux portions distinctes sur le département de la Marne. En effet, la champagne humide cerne le paysage du Perthois en limite Nord et Sud. La champagne humide se situe en dépression vis-à-vis de la Champagne crayeuse à l'Ouest et avant de se confronter aux plateaux barrois, à l'Est. La partie située au Nord présente une variation altimétrique plus importante que la partie au Sud. Elle présente une succession de vallonnements dont l'altimétrie varie entre 150m et 170m environ. Les ondulations du relief sont plus amples sur la partie Sud. La déclivité du relief s'opère du Nord-Est, avec une altitude comprise entre 130 et 150m, vers le Sud-Ouest, atteignant ainsi 120m d'altitude.

L'eau demeure aussi très présente au sein de cette sous-unité. Elle se remarque par un maillage hydrographique important traversant l'ensemble des secteurs, l'Aisne parcourt le secteur Nord, la Marne et la Blaise traversent le secteur Sud. Au Nord, des étangs ponctuent les zones forestières, dans la forêt de Belval. Au Sud ces poches d'eau se remarquent par l'exploitation de gravières dans la plaine alluviale de la Marne et la présence de peupleraies accentue et renforce le caractère «humide» de l'unité. Les sols de ce type de paysage sont toutefois très sensibles à l'excès d'eau, notamment sur les zones plus plates au Sud. On peut aussi noter la présence du lac du Der, lac artificiel de grande envergure, construit pour réguler le niveau de la Marne, affluent de la Seine. Il constitue un motif remarquable et singulier de la champagne humide. Aujourd'hui il constitue également un réservoir de biodiversité important sur le territoire.

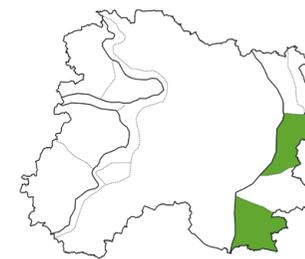


Photo 98 : Influence de la Champagne crayeuse, le relief est ondulé et le parcellaire cultivé à grande échelle, quelques arbres isolés et haies se dessinent davantage



Photo 99 : Depuis les sommets des ondulations, les perceptions sont plus longues, la diversité des structures végétales est perceptible dans la perspective



Photo 100 : Exploitation des gravières, concentrée entre la vallée de la Marne et le canal entre Champagne et Bourgogne



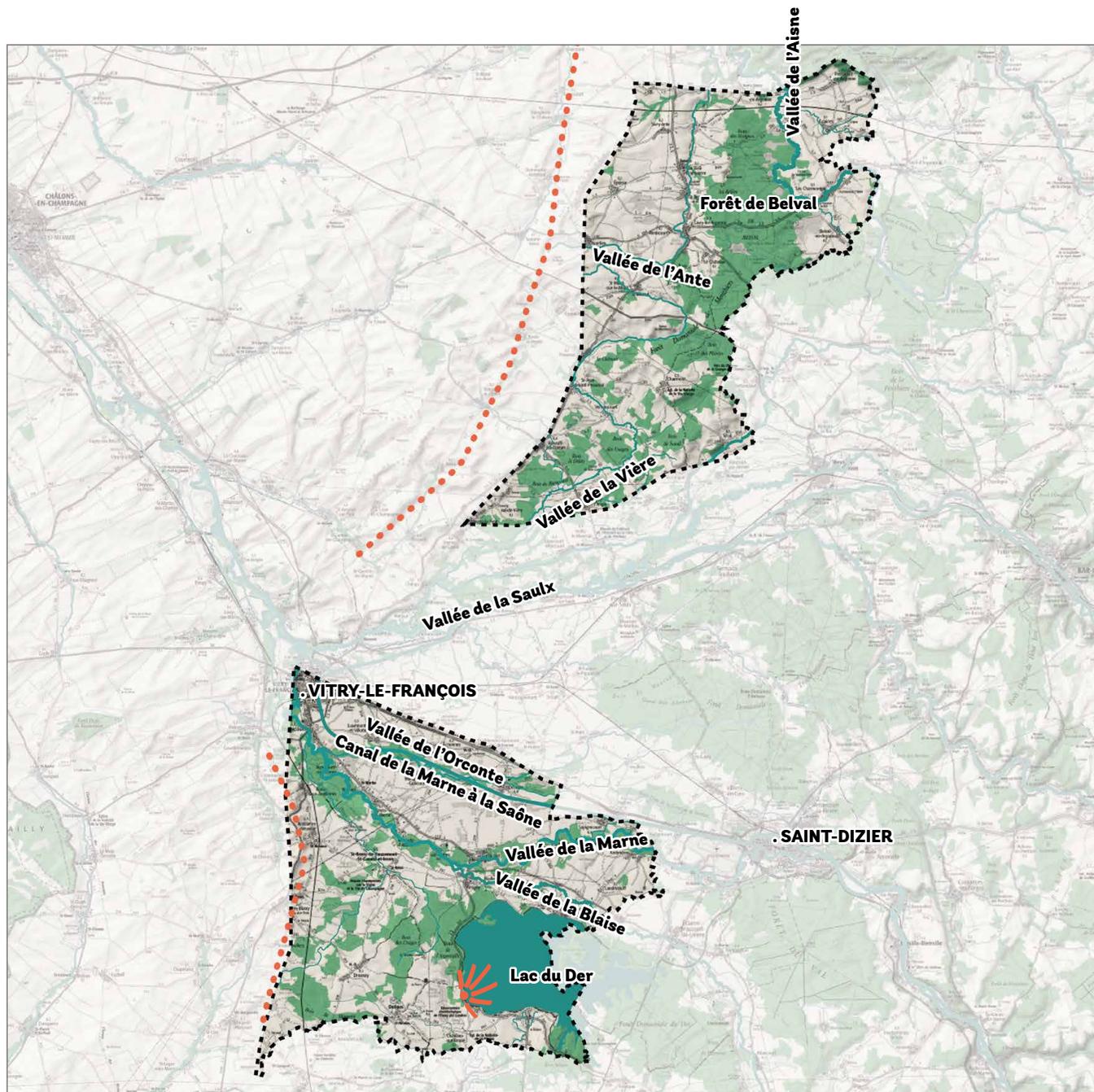
Photo 101 : Le lac du Der, motif emblématique de la champagne humide : un lac artificiel, un écosystème préservé



Photo 102 : Une présence de l'élevage plus marquée



Photo 103 : Les boisements dessinent et ferment l'horizon, le dessin de haies marque la profondeur de champ de ce vaste espace cultivé



La champagne humide est un territoire sous influence de la Champagne crayeuse. Cette sous-unité paysagère conserve un grand parcellaire cultivé et régulier. Ces cultures sont essentiellement des céréales et des oléagineux. À la différence toutefois de la Champagne crayeuse, les grandes cultures s'interrompent pour laisser place à des espaces de prairies. L'élevage y est ainsi davantage présent. Par ailleurs, les boisements marquent fortement l'horizon, à l'image de ce qui est commun à l'arc humide. Des boqueteaux et quelques résidus de haie de bocage font le lien entre les espaces dédiés à l'élevage et les espaces forestiers. Depuis les creux des ondulations, les perceptions visuelles sont ainsi plus courtes car cadrées par la forêt, en revanche depuis les points les plus hauts, sommets d'ondulations ou belvédères, les perceptions sont plus dégagées et la profondeur de champ marquée par la succession des structures végétales.

L'installation des bourgs profite des ouvertures sur les zones de replats. L'habitat y est nombreux mais groupé au croisement de routes ou s'étire le long de celles-ci. Moins enclavé et davantage occupé, le territoire possède un maillage routier important. Au Nord, les infrastructures rayonnent principalement autour de Givry-en-Argonne et d'Heiltz-le-Maurupt (dans le Perthois). Au Sud, les voies principales suivent le tracé des vallées au Nord.

Enjeux :

- Maintien des échelles du paysage observé (versants, forêt et boqueteaux)
- Renforcer le réseau de haies entre les grandes zones de cultures et d'élevage
- Maintien du caractère rural des villages

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- ☀ Belvédères et points de vue

Fig. 28 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère de la champagne humide

PATRIMOINE

Répartition du patrimoine :

- 5 sites protégés
- 21 monuments historiques

La dualité entre les deux territoires de la champagne humide est marquée par un nombre d'édifices et de sites protégés très différents. La partie Nord compte peu d'éléments protégés, on y dénombre seulement 3 MH. La partie Sud présente davantage de diversité. Bien qu'il s'agisse principalement d'églises protégées (13/22). La ville de Vitry-le-François et le village d'Outines se démarquent par le nombre et l'envergure de leurs éléments protégés. En effet, on compte 6 MH au sein de la ville de Vitry-le-François. Sont protégés l'ancien hôpital, l'église Notre-Dame, la porte du pont, l'ancienne maison des Arquebusiers, le collège des garçons et l'ancien couvent des Récollets. Enfin, le village d'Outines est inscrit dans sa globalité comprenant ainsi le centre-bourg et les étangs attenant au lac du Der : l'étang du Grand Coulon et l'étang des Landres.

Légende

- ● Monument historique classé / inscrit (MH)
- Site Patrimoine Remarquable (SPR)
- Site protégé classé / inscrit
- Bien UNESCO
- Parc Naturel Régional (PNR)

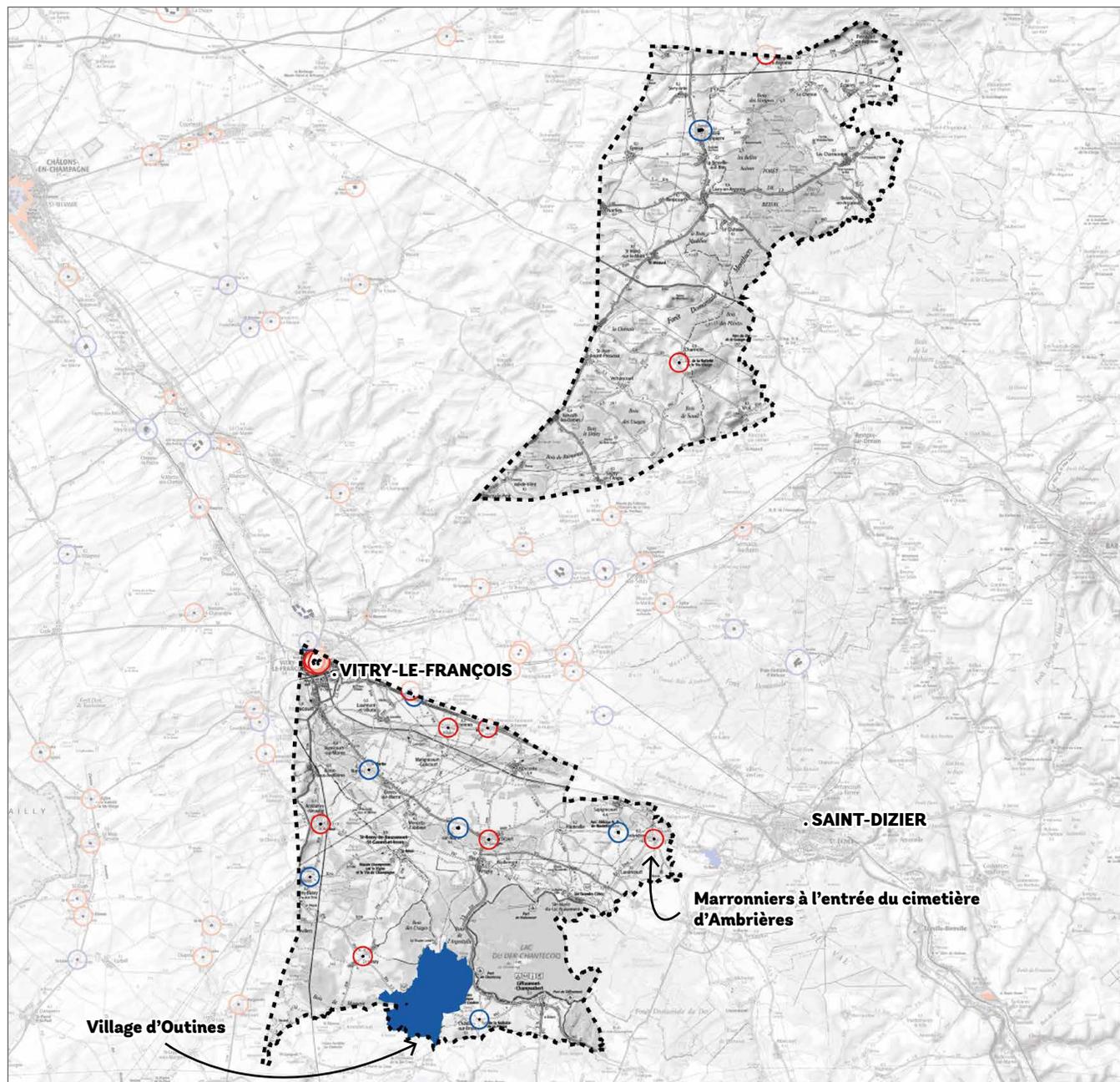


Fig. 29 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère des marais de Saint-Gond

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Répartition des unités de production :

- 1 parc éolien (2 mâts)
- 9 parcs photovoltaïques
- 1 unité de méthanisation

Profil énergétique dominant : le photovoltaïque.

L'ensemble du motif éolien est observé et concentré au sein de l'unité paysagère voisine : la plaine de la Champagne crayeuse. Les enjeux de covisibilité sont ainsi importants sur la façade Ouest de la partie Nord de la champagne humide. 2 parcs éoliens sont par ailleurs visibles sur cette frange : le PE d'Argonne et le PE d'Epense. Les machines existantes ou en projet sont plus distantes de la partie Sud.

En revanche, le développement de la filière solaire est plus important et notable au sein de cette sous-unité paysagère. Bien qu'aucun parc ne soit encore en service, 9 projets sont en cours d'instruction. Une concentration des projets se manifeste là où se concentre l'exploitation de carrière. De nombreux parcs flottants pourraient aussi voir le jour.

Le développement des unités de méthanisation demeure plus marginal. L'unité méthanisation de Champargonne Biogaz est déjà en service. Elle s'implante en lisière de la sous-unité paysagère, sur la partie Nord.

Points de vigilance :

- L'emprise des unités de production (des filières de méthanisation et photovoltaïques au sol) au cœur des parcelles cultivées
- Exploitation des friches industrielles
- Développement du photovoltaïque sur les pièces d'eau : les étangs et gravières
- Garantir la préservation de l'écrin paysager dans lequel s'inscrivent les édifices et secteurs bâtis protégés



Photo 104 : Envergure de l'unité de méthanisation Champargonne Biogaz



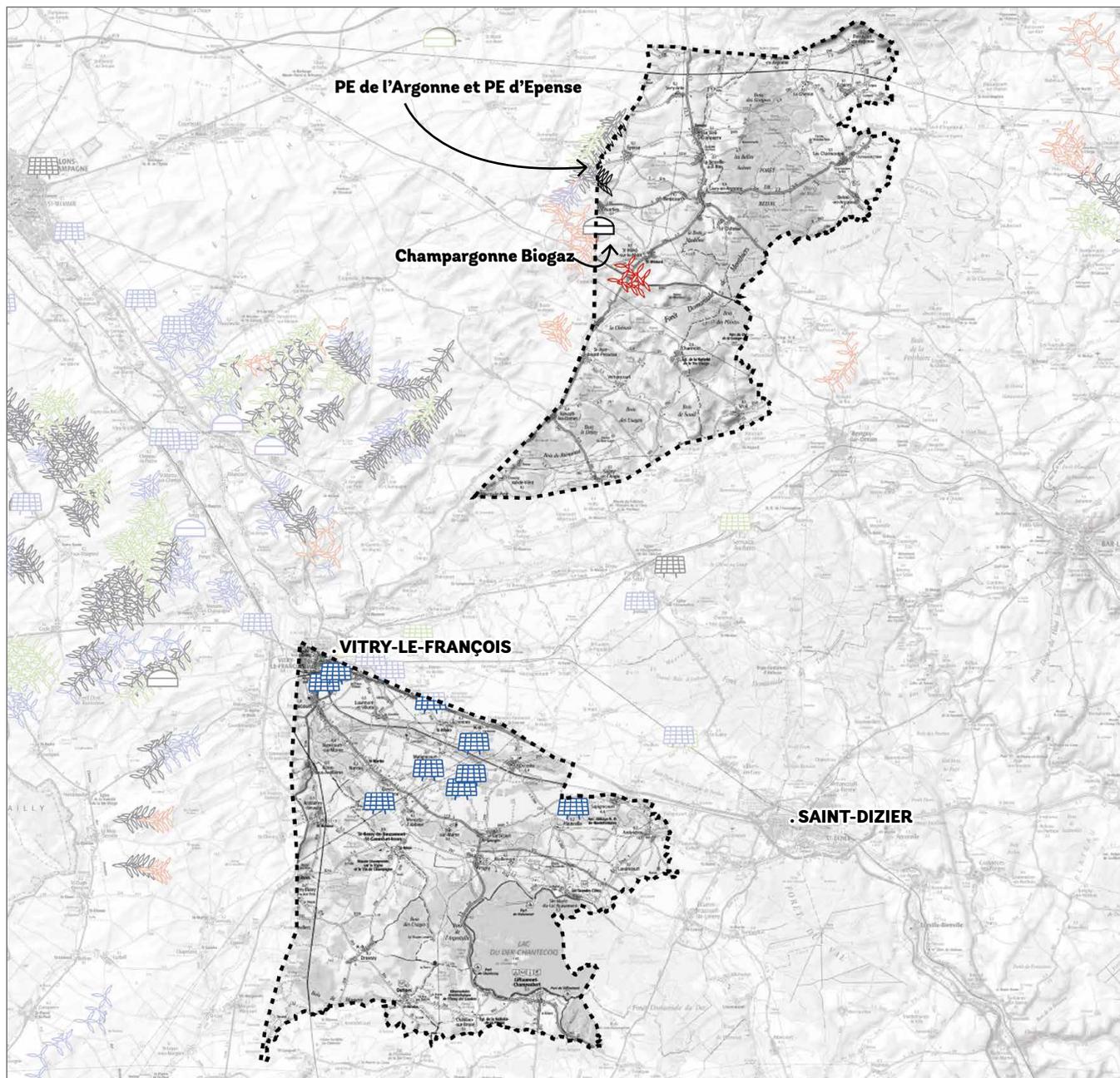
Photo 105 : Carrière en eau, réflexion sur le renouvellement des sites avec l'installation de parcs photovoltaïques flottants



Photo 106 : PE de l'Argonne à l'orée de la Champagne crayeuse, installé sur une ligne de crête



Photo 107 : Visibilité des installations EnR en entrée de bourg, parc éolien visible en arrière-plan et panneaux photovoltaïques sur toiture à droite



Légende

-  Éolien
-  Solaire
-  Méthanisation

Statuts

-  Construit / en service
-  Accordé
-  En instruction
-  Refusé

Fig. 30 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère de la champagne humide

3.02 LE PERTHOIS PAYSAGE

Déterminants géographiques et organisation du territoire

Le territoire du Perthois forme un cône depuis la ville de Vitry-le-Francois vers le Sud-Ouest, aux portes de Saint-Dizier. Situé à l'interfluve de la Saulx et de la Marne, il est caractérisé par un relief quasi tabulaire, une pente douce se forme depuis le Nord/Ouest vers le Sud/Est formant ainsi un glacis.

Le maillage hydrographique est une caractéristique majeure de cette sous-unité paysagère. Les cours d'eau cadrent le territoire de part et d'autre et s'immiscent au cœur de la plaine cultivée via des affluents. Le canal de la Marne au Rhin traverse la sous-unité paysagère de l'Ouest au Nord-Est, pour rejoindre Vitry-le-Francois à Revigny-sur-Ornain (Meuse). La formation et le tracé des cours d'eau sont notamment perceptibles au travers de la trame végétale qui couvre ce territoire du Perthois. En effet, les formes végétales sont diverses, les ripisylves suivent le tracé des cours d'eau, les peupleraies accompagnent les interstices des vallées et s'égrainent dans la plaine cultivée, tout en renforçant le caractère géométrique et régulier du parcellaire dédié à la culture. Les grandes masses forestières (forêt des Trois Fontaines) bordent le plateau barrois à l'Est.

Les espaces cultivés occupent principalement le secteur central de la sous-unité paysagère alors que les espaces prairiaux sont plus localisés et s'immiscent entre les peupleraies et les lits des différents cours d'eau.

Bien que ce territoire puisse accueillir les débordements des cours d'eau, il n'en demeure pas moins sensible à la sécheresse au vu de la composition de son sol (grèves couvertes d'alluvions limono-argileux : sol lourd et retenant peu l'eau).

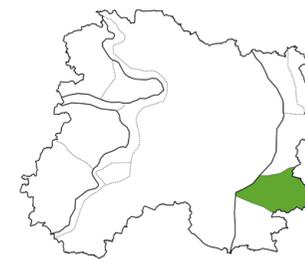


Photo 108 : Belvédère du Mont de Frouche, panorama sur la plaine alluviale de la Marne et de la Saulx bordée par les coteaux viticoles du Vitryat



Photo 109 : Des monts aux falaises calcaire ponctuent la limite Nord-Ouest de la sous-entité paysagère, les vignes s'installent sur les coteaux les mieux exposés



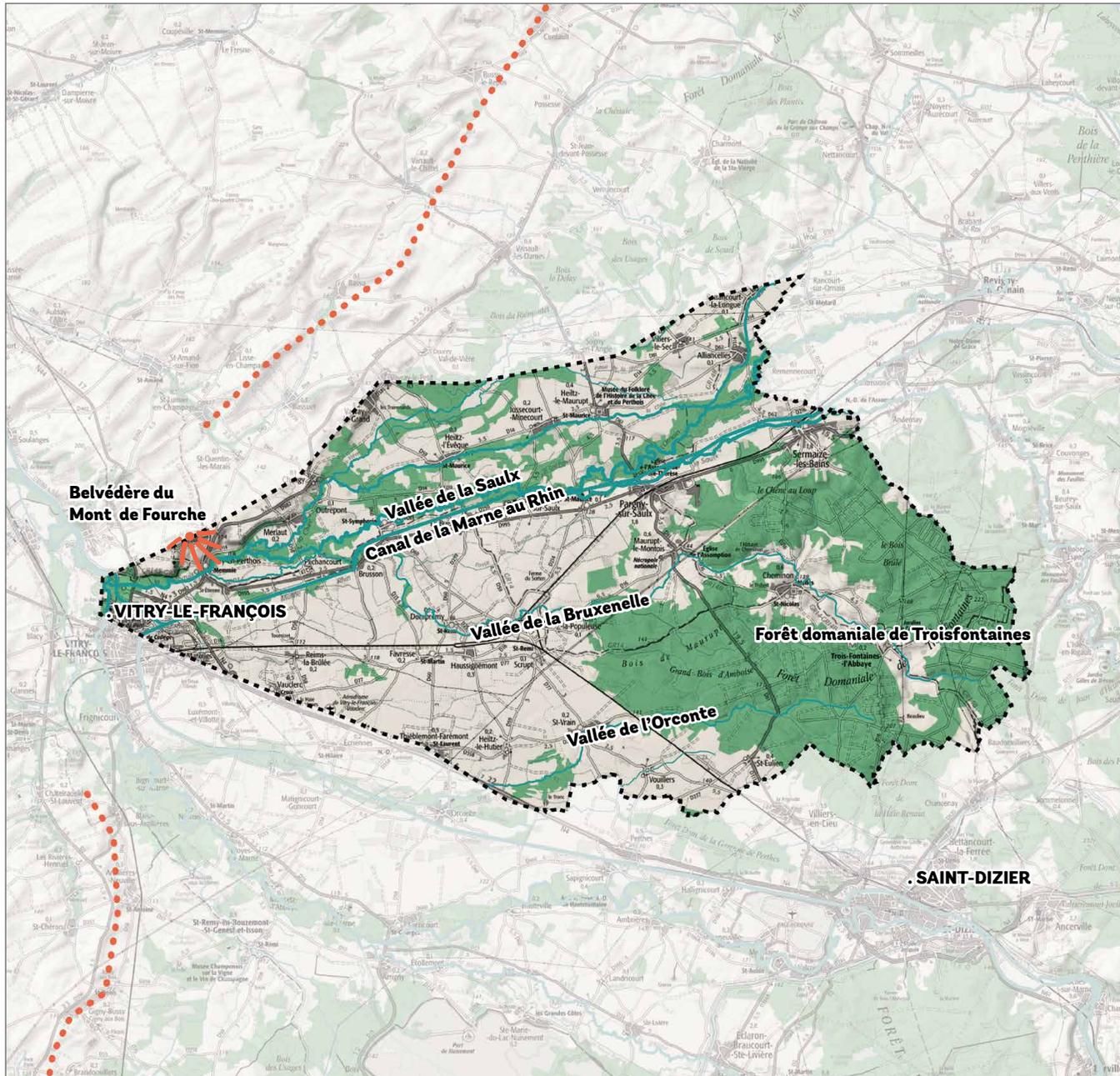
Photo 110 : Le canal de la Marne au Rhin traverse l'unité d'Est en Ouest, les vallées principales serpentent au Nord de la sous-unité paysagère



Photo 111 : Au Nord du canal, les espaces sont davantage plantés, espaces rectilignes



Photo 112 : Vers l'est, les espaces s'ouvrent davantage, des alignements et des bosquets de peupliers ponctuent l'horizon et marquent la profondeur du champs visuel



Les perceptions sont relativement courtes du fait de l'occupation des peupleraies. Elles marquent régulièrement l'horizon et cadrent les vues. Il s'agit des éléments verticaux principaux de ce territoire.

De nombreuses infrastructures rayonnent autour de la ville de Vitry-le-François, les bourgs qui ponctuent la sous-unité paysagère suivent principalement ces tracés. Seuls quelques villages ponctuent la partie centrale ou s'immiscent dans les clairières du massif des Trois Fontaines.

Le réseau viare est cadré par le passage des cours d'eau, excepté la RD 61 qui traverse le Perthois du Nord au Sud et la RN 4 qui marque la limite Sud du Perthois. Deux lignes ferroviaires traversent la partie centrale avant de se scinder en deux voies à Vitry-le-François et à Haussignémont.

Enjeux :

- Maintien des espaces ouverts
- Éviter la fermeture des milieux par des peupleraies
- Maintien du caractère rural des villages
- Maintien des échelles du paysage observé (monts, bois, peupleraies et ripisylves)
- Garantir la préservation de la diversité des formations végétales

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- Belvédères et points de vue

Fig. 31 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère du Perthois

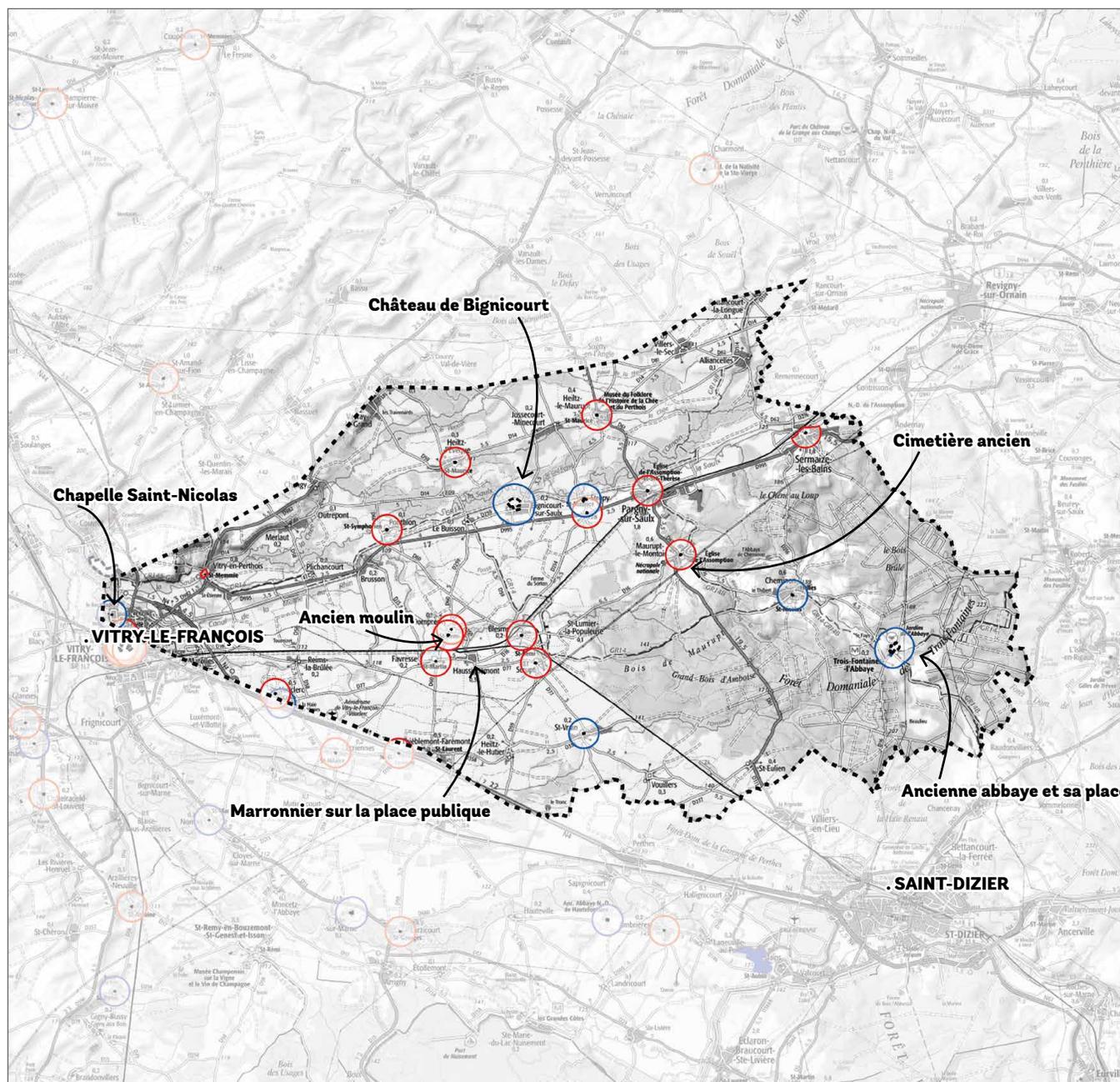
PATRIMOINE

Inventaire patrimonial :

- 4 sites protégés
- 20 monuments historiques

Cette sous-unité compte principalement des monuments historiques (MH) au sein de son territoire. Il s'agit principalement d'églises protégées (14/20). Le village de Trois-Fontaines-l'Abbaye se démarque toutefois par la diversité et le nombre d'éléments protégés au vu de l'envergure de son tissu bâti. Sont protégés l'ancienne abbaye et son jardin au titre des MH et la place de l'abbaye en site inscrit, représentant ainsi une grande partie de ce qui compose le bourg.

À noter que les nombreux MH présents au sein de la ville de Vitry-le-François sont principalement situés dans l'unité voisine de la champagne humide.



Légende

- ● Monument historique classé / inscrit (MH)
- Site Patrimoine Remarquable (SPR)
- Site protégé classé / inscrit
- Bien UNESCO
- Parc Naturel Régional (PNR)

Fig. 32 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère des marais de Saint-Gond

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Répartition des unités de production :

- 8 parcs photovoltaïques
- 1 unité de méthanisation

Profil énergétique dominant : le photovoltaïque.

L'ensemble du motif éolien est observé et concentré au sein de l'unité paysagère voisine : la plaine de la Champagne crayeuse. Les enjeux de covisibilité sont ainsi importants au Nord-Ouest du Perthois.

En revanche, le développement de la filière solaire est plus important et notable au sein de cette sous-unité paysagère. Un parc d'envergure a été mis en service récemment, en 2022, à Pargny-sur-Saulx sur un ancien site industriel. De plus, sur le territoire 4 projets sont en instruction et 3 ont été accordés. Une concentration des projets est perçue à proximité de Vitry-le-François.

Le développement des unités de méthanisation demeure plus marginal. Un projet a été accordé en périphérie de Vitry-le-François, au sein du parc d'activité de Vitry-Marolles.

Points de vigilance :

- L'insertion des unités de production et leur rapport d'échelle par rapport au relief et aux éléments boisés
- Garantir la préservation de l'écrin paysager dans lequel s'inscrivent les édifices et secteurs bâtis protégés
- Exploitation des friches industrielles



Photo 113 : Perception depuis l'ancien quartier ouvrier de la tuilerie, au Sud-Est de Pargny-sur-Saulx, face au parc photovoltaïque au sol et ses équipements annexes



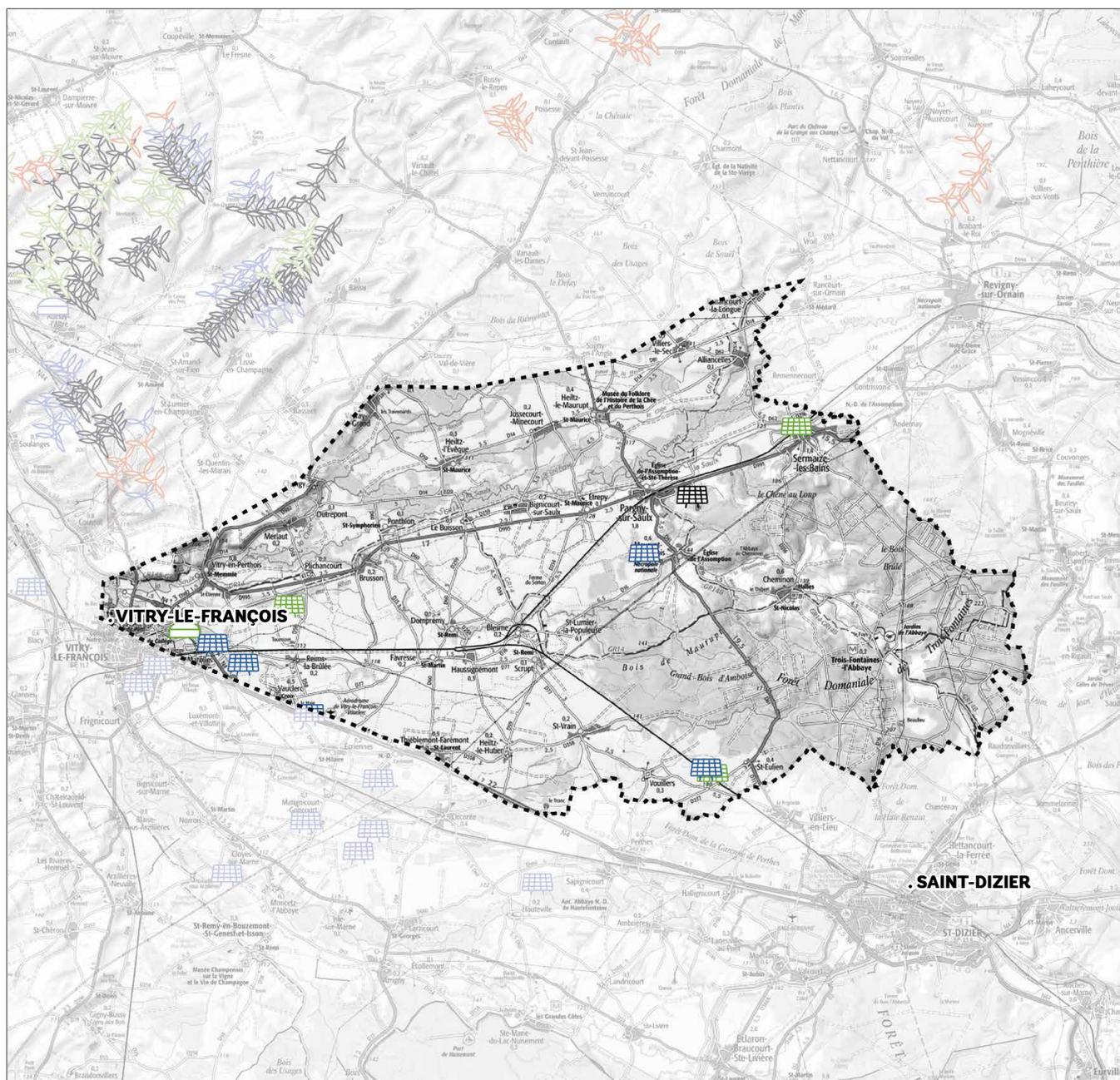
Photo 114 : Étendue de la centrale photovoltaïque de Pargny-sur-Saulx masquée en partie par la végétation qui borde le GR 14B



Photo 115 : Étendue de la centrale photovoltaïque de Pargny-sur-Saulx



Photo 116 : Au pied du Mont de Fourche, les perceptions sont dégagées sur la plaine de la Champagne crayeuse, le motif éolien est omniprésent à l'horizon, situation de covisibilité entre les sous-unités paysagères



Légende

-  Éolien
-  Solaire
-  Méthanisation

Statuts

-  Construit / en service
-  Accordé
-  En instruction
-  Refusé

Fig. 33 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère du Perthois

3.03 LE VALLAGE PAYSAGE

Déterminants géographiques et organisation du territoire

Le Vallage correspond au territoire qui borde la vallée de l'Aisne, sur un axe Nord/Sud, formant un couloir entre la massif forestier de l'Argonne à l'Est et la plaine de la Champagne crayeuse à l'Ouest. Il présente une altimétrie moins élevée que les unités voisines. Seuls quelques monts émergent, culminant à 193m pour le Mont de Clud et à 188m pour le Montrouet. Ce territoire présente un relief mouvementé. Le passage de nombreux affluents rejoignant la vallée principale de l'Aisne dessine une succession de collines et vallonnements avec des secteurs de replats dans le fond des vallées et aux sommets des ces ondulations. Les vallées façonnent le relief de ce territoire, les principaux affluents de l'Aisne cheminent sur un axe Est-Ouest. Nombreux sont les cours d'eau prenant leur source dans la champagne sèche à l'Ouest comme la vallée de la Dormoise, de la Tourbe, de la Bionne et de l'Auve. Côté Argonne, le passage de l'eau est plus discret, les vallons sont plus étroits, ce sont principalement des rus qui s'écoulent jusqu'à l'Aisne, excepté pour la vallée de la Biesme qui offre un passage plus découvert. À noter également que le versant occidental de la vallée de l'Aisne est plus abrupt que son versant oriental, depuis ces hauteurs, au belvédère de la Côte à vigne, les perceptions sont dégagées et permettent d'observer le maillage des parcelles et la combinaison des différentes formations végétales (bois, haies, ripisylve).

Territoire d'entre-deux, le Vallage offre des espaces découverts à l'image de la plaine champenoise à l'Ouest de la vallée de l'Aisne alors qu'à l'Est se dessine un territoire forestier, davantage fermé. En effet le taux de recouvrement de ce secteur, à l'Est, par les bois est important bien qu'il ne soit pas encore équivalent à celui du territoire de l'Argonne. De nombreux bois se

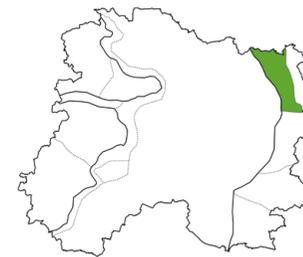


Photo 122 : Des reliquats de vergers sont perceptibles en frange de bourg de Verrières



Photo 123 : Fond plat marqué par la ripisylve de la Tourbe, l'eau est retenue en surface



Photo 124 : Le belvédère de la côte à vigne offre une vue dégagée sur les cultures et les prémices du massif forestier de l'Argonne



Photo 125 : Relief mouvementé, la topographie est marquée par une alternance de vallonnements et de replats

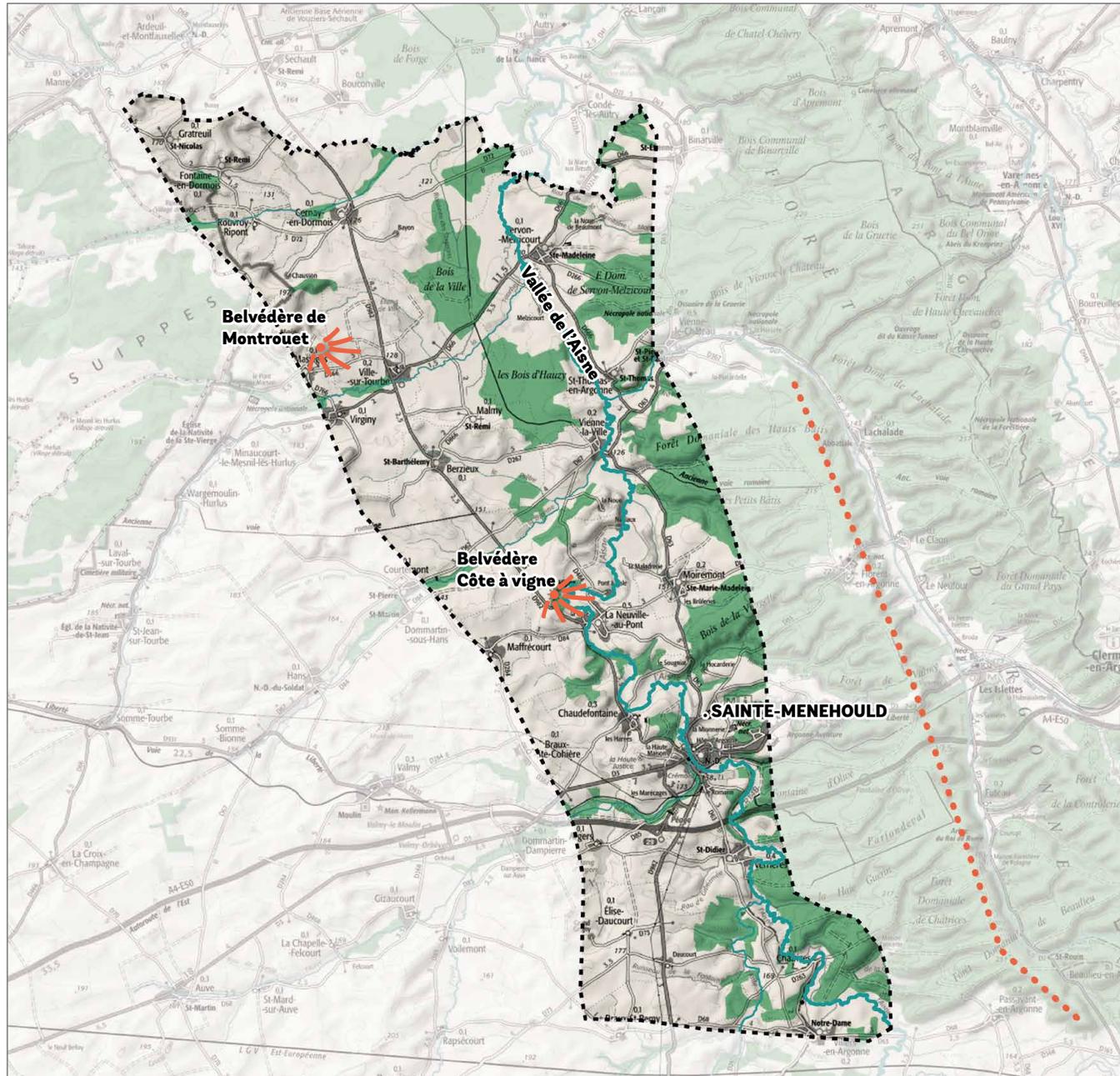


Photo 126 : Bien que les espaces soient ouverts par les cultures, influence de la plaine champenoise, une variété de formations végétales (forêt, bois ou ripisylves) marquent régulièrement l'horizon ; ici la ripisylve de la Bionne marque une rupture dans le mouvement du relief

Enjeux :

- Maintien des espaces ouverts
- Éviter la fermeture des milieux
- Maintien du caractère rural des villages

- Maintien des échelles du paysage observé (ondulations du relief, versants, ripisylve, bois)
- Préservation de la diversité des formations végétales



développement en amont, comme les bois de la Ville, d'Hauzy, de la Viergette. Le secteur Nord/Ouest est essentiellement constitué de prairies ou de cultures où la végétation s'installe de manière spontanée sans définition de formation végétale particulière, pas de dominance de haies. Les espaces cultivés sont installés de manière privilégiée sur la partie Nord et Ouest, moins sensible aux inondations, alors que les prairies sont visibles dans les zones de replats des vallées dont le pâturage demeure l'activité principale.

L'installation des bourgs profite des ouvertures sur les zones de replats. L'habitat y est multiple mais groupé dans la vallée principale, au croisement de routes ou s'étirant le long de celles-ci. Le village de Sainte-Menehould se situe au carrefour de la RD 3 avec un accès privilégié à l'A4, de la RD 982 et de la RD 63 et est traversée par l'Aisne et l'Auve. Sur le réseau secondaire, les villages de Cernay-en-Dormois, de la Ville-sur-Tourbe, de Servon-Melzicourt, de Vienne-la-Ville, de Berzieux, de la Neuville-au-Pont ou bien encore de Moiremont suivent le même schéma et se développent également le long des cours d'eau ou des dessertes locales. Moins enclavé que l'Argonne et davantage occupé, le territoire possède un maillage routier important et à grande échelle. En effet, l'axe principal traversant la sous-unité du Nord au Sud permet de desservir Vouziers et Vitry-le-François. Les voies se développant sur un axe Est-Ouest permettent de relier Châlons-en-Champagne à Verdun et à échelle inter-départementale de connecter Reims à Metz.

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- Belvédères et points de vue

Fig. 34 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère du Vallage

PATRIMOINE

Inventaire patrimonial :

- 3 sites protégés
- 1 site patrimonial remarquable
- 7 monuments historiques

Cette sous-unité compte peu d'éléments protégés. Par ailleurs, il s'agit principalement d'églises sauvegardées au titre des monuments historiques.

Le village de Sainte-Ménéhould se démarque toutefois par le site patrimonial remarquable qui le préserve. Dans ce périmètre est protégé l'ensemble du centre-ville, positionné sur la butte, et quelques extensions sur la rue Florion à l'Ouest ou la route de Verdun à l'Est et une portion remontant la vallée de l'Aisne au Nord. La diversité et le nombre de MH sont ainsi plus importants, le château, l'hôtel de ville et les places d'Austerlitz et du Général Leclerc sont protégés. Le sommet du tertre est aussi protégé par un site inscrit ainsi que la promenade des Ormes et son ensemble : la terrasse du château et la statue.

Légende

- (rouge) ● (bleu) Monument historique classé / inscrit (MH)
- (orange) Site Patrimoniale Remarquable (SPR)
- (rouge) ■ (bleu) Site protégé classé / inscrit
- (rose) Bien UNESCO
- (vert) Parc Naturel Régional (PNR)

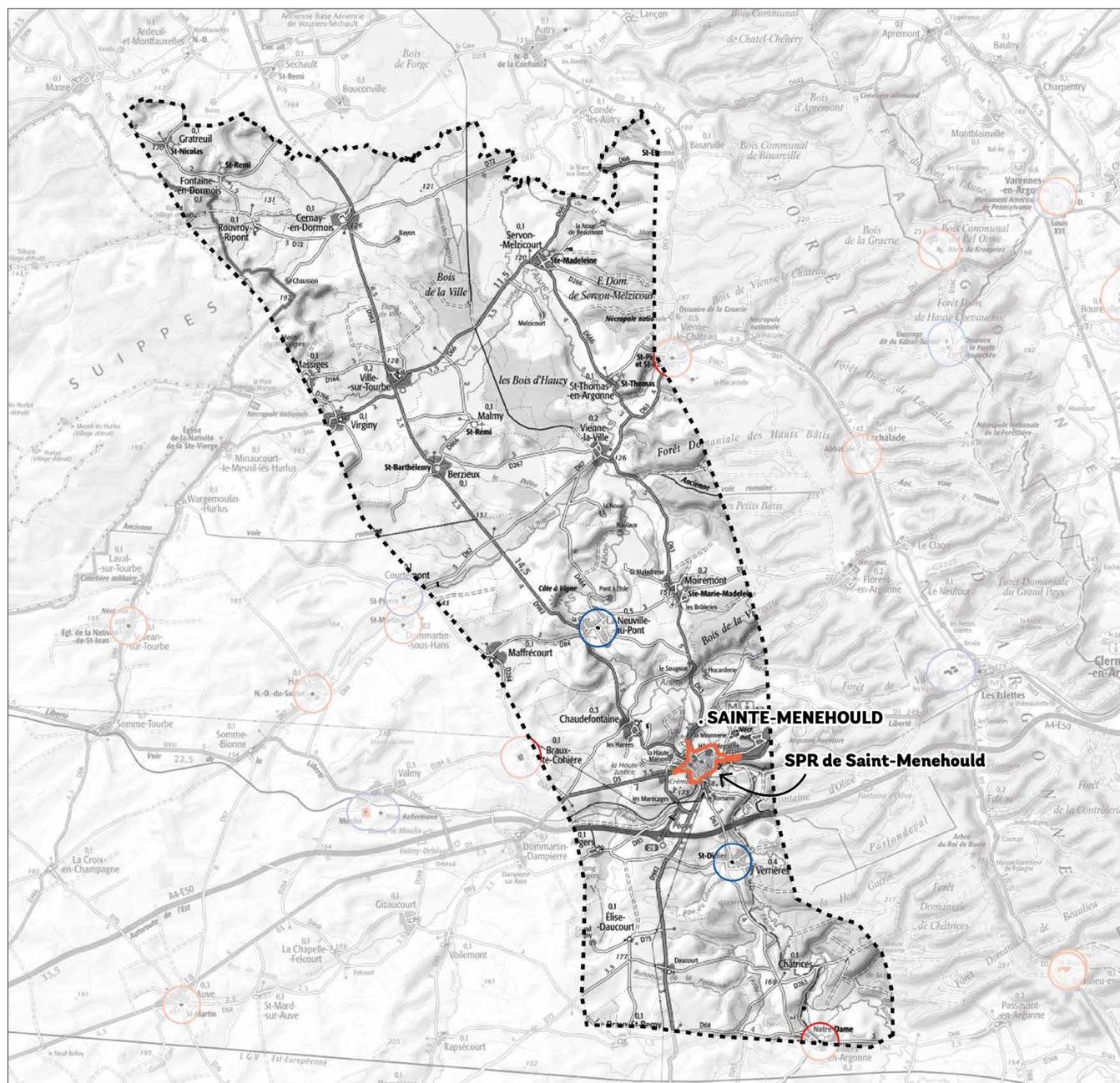


Fig. 35 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère des marais de Saint-Gond

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Répartition des unités de production :

- 1 parc photovoltaïque
- 1 unité de méthanisation

Profil énergétique dominant : aucun.

Bien que plus ouvert que la sous-unité voisine de l'Argonne, ce territoire est encore grandement influencé par celui-ci. Aucun parc de la filière éolienne n'est en service ou à l'étude actuellement.

En revanche, une unité de méthanisation est en service. Elle se situe dans un vallon et se découvre en sortie de bois. Au vu de sa position vis-à-vis du relief, cette installation génère peu de visibilité et de covisibilité dans l'espace environnant.

Un parc photovoltaïque au sol est en développement dans la zone industrielle au Sud de Sainte-Ménéhould. Bien que ce projet semble s'installer dans la continuité de la zone industrielle, une attention devra être portée quant à la visibilité de l'équipement depuis le tertre de Sainte-Ménéhould (protégé au titre des sites et d'un site patrimonial remarquable) ainsi qu'aux situations de covisibilité potentielles.

Points de vigilance :

- Développement de l'éolien en forêt
- Le rapport d'échelle des unités de production avec les éléments boisés et le relief
- Garantir la préservation de l'écrin paysager dans lequel s'inscrivent les édifices et secteurs bâtis protégés



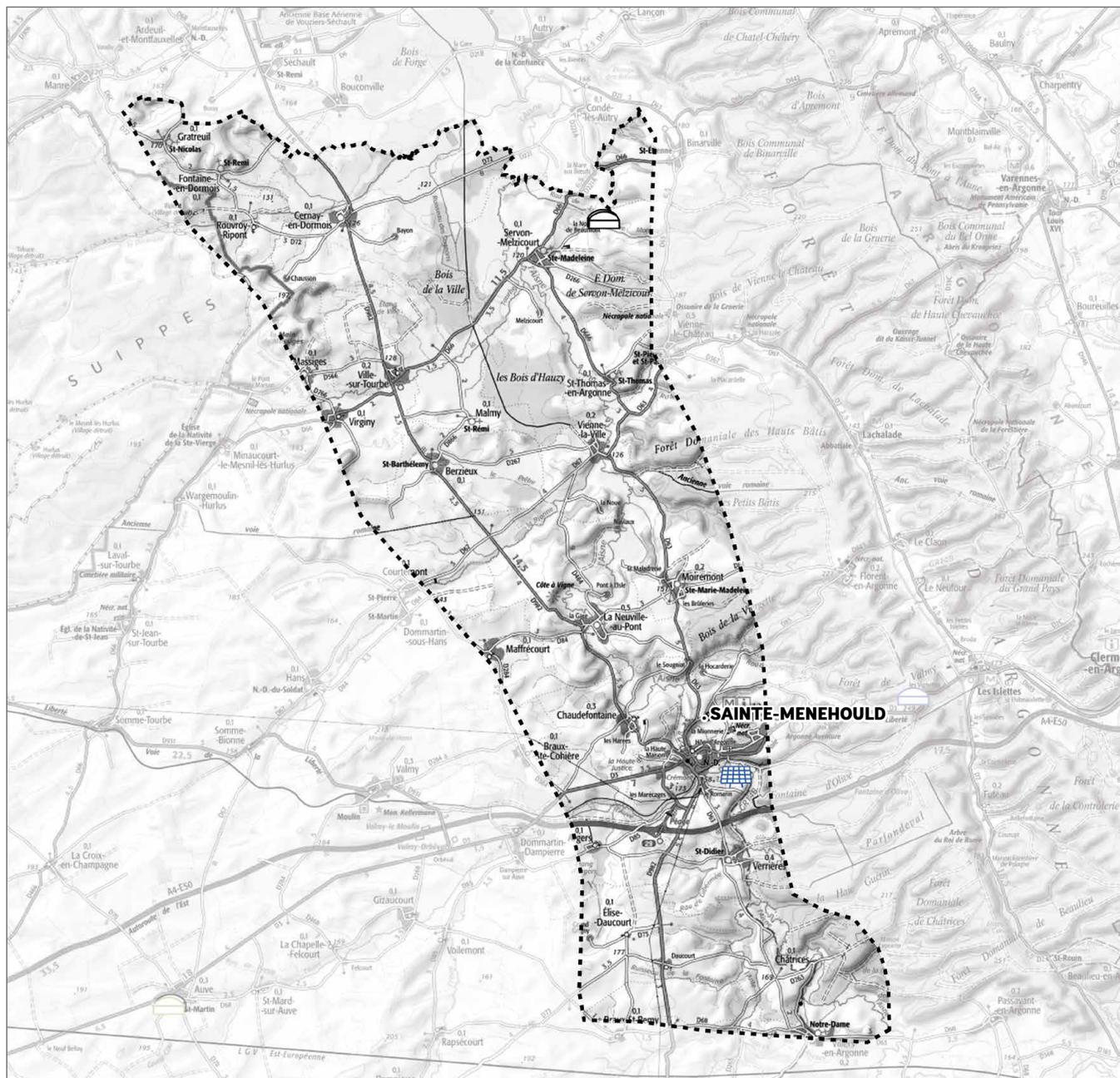
Photo 127 : Site de méthanisation lové dans un creux du relief



Photo 128 : Depuis le tertre de Sainte-Ménéhould, site de la courte oreille, la zone industrielle est en partie visible à l'horizon



Photo 129 : Perception simultanée du site de projet photovoltaïque et du centre-ville protégé de Sainte-Ménéhould



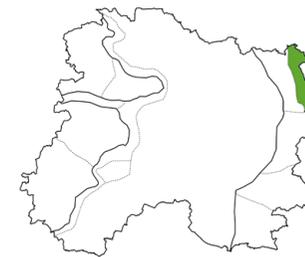
Légende

-  Éolien
-  Solaire
-  Méthanisation

- Statuts**
-  Construit / en service
 -  Accordé
 -  En instruction
 -  Refusé

Fig. 36 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère du Vallage

3.04 L'ARGONNE PAYSAGE



Déterminants géographiques et organisation du territoire

Le territoire de l'Argonne doit son nom à la forêt éponyme qui couvre plus de 80% de sa surface. L'Argonne présente un relief de petite montagne qui s'étend des Ardennes à la Meuse. Adossée à la vallée de la Biesme, elle forme une ligne de crête culminant jusqu'à 260m. Le relief décline ensuite progressivement vers les Vallages. Bien que peu perceptible du fait que le territoire soit relativement fermé par un taux de recouvrement forestier important, le massif argonnais présente une succession de plateaux découpés par d'étroites vallées. Ainsi, de nombreuses rivières, affluents de l'Aisne ou de la Biesme, traversent la sous-unité paysagère.

Le sol induit principalement la composition du paysage. En effet, le territoire est recouvert d'un sol argileux, celui-ci est appelé «la gaize», où se développe principalement le milieu forestier. Ce sol est spécifique du massif. La forêt compose l'essentiel de la sous-unité paysagère. Principalement composée de feuillus, quelques conifères, notamment l'épicéa, s'imposent dans le massif et renforcent l'aspect imperméable et impénétrable de ce paysage. Quelques sujets remarquables ponctuent le massif forestier. Il s'agit principalement de chênes.

Les vallées pénétrantes dans ce massif découvrent l'espace bien que l'ouverture de celles-ci soit plutôt réduite. Le fond de vallée est plat et accueille, en saison hivernale, les débordements du lit principal. Ces espaces ouverts contrastent fortement avec la forêt qui descend jusqu'aux pieds des versants. Une impression de couloir serré par la forêt est perceptible.



Photo 130 : Les espaces boisés de l'Argonne contrastent avec l'ouverture que créent les cultures du Vallage



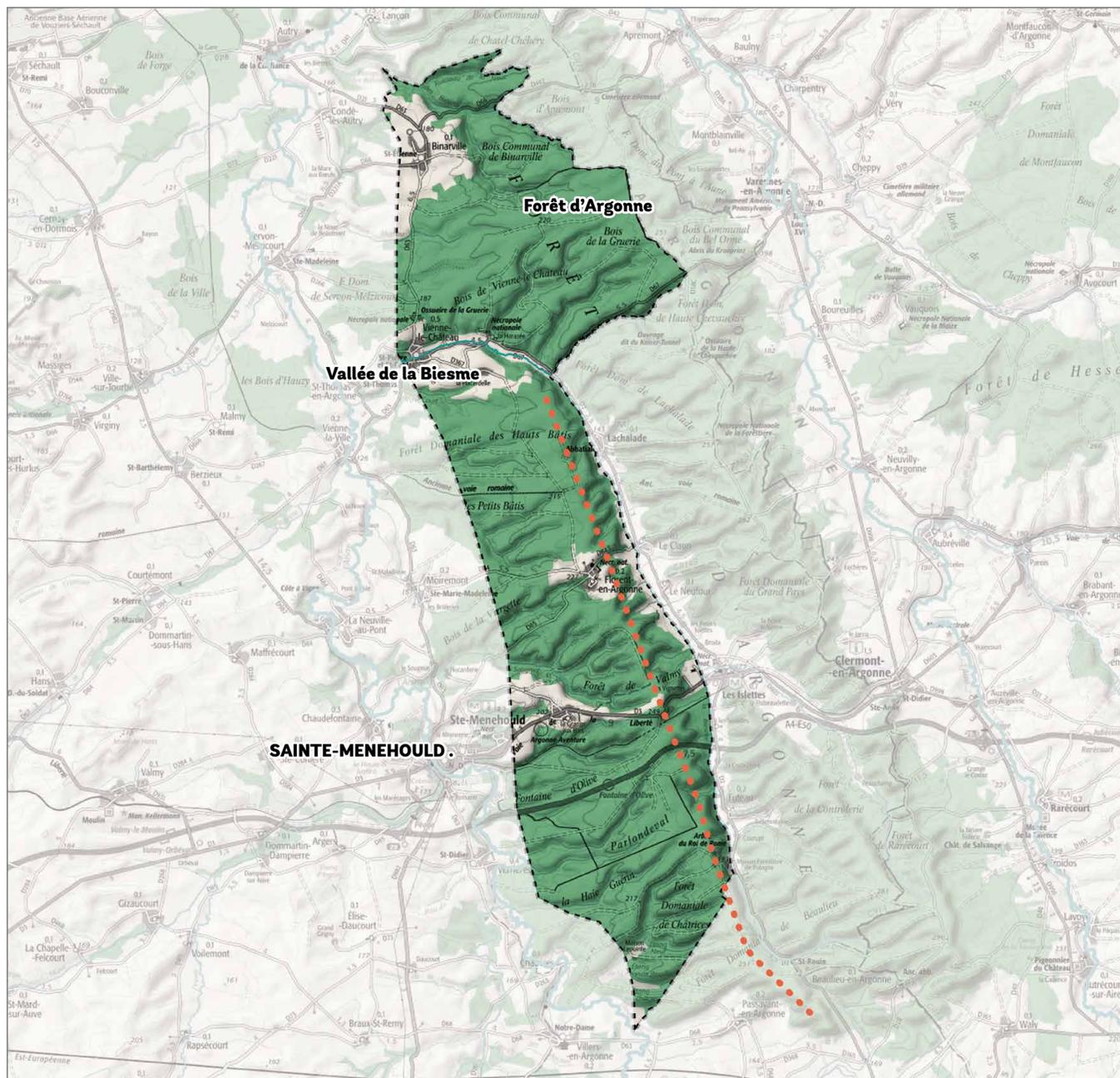
Photo 131 : Vallon boisé et plutôt fermé, vers Florent-en-Argonne



Photo 132 : Les plantations régulières de conifères (épicéa) renforcent l'imperméabilité du territoire de l'Argonne



Photo 133 : Vallée de la Biesme, vallée ouverte par le passage de la rivière, effet de couloir renforcé par la présence imposante des versants boisés ; église protégée de Vienne-le-Chateau visible dans l'axe de la vallée



Au vu du taux de recouvrement de la sous-unité paysagère par la forêt, l'habitat y est peu développé au cœur du massif. Les bourgs ou hameaux sont installés dans les clairières dessinées par les sillons des vallées, à l'image de Vienne-le-Château, ou sur les parties hautes de plateaux agricoles, comme Florent-en-Argonne ou bien encore la Grange-aux-Bois.

À plus grande échelle, le massif de l'Argonne constitue une ligne de « gaize » bordant le département, ainsi au vu de son relief et de sa composition majoritaire de forêt, peu d'infrastructures traversent ces longues étendues forestières et ce bloc rocheux. L'essentiel des voies rejoignent les bourgs (3) dispersés dans le massif. Les axes traversent le massif dans son épaisseur, sur un axe Est-Ouest. Les axes majeurs et principaux sont l'A4 au Sud, la RD 3, la RD 67, qui suit le tracé du lit de la Biesme, et la RD 66. À l'image des infrastructures routières, peu de sentiers pédestres parcourent le massif de l'Argonne, seul le GR 14B est repéré et traverse la sous-unité paysagère pour rejoindre Sainte-Ménéhould aux Islettes (bourgs situés hors Argonne).

Enjeux :

- Maintien des espaces ouverts
- Favoriser et maintenir l'agriculture en place dans les vallées et clairières sur les plateaux
- Éviter la fermeture des milieux
- Renforcer la découverte du territoire par les sentiers forestiers

Légende

- Bois et forêts
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Réseau hydrographique
- Ligne de crête et côtes
- Belvédères et points de vue

Fig. 37 : Cartographie des motifs paysagers de la sous-unité paysagère de l'Argonne

PATRIMOINE

Inventaire patrimonial :

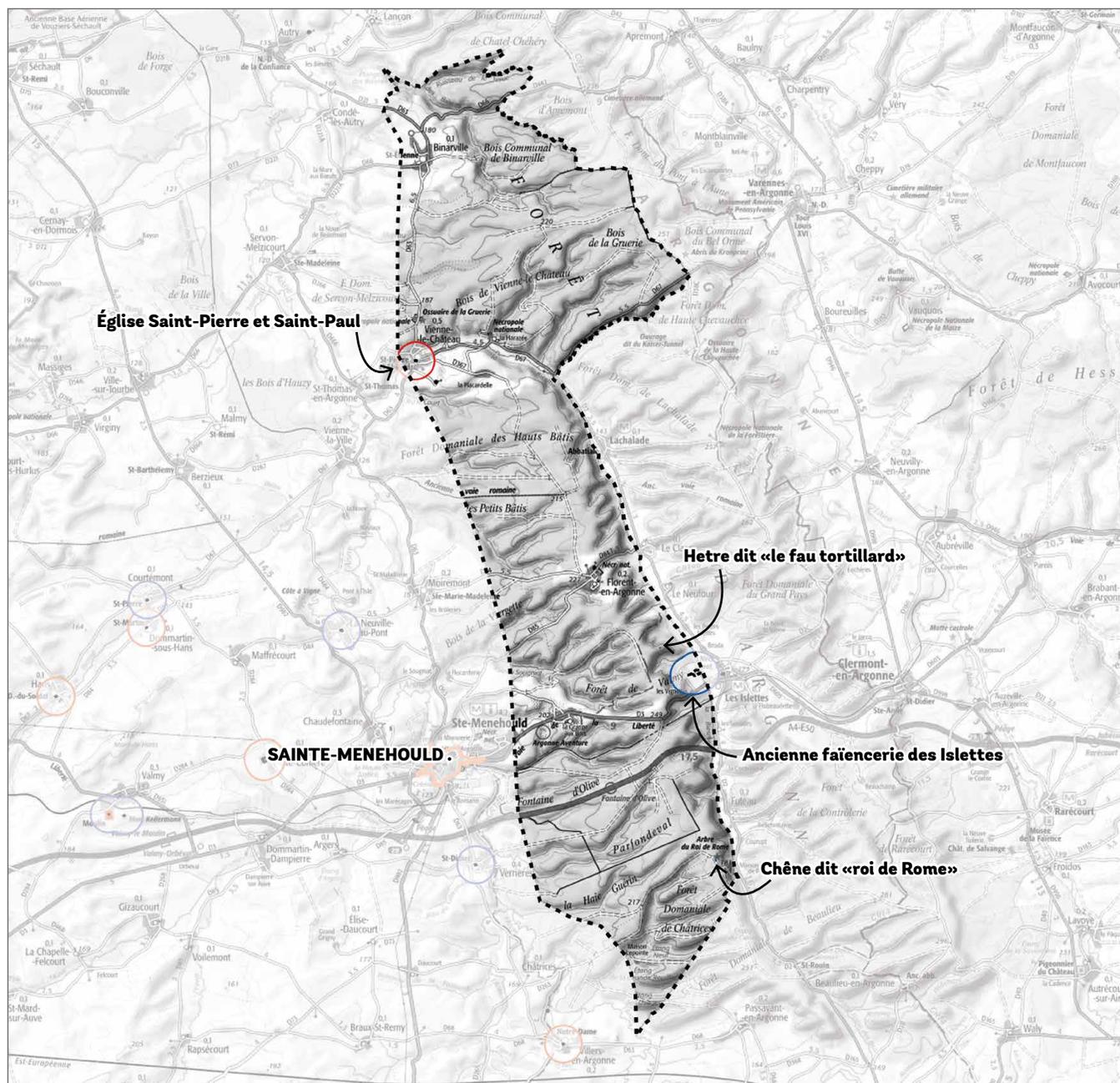
- 2 monuments historiques
- 4 sites protégés

Au vu du taux de recouvrement de la sous-unité paysagère par la forêt, de la faible répartition des bourgs ou de secteurs construits, peu de bâti remarquable est repéré au sein de ce massif. Seuls deux monuments historiques sont notifiés à l'inventaire :

- l'ancienne faïencerie des Islettes, dont le bourg est situé dans le département de la Meuse,
- l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Vienne-le-Château.

À noter toutefois que le patrimoine naturel de la sous-unité paysagère demeure important et singulier, c'est pourquoi les deux sites inscrits repérés sont des arbres remarquables :

- le chêne dit «roi de Rome» au sein de la forêt domaniale de Châtrice,
- le hêtre dit «le fau tortillard» dans la forêt de Valmy.

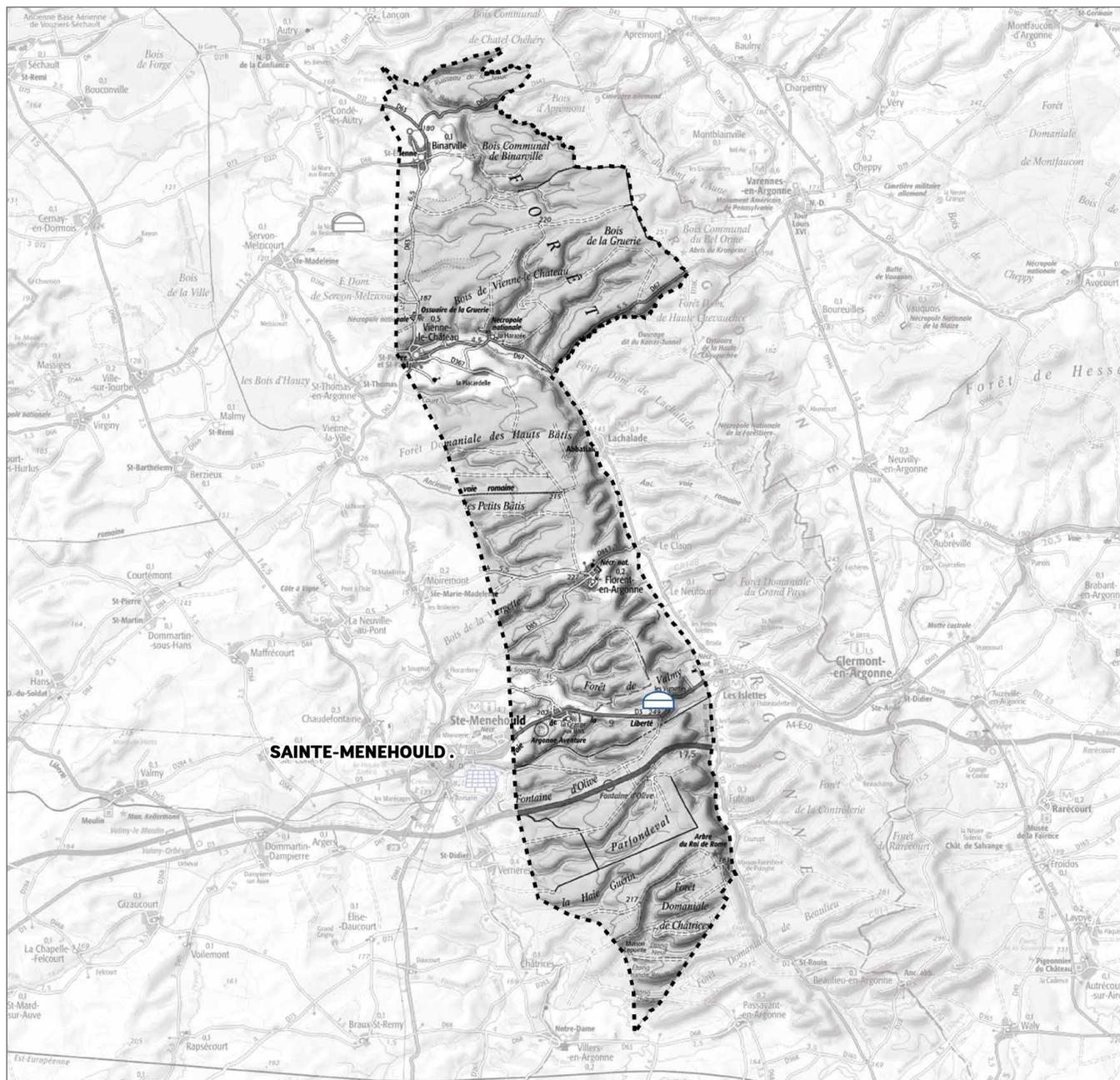


Légende

- ● Monument historique classé / inscrit (MH)
- Site Patrimoine Remarquable (SPR)
- Site protégé classé / inscrit
- Bien UNESCO
- Parc Naturel Régional (PNR)

Fig. 38 : Cartographie du patrimoine de la sous-unité paysagère des marais de Saint-Gond

ÉNERGIES RENOUVELABLES



Répartition des unités de production :

- 1 unité de méthanisation

Profil énergétique dominant : aucun.

Aucun parc des filières étudiées n'est en service. En revanche, une unité de méthanisation est à l'étude, située aux confins de la forêt de Valmy sur le plateau en amont des Islettes. L'installation de cette unité de production dans ce type d'environnement ne génère pas de visibilité ou de covisibilité importante.

Points de vigilance :

- Développement de l'éolien en forêt
- Le rapport d'échelle des unités de production avec les éléments boisés

Fig. 39 : Cartographie des EnR de la sous-unité paysagère de l'Argonne